



COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014 arrêtés par le Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A. du 17 février 2015

CADRE GÉNÉRAL	292	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	306
Présentation juridique de l'entité	292		
Relations internes au Crédit Agricole	296		
Parties liées	298		
 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	 299	 RAPPORT DES COMMISSAIRES	
Compte de résultat	299	AUX COMPTES SUR LES COMPTES	
Résultat net et autres éléments du résultat global	300	CONSOLIDÉS	
Bilan Actif	301		435
Bilan Passif	301		
Tableau de variation des capitaux propres	302		
Tableau des flux de trésorerie	304		

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

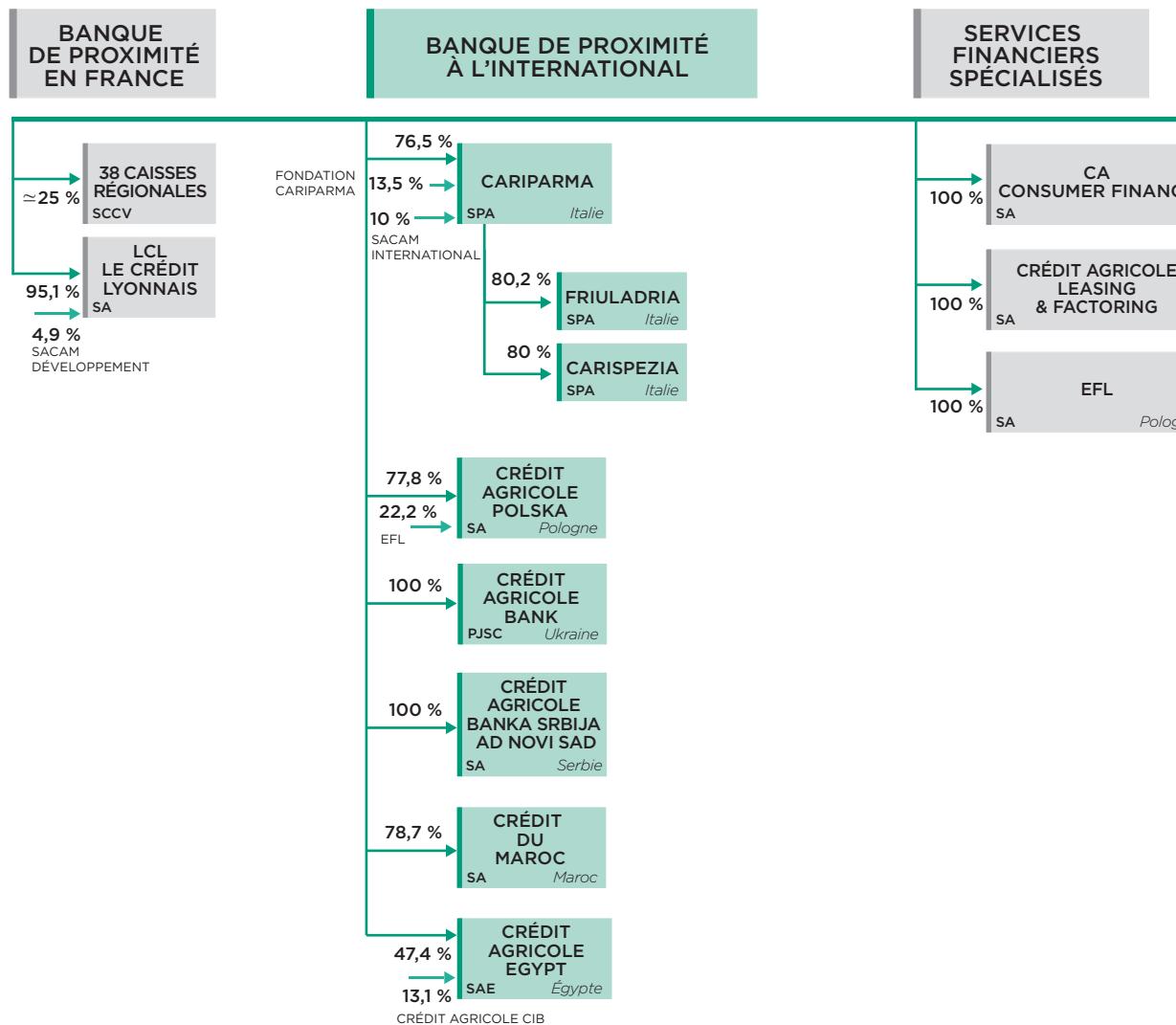
Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

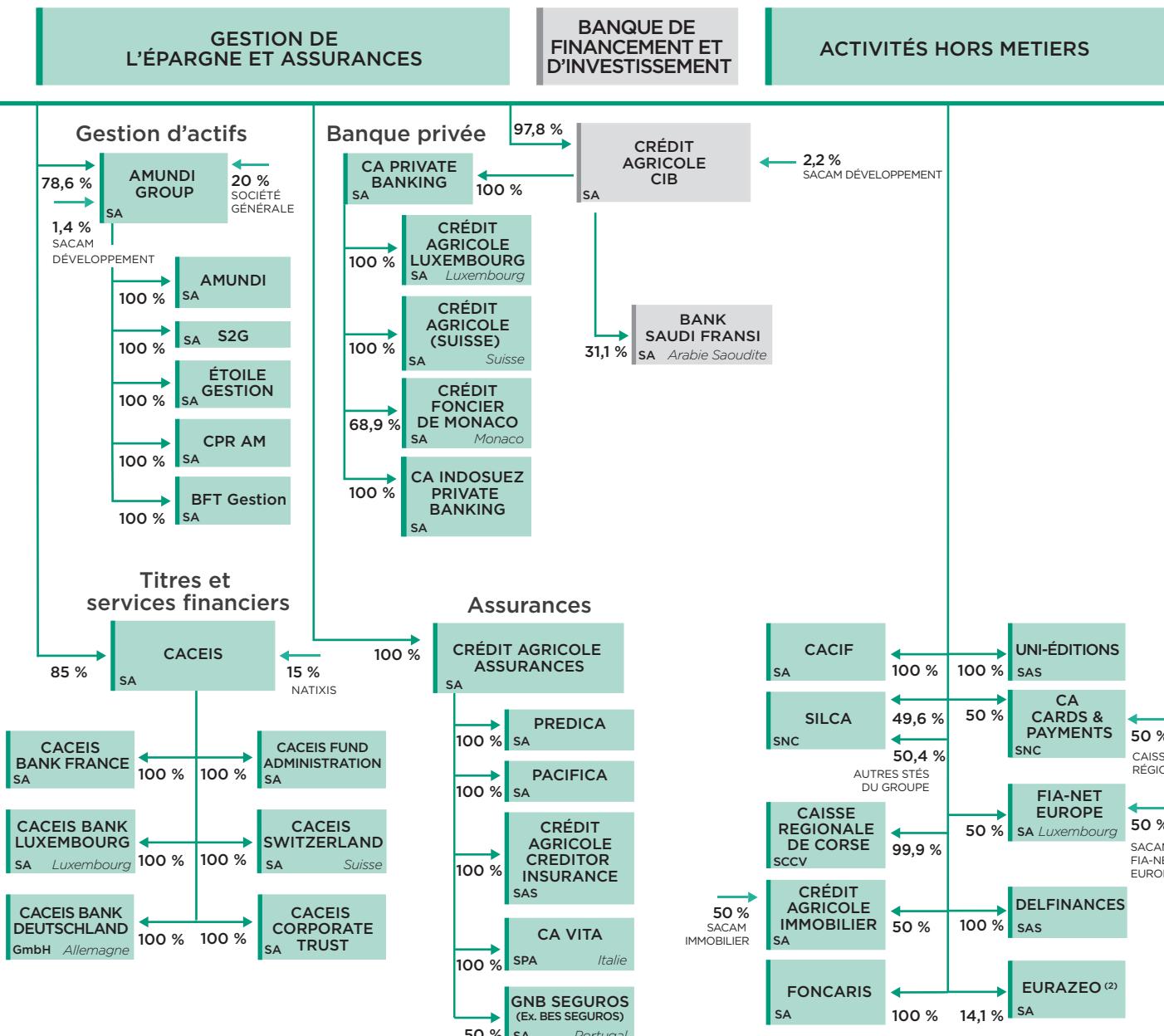
Crédit Agricole S.A.



(1) Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

(2) Pourcentage d'intérêt de 14,7% hors titres d'autocontrôle.

au 31/12/2014 (% d'intérêt)⁽¹⁾



RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisse régionales

Les Caisse régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisse régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisse régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisse régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisse régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisse régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisse régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisse régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisse régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement

transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

Placement des excédents de fonds propres des Caisse régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisse régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisse régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisse régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisse régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2014 à 1 005 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 34 millions d'euros.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les dépôts, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que

défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidiairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL - prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations

susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Dans les comptes consolidés des Caisse régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue La Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est rendue complexe par la difficulté d'apprécier la valorisation d'éléments intangibles et inaccessibles tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisse régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisse régionales ;
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens et ;

- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales⁽¹⁾ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Commissions nettes" et 6.5 "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle").

Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2014 sont relatifs aux groupes UBAF, Menafinance, FGA Capital, Forso et Elipso Finance SRL, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 568 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 3 481 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 204 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 11 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernance d'entreprise" du Document de référence.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	26 879	28 599	
Intérêts et charges assimilées	4.1	(15 532)	(15 914)	
Commissions (produits)	4.2	7 951	7 526	
Commissions (charges)	4.2	(5 142)	(5 061)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 932	3 410	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	2 810	2 009	
Produits des autres activités	4.5	36 485	28 291	
Charges des autres activités	4.5	(43 530)	(33 178)	
Produit net bancaire		15 853	15 682	
Charges générales d'exploitation	4.6	(10 466)	(10 471)	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(631)	(663)	
Résultat brut d'exploitation		4 756	4 548	
Coût du risque	4.8	(2 204)	(2 894)	
Résultat d'exploitation		2 552	1 654	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	647	1 175	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	53	98	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	(22)	-	
Résultat avant impôt		3 230	2 927	
Impôts sur les bénéfices	4.10	(469)	(98)	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6.15	(5)	56	
Résultat net		2 756	2 885	
Participations ne donnant pas le contrôle		416	375	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		2 340	2 510	
Résultat de base par action (en euros) ⁽¹⁾	6.23	0,834	1,011	
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	6.23	0,834	1,011	

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

Les informations au 31 décembre 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentés en note 11.

En outre, afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2013 de l'entité Crelan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Retraité
Résultat net		2 756	2 885	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	(300)	41	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	-	-	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		(300)	41	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	135	(39)	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	97	(15)	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	12	-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(56)	(13)	
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	442	(286)	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	1 905	(70)	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	699	(406)	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	41	15	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		3 087	(747)	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	4.11	266	(130)	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(856)	227	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	(3)	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		2 497	(653)	
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		2 441	(666)	
RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		5 197	2 219	
Dont part du Groupe		4 517	1 927	
Dont participations ne donnant pas le contrôle		680	292	

Les informations au 31 décembre 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentés en note 11.

Le reclassement des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation des autres éléments du résultat global du 31 décembre 2013 et du 31 décembre 2014.

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	01/01/2013 Retraité
Caisse, banques centrales	6.1	55 036	68 151	42 468
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	405 572	362 882	399 014
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	30 423	28 736	41 768
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	283 376	261 166	261 330
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	368 209	369 631	375 644
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	314 379	303 454	325 109
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16 740	10 627	14 236
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8-6.9	15 961	14 660	14 602
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	3 978	4 650	7 152
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	51 085	50 097	55 820
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	94	1 762	21 496
Participation aux bénéfices différée	6.20	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.16	21 243	20 632	20 372
Immeubles de placement	6.17	4 141	3 570	2 902
Immobilisations corporelles	6.18	3 961	3 897	3 957
Immobilisations incorporelles	6.18	1 544	1 572	1 647
Écarts d'acquisition	6.19	13 334	13 324	13 572
TOTAL DE L'ACTIF		1 589 076	1 518 811	1 601 089

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	01/01/2013 Retraité
Banques centrales	6.1	4 411	2 852	1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	321 254	299 803	351 321
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	27 685	31 137	42 329
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	141 176	152 340	154 944
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	473 984	477 313	467 998
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	172 921	160 516	162 783
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16 338	7 323	12 776
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	3 129	2 066	5 470
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	57 392	48 193	55 711
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	1 100	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	284 017	255 457	244 577
Provisions	6.21	4 716	4 475	4 651
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	25 937	28 353	29 784
Total dettes		1 532 960	1 470 928	1 555 420
Capitaux propres		56 116	47 883	45 669
Capitaux propres - part du Groupe		50 063	42 288	40 164
Capital et réserves liées		33 563	30 780	30 538
Réserves consolidées		10 026	7 041	13 475
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 134	1 997	2 540
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	(40)	-
Résultat de l'exercice		2 340	2 510	(6 389)
Participations ne donnant pas le contrôle		6 053	5 595	5 505
TOTAL DU PASSIF		1 589 076	1 518 811	1 601 089

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)							Part du Groupe		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2013 publié	7 494	30 511	(370)	-	37 635	2 921	(382)	2 539	
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)			(10)			(10)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 retraité	7 494	30 501	(370)	-	37 625	2 921	(382)	2 539	
Augmentation de capital	11	(11)							
Variation des titres autodétenus			210		210				
Dividendes versés en 2013									
Dividendes reçus des Caisse régionales et filiales									
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		52			52				
Mouvements liés aux paiements en actions		(11)			(11)				
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11	30	210	-	251	-	-	-	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(423)	24	(399)	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		(10)			(10)	(144)	(40)	(184)	
Résultat au 31/12/2013									
Autres variations		(45)			(45)	1	-	1	
Capitaux propres au 31 décembre 2013 retraité	7 505	30 476	(160)	-	37 821	2 355	(398)	1 957	
Affectation du résultat 2013		2 510			2 510				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	7 505	32 986	(160)	-	40 331	2 355	(398)	1 957	
Augmentation de capital	224	520			744				
Variation des titres autodétenus			7		7				
Émissions d'instruments de capitaux propres ⁽¹⁾		(27)		3 861	3 834				
Rémunération 2014 des titres super-subordonnés à durée indéterminée ⁽¹⁾		(194)			(194)				
Dividendes versés en 2014		(879)			(879)				
Dividendes reçus des Caisse régionales et filiales		124			124				
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾		(199)			(199)				
Mouvements liés aux paiements en actions		1			1				
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	224	(654)	7	3 861	3 438	-	-	-	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	1 963	(193)	1 770	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		(180)			(180)	260	147	407	
Résultat au 31/12/2014									
Autres variations									
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	7 729	32 152	(153)	3 861	43 589	4 578	(444)	4 134	

(1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 23 janvier 2014, le 8 avril 2014 et le 18 septembre 2014 des émissions d'obligations super-subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (en USD, en GBP et en euros) pour 3 640 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus.

Crédit Agricole Assurances a réalisé le 14 octobre 2014 une émission en euros d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 pour 745 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus. Cette émission, souscrite par des entités hors groupe, est comptabilisée en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle.

(2) L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle correspond principalement à la liquidation du Trust 2 de CA Preferred Funding pour - 404 millions d'euros, le rachat de 5 % d'Amundi Group par Crédit Agricole S.A. pour - 155 millions d'euros et le rachat de 1,5 % de Cariparma pour - 72 millions d'euros.

		Participations ne donnant pas le contrôle					
Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres consolidés
			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
-	40 174	5 588	(71)	(12)	(83)	5 505	45 679
-	(10)	-	-	-	-	-	(10)
-	40 164	5 588	(71)	(12)	(83)	5 505	45 669
-	-	-	-	-	-	-	-
-	210	-	-	-	-	-	210
-	-	(302)	-	-	-	(302)	(302)
-	-	-	-	-	-	-	-
-	52	123	-	-	-	123	175
-	(11)	-	-	-	-	-	(11)
-	251	(179)	-	-	-	(179)	72
-	(399)	-	(80)	(1)	(81)	(81)	(480)
-	(194)	(1)	(2)	-	(2)	(3)	(197)
2 510	2 510	375	-	-	-	375	2 885
-	(44)	(23)	-	-	1	(22)	(66)
2 510	42 288	5 760	(153)	(13)	(166)	5 595	47 883
(2 510)	-	-	-	-	-	-	-
-	42 288	5 760	(153)	(13)	(166)	5 595	47 883
-	744	-	-	-	-	-	744
-	7	-	-	-	-	-	7
-	3 834	745	-	-	-	745	4 579
-	(194)	-	-	-	-	-	(194)
-	(879)	(310)	-	-	-	(310)	(1 189)
-	124	-	-	-	-	-	124
-	(199)	(658)	-	-	-	(658)	(857)
-	1	-	-	-	-	-	1
-	3 438	(223)	-	-	-	(223)	3 215
-	1 770	-	266	(10)	256	256	2 026
-	227	(1)	8	-	8	7	234
2 340	2 340	416	-	-	-	416	2 756
-	-	3	-	-	-	3	3
2 340	50 063	5 955	121	(23)	98	6 053	56 116

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits

dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Retraité
Résultat avant impôt		3 230	2 927	
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		646	679	
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.19	22	-	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		17 950	14 169	
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(647)	(1175)	
Résultat net des activités d'investissement		149	(173)	
Résultat net des activités de financement		3 835	3 987	
Autres mouvements		(1 346)	(3 990)	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		20 609	13 497	
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(10 082)	(15 817)	
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(16 573)	38 092	
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(24 151)	(24 246)	
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		9 069	(2 794)	
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		364	311	
Impôts versés		521	(659)	
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(40 852)	(5 113)	
Flux provenant des activités abandonnées	6.15	6	(181)	
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(17 007)	11 130	
Flux liés aux participations ⁽²⁾		(992)	(15)	
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(742)	(636)	
Flux provenant des activités abandonnées	6.15	(113)	(55)	
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(1 847)	(706)	
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		3 546	36	
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		(2 114)	(3 045)	
Flux provenant des activités abandonnées	6.15	(8)	(25)	
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		1 424	(3 034)	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		2 765	(2 979)	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(14 665)	4 411	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		55 964	51 553	
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		65 385	41 813	
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		(9 421)	9 740	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		41 299	55 964	
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		50 619	65 385	
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		(9 320)	(9 421)	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(14 665)	4 411	

* Composé du solde net des postes Caisse et Banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2014, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisse régionales pour 269 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2. L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2014 s'établit à 259 millions d'euros. Les principales opérations concernent d'une part l'acquisition pour 353 millions d'euros des titres Amundi et pour 80 millions d'euros des titres Cariparma et, d'autre part, les cessions des titres des entités nordiques de Crédit Agricole Consumer Finance pour 149 millions d'euros, de Semeru Asia Equity High Yield Fund pour 35 millions d'euros et de BNI Madagascar et Crédit Agricole Bulgarie pour 21 millions d'euros.

Par ailleurs, les principales cessions de titres des sociétés mises en équivalence concernent Newedge pour 273 millions d'euros et Banco Espírito Santo pour 106 millions d'euros. Enfin la souscription à l'augmentation de capital de Banco Espírito Santo impacte la trésorerie pour - 33 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidées sur la trésorerie du Groupe ressort à - 1 251 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions et cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 1 269 millions d'euros, diminuées de la cession des titres ESAF pour 30 millions d'euros, Immobiliara Colonial pour 64 millions d'euros et à la sortie du périmètre de consolidation des titres IFUK pour 40 millions d'euros. Enfin le groupe Crédit Agricole S.A. a souscrit à l'augmentation de capital de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) pour 95 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de 4 567 millions d'euros les émissions réalisées d'instruments de capitaux propres ainsi que la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC pour - 415 millions d'euros. En outre, - 616 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par les filiales de Crédit Agricole S.A. aux Participations ne donnant pas le contrôle.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2014, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 22 743 millions d'euros et les remboursements à - 18 023 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 696 millions d'euros et les remboursements à - 3 770 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	307	6.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	354																																																																																																						
1.1	Normes applicables et comparabilité	307	6.6	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	355																																																																																																						
1.2	Format de présentation des états financiers	308	6.7	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	356																																																																																																						
1.3	Principes et méthodes comptables	308	6.8	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	358																																																																																																						
1.4	Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	319	6.9	Exposition au risque souverain	360																																																																																																						
NOTE 2	Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	322	6.10	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	364																																																																																																						
2.1	Comprehensive Assessment : examen de la qualité des actifs et de la résistance des banques européennes par la Banque centrale européenne	322	6.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	365																																																																																																						
2.2	Opérations de structure de la période	322	6.12	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	366																																																																																																						
2.3	Opérations du groupe Crédit Agricole S.A. au Portugal	324	6.13	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	368																																																																																																						
2.4	Analyse des impacts de mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11	324	6.14	Comptes de régularisation actif, passif et divers	369																																																																																																						
2.5	Participation dans le capital de la Banque d'Italie	324	6.15	Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées	370																																																																																																						
2.6	Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)	324	6.16	Co-entreprises et entreprises associées	372																																																																																																						
2.7	Émission par Crédit Agricole S.A. d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée	325	6.17	Immeubles de placement	376																																																																																																						
NOTE 3	Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	325	6.18	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	377																																																																																																						
3.1	Risque de crédit	325	6.19	Écarts d'acquisition	378																																																																																																						
3.2	Risque de marché	331	6.20	Provisions techniques des contrats d'assurance	380																																																																																																						
3.3	Risque de liquidité et de financement	334	6.21	Provisions	381																																																																																																						
3.4	Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	337	6.22	Capitaux propres - actions de préférence	383																																																																																																						
3.5	Risques opérationnels	337	6.23	Capitaux propres - part du Groupe	383																																																																																																						
3.6	Gestion du capital et ratios réglementaires	338	6.24	Participations ne donnant pas le contrôle	385																																																																																																						
NOTE 4	Notes relatives au compte de résultat et au résultat global	339	6.25	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	387																																																																																																						
4.1	Produits et charges d'intérêts	339	NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	388																																																																																																						
4.2	Commissions nettes	339	7.1	Détail des charges de personnel	388	4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	340	7.2	Effectif fin de période	388	4.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	341	7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	388	4.5	Produits et charges nets des autres activités	341	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	389	4.6	Charges générales d'exploitation	342	7.5	Autres avantages sociaux	391	4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	342	7.6	Paiements à base d'actions	391	4.8	Coût du risque	343	7.7	Rémunérations de dirigeants	393	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343	4.10	Impôts	344	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345	NOTE 5	Informations sectorielles	347	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348	5.2	Information sectorielle par zone géographique	349	5.3	Spécificités de l'assurance	350	5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351	NOTE 6	Notes relatives au bilan	352	6.1	Caisse, banques centrales	352	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352	6.3	Instruments dérivés de couverture	353	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354	NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418	12.1	Information sur les filiales	418	12.2	Composition du périmètre	419	NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432	13.1	Participations non consolidées	432	13.2	Entités structurées non consolidées	432	NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434	14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434
7.1	Détail des charges de personnel	388																																																																																																									
4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	340	7.2	Effectif fin de période	388	4.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	341	7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	388	4.5	Produits et charges nets des autres activités	341	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	389	4.6	Charges générales d'exploitation	342	7.5	Autres avantages sociaux	391	4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	342	7.6	Paiements à base d'actions	391	4.8	Coût du risque	343	7.7	Rémunérations de dirigeants	393	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343	4.10	Impôts	344	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345	NOTE 5	Informations sectorielles	347	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348	5.2	Information sectorielle par zone géographique	349	5.3	Spécificités de l'assurance	350	5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351	NOTE 6	Notes relatives au bilan	352	6.1	Caisse, banques centrales	352	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352	6.3	Instruments dérivés de couverture	353	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354	NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418	12.1	Information sur les filiales	418	12.2	Composition du périmètre	419	NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432	13.1	Participations non consolidées	432	13.2	Entités structurées non consolidées	432	NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434	14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434						
7.2	Effectif fin de période	388																																																																																																									
4.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	341	7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	388	4.5	Produits et charges nets des autres activités	341	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	389	4.6	Charges générales d'exploitation	342	7.5	Autres avantages sociaux	391	4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	342	7.6	Paiements à base d'actions	391	4.8	Coût du risque	343	7.7	Rémunérations de dirigeants	393	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343	4.10	Impôts	344	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345	NOTE 5	Informations sectorielles	347	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348	5.2	Information sectorielle par zone géographique	349	5.3	Spécificités de l'assurance	350	5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351	NOTE 6	Notes relatives au bilan	352	6.1	Caisse, banques centrales	352	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352	6.3	Instruments dérivés de couverture	353	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354	NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418	12.1	Information sur les filiales	418	12.2	Composition du périmètre	419	NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432	13.1	Participations non consolidées	432	13.2	Entités structurées non consolidées	432	NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434	14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434												
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	388																																																																																																									
4.5	Produits et charges nets des autres activités	341	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	389	4.6	Charges générales d'exploitation	342	7.5	Autres avantages sociaux	391	4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	342	7.6	Paiements à base d'actions	391	4.8	Coût du risque	343	7.7	Rémunérations de dirigeants	393	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343	4.10	Impôts	344	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345	NOTE 5	Informations sectorielles	347	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348	5.2	Information sectorielle par zone géographique	349	5.3	Spécificités de l'assurance	350	5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351	NOTE 6	Notes relatives au bilan	352	6.1	Caisse, banques centrales	352	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352	6.3	Instruments dérivés de couverture	353	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354	NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418	12.1	Information sur les filiales	418	12.2	Composition du périmètre	419	NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432	13.1	Participations non consolidées	432	13.2	Entités structurées non consolidées	432	NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434	14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434																		
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	389																																																																																																									
4.6	Charges générales d'exploitation	342	7.5	Autres avantages sociaux	391	4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	342	7.6	Paiements à base d'actions	391	4.8	Coût du risque	343	7.7	Rémunérations de dirigeants	393	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343	4.10	Impôts	344	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345	NOTE 5	Informations sectorielles	347	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348	5.2	Information sectorielle par zone géographique	349	5.3	Spécificités de l'assurance	350	5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351	NOTE 6	Notes relatives au bilan	352	6.1	Caisse, banques centrales	352	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352	6.3	Instruments dérivés de couverture	353	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354	NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418	12.1	Information sur les filiales	418	12.2	Composition du périmètre	419	NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432	13.1	Participations non consolidées	432	13.2	Entités structurées non consolidées	432	NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434	14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434																								
7.5	Autres avantages sociaux	391																																																																																																									
4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	342	7.6	Paiements à base d'actions	391	4.8	Coût du risque	343	7.7	Rémunérations de dirigeants	393	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343	4.10	Impôts	344	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345	NOTE 5	Informations sectorielles	347	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348	5.2	Information sectorielle par zone géographique	349	5.3	Spécificités de l'assurance	350	5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351	NOTE 6	Notes relatives au bilan	352	6.1	Caisse, banques centrales	352	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352	6.3	Instruments dérivés de couverture	353	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354	NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418	12.1	Information sur les filiales	418	12.2	Composition du périmètre	419	NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432	13.1	Participations non consolidées	432	13.2	Entités structurées non consolidées	432	NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434	14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434																														
7.6	Paiements à base d'actions	391																																																																																																									
4.8	Coût du risque	343	7.7	Rémunérations de dirigeants	393	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343	4.10	Impôts	344	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345	NOTE 5	Informations sectorielles	347	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348	5.2	Information sectorielle par zone géographique	349	5.3	Spécificités de l'assurance	350	5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351	NOTE 6	Notes relatives au bilan	352	6.1	Caisse, banques centrales	352	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352	6.3	Instruments dérivés de couverture	353	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354	NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418	12.1	Information sur les filiales	418	12.2	Composition du périmètre	419	NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432	13.1	Participations non consolidées	432	13.2	Entités structurées non consolidées	432	NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434	14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434																																				
7.7	Rémunérations de dirigeants	393																																																																																																									
4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	343																																																																																																									
4.10	Impôts	344																																																																																																									
4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	345																																																																																																									
NOTE 5	Informations sectorielles	347																																																																																																									
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	348																																																																																																									
5.2	Information sectorielle par zone géographique	349																																																																																																									
5.3	Spécificités de l'assurance	350																																																																																																									
5.4	Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	351																																																																																																									
NOTE 6	Notes relatives au bilan	352																																																																																																									
6.1	Caisse, banques centrales	352																																																																																																									
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	352																																																																																																									
6.3	Instruments dérivés de couverture	353																																																																																																									
6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	354																																																																																																									
NOTE 11	Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements	412																																																																																																									
NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014	418																																																																																																									
12.1	Information sur les filiales	418																																																																																																									
12.2	Composition du périmètre	419																																																																																																									
NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	432																																																																																																									
13.1	Participations non consolidées	432																																																																																																									
13.2	Entités structurées non consolidées	432																																																																																																									
NOTE 14	Événements postérieurs à la clôture	434																																																																																																									
14.1	Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi	434																																																																																																									

NOTE 1

Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macrocouverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	4 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12, et IAS 28 amendée sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12, et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée ;
- l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables ; et
- la capacité d'exercer le pouvoir pour influer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 a eu pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des entités suivantes :

- deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) et de 16 Fonds communs de titrisation (FCT) dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole S.A. en tant que sponsor des conduits

et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation a entraîné au 1^{er} janvier 2013 une augmentation de la taille du bilan de 8 128 millions d'euros et un impact résultat jugé non matériel.

- 172 fonds détenus en support de contrats d'assurance en unités de compte.

Bien que l'investissement soit réalisé pour le compte des assurés, le groupe Crédit Agricole S.A. reste directement exposé à la variabilité du rendement des fonds. Le contrôle est qualifié lorsque le taux d'emprise est jugé significatif en approche relative.

L'entrée de ces fonds dans le périmètre de consolidation a entraîné au 1^{er} janvier 2013 une augmentation de la taille du bilan de 2 190 millions d'euros et aucun impact résultat.

Pour l'activité d'asset management, l'ensemble des fonds gérés a été revu sur la base des nouveaux critères de décision introduits par IFRS 10. Ainsi, lorsque le groupe Crédit Agricole S.A. intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il peut disposer d'un

pouvoir décisionnel qui, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, indique qu'il agit pour son propre compte et qu'il a le contrôle. A défaut, le groupe Crédit Agricole S.A. agit en qualité de mandataire. Cette analyse n'a pas conduit à constater une évolution matérielle du périmètre de consolidation sur ce métier.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit Agricole S.A. intervient en qualité de co-entrepreneur dans 50 entités.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'impact au 1^{er} janvier 2013 est une baisse de la taille de bilan de 26 647 millions d'euros, sans modification de la situation nette.

Les principaux impacts des nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 "Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements" et les évolutions du périmètre de consolidation en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014".

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- note 6.16 "Co-entreprises et entreprises associées" ;
- note 6.24 "Participations ne donnant pas le contrôle" ;
- note 12.1.1 "Restrictions sur les entités contrôlées" ;
- note 12.1.2 "Soutiens aux entités structurées ⁽¹⁾ contrôlées" ;
- note 13.2 "Entités structurées non consolidées".

L'entrée en vigueur des autres textes applicables à partir du 1^{er} janvier 2014 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés ;
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé ;
- cotisation sociale de solidarité des sociétés (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

⁽¹⁾ Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décäissements ou encäissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/ emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avérée est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes - capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A., y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 "Provisions".

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *furutes*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés traités et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12, relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 "Provisions".

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intérêsement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de

taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réerves consolidées - part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est établi sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - soit sur la même entité imposable,
 - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, établies en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 "Produits et charges nets des autres activités."

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité-miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait

été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'il détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A., des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des

capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Écarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées - part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la

quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement

conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-après, les montants mentionnés dans les tableaux au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'entrée en vigueur en 2014 des nouvelles normes de consolidation.

Les effets du changement de méthode comptable liés à ces normes de consolidation sont exposés en note 11 "Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements".

NOTE 2

Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation".

2.1 **Comprehensive Assessment : examen de la qualité des actifs et de la résistance des banques européennes par la Banque centrale européenne**

Dans un contexte de mise en place du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) européen, le groupe Crédit Agricole a participé, sur la base des comptes au 31 décembre 2013, aux exercices d'examen de la qualité des actifs (Asset Quality Review, AQR) des 130 plus grandes banques européennes et au test prospectif de leur résistance ou *stress test*, pilotés par la Banque centrale européenne (BCE).

Les conclusions de la BCE ont été communiquées le 26 octobre 2014. L'évaluation a été menée dans le cadre du règlement et de la directive de l'Union européenne en vigueur relatifs aux exigences de fonds propres (Capital Requirements Regulation and Directive, CRR/CRD 4). Cet examen avait pour objectif de renforcer le bilan des banques, d'accroître la transparence et de conforter la confiance. Il a fourni à la BCE de nombreuses informations concernant les banques soumises à sa surveillance prudentielle directe et lui permet d'instaurer une égalité de traitement dans le domaine de la supervision.

Les résultats des *stress tests* et les conclusions chiffrées des AQR sont communiqués sur les sites de l'ACPR (<https://acpr.banque-france.fr/international/les-grands-enjeux/stress-tests.html>) et de la BCE (http://www.ecb.europa.eu/ssm/assessment/html/index_en.html).

L'examen de la qualité des actifs du groupe Crédit Agricole a porté sur l'ensemble des portefeuilles significatifs tant en France qu'à l'étranger et a confirmé la robustesse de sa structure financière. Il ressort des tests de résistance que le Groupe Crédit Agricole peut absorber un stress sévère sans besoin additionnel de fonds propres ; l'excédent de capital par rapport au seuil défini par la BCE le place aux premiers rangs des banques de la zone euro.

L'examen de la qualité des actifs mené par la BCE a fondamentalement été un exercice de nature prudentielle. Néanmoins, le Groupe a pris les décisions appropriées au regard des conséquences sur les comptes, en conformité avec les normes comptables en vigueur. Les impacts en termes de montant et de présentation sont non significatifs sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014.

2.2 **Opérations de structure de la période**

CESSION DE NEWEDGE

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 7 mai 2014 la finalisation des transactions prévues dans l'accord signé le 20 décembre 2013 entre Crédit Agricole CIB et Société Générale prévoyant la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50 % dans Newedge Group, leur *joint venture* commune de courtage.

Compte tenu des démarches et négociations engagées, Newedge avait fait l'objet d'un classement comptable conforme à IFRS 5 et IAS 31 dès le 30 septembre 2013.

Dans les comptes au 31 décembre 2013, la contribution de Newedge dans les comptes dédiés du bilan et du compte de résultat, à hauteur du taux de détention du groupe Crédit Agricole S.A. dans Newedge, soit 48,9 %, était la suivante :

- les Actifs non courants destinés à être cédés représentaient 24 438 millions d'euros et les Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés 24 189 millions d'euros dans les comptes publiés au 31 décembre 2013 ;
- le Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, soit - 162 millions d'euros, correspondait principalement à l'écart entre la juste valeur de la quote-part des actifs de Newedge détenue par Crédit Agricole CIB et la valeur comptable de ces actifs.

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan et du compte de résultat dédiées aux activités abandonnées. Compte tenu de ce changement de méthode de consolidation, la contribution de Newedge au poste Actifs non courants destinés à être cédés s'élève à 249 millions d'euros en réduction de 24 189 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 publié.

La finalisation de la cession génère un impact résultat non significatif dans la contribution 2014 de Crédit Agricole CIB aux comptes de Crédit Agricole S.A.

ACQUISITION DE 5 % COMPLÉMENTAIRES D'AMUNDI

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 7 mai 2014 la finalisation des transactions prévues dans l'accord signé le 20 décembre 2013 entre Crédit Agricole CIB et Société Générale prévoyant l'acquisition par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5 % dans Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs.

Au terme de cette opération réalisée le 6 mai 2014, sans effet sur la structure de gouvernance de la société, le groupe Crédit Agricole S.A. détient 80 % d'Amundi.

L'impact de cette opération est une diminution des Capitaux propres - part du Groupe de 198 millions d'euros et une diminution de la part des Participations ne donnant pas le contrôle de 155 millions d'euros.

ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE DE CAPITAL DE CARIPARMA

Le 22 septembre 2014, Crédit Agricole S.A. a acquis 1,5 % du capital de Cariparma auprès de la Fondazione Cassa Risparmio di Parma e Monte di Credito su Pegno di Busseto ("Fondation Cariparma").

Au terme de cette opération, Crédit Agricole S.A. détient 76,5 % de Cariparma contre 75 % précédemment.

L'impact de cette opération est une diminution des Capitaux propres - part du Groupe de 8 millions d'euros et une diminution de la part des Participations ne donnant pas le contrôle de 72 millions d'euros.

CESSION D'ENTITÉS NORDIQUES DE CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

La cession de Finaref AB et DanAktiv, filiales en Suède, Norvège, Finlande et Danemark de Crédit Agricole Consumer Finance, a été finalisée après obtention des autorisations réglementaires.

Au 31 décembre 2013, la contribution des entités aux comptes consolidés avait été reclassée conformément à la norme IFRS 5 :

- les actifs en Actifs non courants destinés à être cédés à hauteur de 468 millions d'euros et les passifs en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 331 millions d'euros ;
- le résultat de l'exercice 2013 en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 76 millions d'euros.

Les impacts de la finalisation de cette opération sont non significatifs sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014.

CESSION DE CAL HELLAS

La cession des titres de participation CAL Hellas par Crédit Agricole Leasing & Factoring et des titres de dettes émis par CAL Hellas, détenus par Crédit Agricole S.A. et Lixxcrédit, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, a été finalisée le 30 octobre 2014.

Dès le 30 juin 2014, les critères d'application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité" étaient remplis pour la cession des titres de participation et des titres de dettes, les actifs et passifs de la filiale et les créances détenues par le Groupe.

Au 31 décembre 2014, le résultat opérationnel de la filiale jusqu'à la date de cession ainsi que la perte résultant de la cession sont classés en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 19 millions d'euros.

CESSION DE CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER

La cession par Crédit Agricole S.A. de 50 % des titres de Crédit Agricole Immobilier à SACAM Immobilier a été réalisée le 31 mars 2014. Cette opération s'inscrit dans le projet de transformation de la filière immobilière du groupe Crédit Agricole S.A. qui s'appuie sur le rachat par SACAM Immobilier, structure détenue à 100 % par les Caisses régionales, de 50 % de Crédit Agricole Immobilier à Crédit Agricole S.A. et sur le regroupement des activités de Crédit Agricole Immobilier et de SACAM Square Habitat. La première opération inclut la signature d'un pacte d'actionnaires prévoyant l'équilibre des pouvoirs entre Crédit Agricole S.A. et SACAM Immobilier.

En application de la norme IFRS 5, s'agissant d'une activité destinée à être cédée :

- la contribution de l'entité aux différents soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat a été conservée au 31 décembre 2013 et jusqu'au 31 mars 2014 ;
- au 31 décembre 2013, les actifs de Crédit Agricole Immobilier étaient comptabilisés sur une ligne distincte à l'actif du bilan consolidé, Actifs non courants destinés à être cédés, à hauteur de 477 millions d'euros, et les passifs sur une ligne distincte au passif, Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés, pour 223 millions d'euros.

Le résultat de cession dégagé au premier semestre 2014 sur la cession des titres est non significatif.

À l'issue de cette opération, soit à compter du 31 mars 2014, en application d'IFRS 11, la participation du groupe Crédit Agricole S.A. de 50 % dans Crédit Agricole Immobilier est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

CESSION DE CRÉDIT AGRICOLE BULGARIE

La cession de Crédit Agricole Bulgarie, détenue à 100 % par IUB Holding, filiale de Crédit Agricole S.A., a été initiée fin 2013 : les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient remplies au 31 décembre 2013.

À cette date, les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de Crédit Agricole Bulgarie ont été classés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés pour respectivement 211 millions d'euros et 232 millions d'euros. L'impact en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession était de - 39 millions d'euros au 31 décembre 2013.

À la date de finalisation de l'opération, soit le 12 juin 2014, un gain de 9 millions d'euros a été comptabilisé en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

CESSION DE BNI MADAGASCAR

BNI Madagascar est classé en IFRS 5 depuis 2012. L'opération de règlement/livraison des actions détenues par IUB Holding, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. au Consortium IOFHL a été conclue le 6 juin 2014.

Au 31 décembre 2014, l'impact de la cession de BNI Madagascar sur le Résultat net, part du groupe de Crédit Agricole S.A. est une plus-value nette de frais de 2,8 millions d'euros. Cet impact inclut une provision pour garantie de passif comptabilisée par IUB Holding pour 2,4 millions d'euros.

À la demande des Autorités de tutelle malgaches, Crédit Agricole S.A. continuera d'accompagner pendant deux ans cette banque via la mise à disposition de collaborateurs du Groupe.

PROJET DE CESSION DE CRELAN (IFRS 5)

Un accord de cession a été conclu le 22 avril 2014 par le groupe Crédit Agricole en vue de la cession de 50 % du capital de la banque belge Creln aux Caisses coopératives belges actuellement co-actionnaires avec le groupe Crédit Agricole à hauteur de 50 %.

La détenzione de Crédit Agricole S.A. dans Creln s'exerce via la SAS Belgium CA, elle-même détenue à hauteur de 45 % par la Caisse régionale Nord Est, à hauteur de 45 % par la Caisse régionale Nord de France et à hauteur de 10 % par Crédit Agricole S.A.

Creln est consolidée dans le groupe Crédit Agricole S.A. selon la méthode de la mise en équivalence. En application de la norme IFRS 5, les titres Creln font l'objet d'un reclassement en Actifs non courants destinés à être cédés au 1^{er} janvier 2014.

Compte tenu du prix de cession convenu, le résultat de cession projeté sur cette opération est non significatif.

Le résultat opérationnel de l'année 2013 a été reclasse, dans les comptes du 31 décembre 2013 retraités, en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

2.3 Opérations du groupe Crédit Agricole S.A. au Portugal

Les opérations décrites ci-après ont eu un impact de - 572 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe 2014 du groupe Crédit Agricole S.A.

Dès le 30 juin 2014, les difficultés rencontrées par Banco Espírito Santo et ses actionnaires ont conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à considérer qu'il existait un indice objectif de perte de valeur de cette participation. Le groupe Crédit Agricole S.A. a alors déprécié la valeur totale de cette participation dans ses comptes consolidés.

Suite à la mise en résolution de Banco Espírito Santo le 3 août 2014, l'activité et les actifs de la banque ont été transférés dans une entité nouvellement créée "Novo Banco". Le capital de "Novo Banco" de 4,9 milliards d'euros a été intégralement souscrit par le fonds de résolution portugais. Crédit Agricole S.A. n'a aucun engagement vis-à-vis de la nouvelle structure.

La "bad bank", les dettes subordonnées et les dettes vis-à-vis des actionnaires ont été maintenues dans Banco Espírito Santo qui ne pourra plus exercer d'activité bancaire. Les actifs et passifs de cette structure font l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le Groupe, prenant acte de ces éléments et de la démission des cinq administrateurs représentant Crédit Agricole S.A., a procédé à l'arrêt de la mise en équivalence de cette participation dès le 30 septembre 2014. Les titres sont désormais comptabilisés en Actifs financiers disponibles à la vente pour une valeur nulle. Toute réévaluation ultérieure de la valeur des titres sera comptabilisée conformément aux règles applicables aux instruments de capitaux propres comptabilisés en Actifs financiers disponibles à la vente, c'est-à-dire par variation des capitaux propres.

2.4 Analyse des impacts de mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11

La note 1 "Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées" précise que les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12, et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 avec application rétroactive.

Ces évolutions normatives conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle et à faire évoluer la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint ainsi que les informations à communiquer en annexe.

Outre les informations communiquées dans la note 1, les impacts liés à l'application des nouvelles normes de consolidation sont précisées dans la note 11 "Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements" et dans la note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014".

2.5 Participation dans le capital de la Banque d'Italie

Le décret-loi n°2013-133 du 30 novembre 2013, transformé, après modifications, en loi n°2014-5 du 29 janvier 2014, a introduit de nombreuses nouveautés en matière de droits patrimoniaux et administratifs attachés aux titres constitutifs du capital de la Banque d'Italie.

Ces modifications ont été intégrées dans les nouveaux statuts de la Banque d'Italie, validés par l'Assemblée extraordinaire du 23 décembre 2013 et approuvés par décret du Président de la République Italienne du 27 décembre 2013.

Ces évolutions ont substantiellement transformé la nature des titres de capital de la Banque d'Italie, comme l'atteste l'avis de professionnels indépendants. Sur cette base, les banques italiennes détentrices de ces titres, en application des règles prévues par

la norme IAS 39, ont considéré les nouveaux titres comme des instruments financiers distincts de ceux précédant le décret-loi n°2013-133, et en conséquence, ont procédé à un échange de titres, avec comptabilisation des nouveaux titres sur la base de leur juste valeur. Il a en outre été considéré que ces nouveaux titres possédaient des caractéristiques permettant de les inscrire en Actifs financiers disponibles à la vente, conformément aux conditions prévues par les normes IFRS.

La participation du groupe Cariparma, soit 6 360 titres de capital de la Banque d'Italie, représentant 2,12 % du capital, était inscrite en Titres disponibles à la vente pour un montant de 67 millions d'euros dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013.

Les nouveaux titres de la Banque d'Italie, d'une valeur unitaire de 25 000 euros, souscrits par Cariparma, ont été inscrits en Actifs disponibles à la vente pour un montant de 159 millions d'euros, avec maintien du taux de détention du capital de la Banque d'Italie à 2,12 %.

Cet échange de titres a conduit à la comptabilisation au premier semestre 2014 d'une plus-value de 92 millions d'euros dans la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur des titres reçus bénéficie d'un régime fiscal dérogatoire de 12 % issu de la loi du 29 janvier 2014. En outre, le 24 avril 2014 a été publié un décret portant diverses mesures fiscales dont le relèvement du taux de taxation applicable à l'échange de titres de la Banque d'Italie de 12 % à 26 %. Une charge fiscale de 33 millions d'euros, correspondant à un taux d'impôt sur les sociétés de 26 %, a été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2014. L'impact de cette opération en Résultat net part du Groupe est de 44 millions d'euros.

2.6 Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Par un avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), cette dernière étant mise en équivalence pour les besoins prudentiels.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027) mais certaines facultés de résiliation anticipée ont été introduites à la main du bénéficiaire.

Globalement, le montant au titre des garanties Switch s'élève à 23,9 milliards d'euros soit un équivalent d'emplois pondérés de 87 milliards d'euros correspondant à une économie en termes d'exigence de fonds propres prudentiels de 8,1 milliards d'euros.

Ainsi, en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence, les Caisses régionales supportent la perte de valeur à hauteur de leur engagement maximum de 23,9 milliards d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur les dépôts de garantie qui sont alors reconstitués par les Caisses régionales à hauteur de la nouvelle exigence prudentielle.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Le traitement comptable des garanties globales est assimilable à celui de garanties financières reçues et leur rémunération est intégralement comptabilisée en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties globales, et le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, le produit d'indemnisation et la charge de remboursement sont reconnus en Coût du risque.

Au 31 décembre 2014, la garantie *Switch* n'a pas été actionnée.

2.7 Émission par Crédit Agricole S.A. d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée

Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances ont réalisé des émissions d'obligations subordonnées et super-subordonnées perpétuelles à taux fixe révisable.

Émissions Crédit Agricole S.A. :

- le 23 janvier 2014 pour 1,75 milliard d'USD ;
- le 8 avril 2014 pour 0,5 milliard de GBP ;
- le 8 avril 2014 pour 1 milliard d'euros ;
- le 18 septembre 2014 pour 1,25 milliard d'USD.

Ces titres super-subordonnés à durée indéterminée, intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts, sont qualifiés d'instruments de capitaux propres en application des normes IFRS et comptabilisés en Capital et réserves liées, pour un montant global de 3 861 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Tableau de variation des capitaux propres). Les intérêts versés et les primes d'émission sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

En application d'IAS 12, l'économie d'impôt résultant du versement des intérêts est comptabilisée en résultat de la période.

Conformément à la nouvelle réglementation européenne CRD 4/CRR applicable au 1^{er} janvier 2014, ces obligations entrent dans le calcul des fonds propres additionnels *Tier 1* du groupe Crédit Agricole S.A.

Émission Crédit Agricole Assurances :

- le 14 octobre 2014 pour 750 millions d'euros.

Cette émission, souscrite par des entités hors Groupe, est comptabilisée en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre "Facteurs de risque - Risque de crédit")

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement/livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	351 231	312 681
Instruments dérivés de couverture	30 423	28 736
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	255 950	240 273
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	118 983	96 128
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	321 387	303 454
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 961	14 660
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 093 935	995 932
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	129 114	135 008
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	80 427	87 523
Provisions - Engagements par signature	(238)	(299)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	209 303	222 232
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	1 303 238	1 218 164

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 204	4 907
Prêts et créances sur la clientèle	138 294	139 272
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	12 563	10 079
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	5 135	4 579

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	5 152	34	17	-	5 135
Banques centrales	13 000	-	-	-	13 000
Établissements de crédit	90 315	498	430	-	89 885
Grandes entreprises	187 718	9 212	4 724	1 787	181 207
Clientèle de détail	132 534	6 578	3 631	866	128 037
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	428 719	16 322	8 802	2 653	417 264

(1) Dont encours restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2014") pour 11 075 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale ⁽²⁾	32 618	3 071	1 427	321	30 870
Banques centrales	13 489	-	-	-	13 489
Établissements de crédit	83 046	650	407	-	82 639
Grandes entreprises	140 389	5 330	2 815	1 468	136 106
Clientèle de détail	141 691	7 673	4 362	851	136 478
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	411 233	16 724	9 011	2 640	399 582

(1) Les encours clientèle sains restructurés représentent un montant de 2 480 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2013").

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	1 050	21 046
Grandes entreprises	96 267	75 842
Clientèle de détail	18 535	20 809
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	115 852	117 697
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	573	12 181
Grandes entreprises	70 153	35 874
Clientèle de détail	1 257	29 990
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	71 983	78 045

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Administration générale ⁽¹⁾	7 699	50 325
Grandes entreprises	150 516	117 410
Clientèle de détail	315 769	309 578
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	473 984	477 313

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives
					Total
France (y compris DOM-TOM)	200 530	5 090	2 829	791	196 910
Autres pays de l'Union européenne	111 923	8 700	4 280	977	106 666
Autres pays d'Europe	14 338	340	156	361	13 821
Amérique du Nord	24 636	175	62	106	24 468
Amériques centrale et du Sud	13 933	653	589	159	13 185
Afrique et Moyen-Orient	18 067	1 053	806	176	17 085
Asie et Océanie (hors Japon)	26 529	311	80	79	26 370
Japon	18 703	-	-	4	18 699
Organismes supranationaux	60	-	-	-	60
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE⁽¹⁾	428 719	16 322	8 802	2 653	417 264

(1) Dont encours restructurés pour 11 075 millions d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2014").

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives
					Total
France (y compris DOM-TOM)	194 402	5 388	2 844	956	190 602
Autres pays de l'Union européenne	112 095	8 631	4 540	1 031	106 524
Autres pays d'Europe	14 901	368	172	93	14 636
Amérique du Nord	15 642	304	157	84	15 401
Amériques centrale et du Sud	12 038	589	522	35	11 481
Afrique et Moyen-Orient	20 523	1 138	685	207	19 631
Asie et Océanie (hors Japon)	16 369	88	58	30	16 281
Japon	25 263	218	33	204	25 026
Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE⁽¹⁾	411 233	16 724	9 011	2 640	399 582

(1) Les encours clientèle sains restructurés représentent un montant de 2 480 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2013").

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	45 428	47 822
Autres pays de l'Union européenne	29 204	34 266
Autres pays d'Europe	4 139	4 502
Amérique du Nord	22 775	18 462
Amériques centrale et du Sud	5 655	3 634
Afrique et Moyen-Orient	2 066	2 033
Asie et Océanie (hors Japon)	5 547	6 342
Japon	1 038	636
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	115 852	117 697
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	45 549	47 652
Autres pays de l'Union européenne	11 595	11 930
Autres pays d'Europe	3 022	2 045
Amérique du Nord	4 873	9 452
Amériques Centrale et du Sud	741	637
Afrique et Moyen-Orient	1 719	1 394
Asie et Océanie (hors Japon)	2 925	3 726
Japon	1 559	1 209
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	71 983	78 045

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	342 315	338 950
Autres pays de l'Union européenne	74 622	74 925
Autres pays d'Europe	10 881	10 647
Amérique du Nord	12 985	20 549
Amériques centrale et du Sud	4 753	4 427
Afrique et Moyen-Orient	16 129	15 982
Asie et Océanie (hors Japon)	6 139	6 585
Japon	4 846	5 248
Organismes supranationaux	1 314	-
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	473 984	477 313

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours	> 180 jours	≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	
Instrument de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	2 838
Instrument de dettes	-	-	-	-	-	-	178
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	2
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	176
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 252	303	274	167	6 996	7 521	11 455
Administration générale	82	3	-	-	84	17	17
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	20	2	-	37	58	68	430
Grandes entreprises	2 614	106	135	26	2 882	4 489	6 511
Clientèle de détail	3 536	193	138	104	3 972	2 947	4 497
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	6 252	303	274	167	6 996	10 537	13 156

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours	> 180 jours	≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	
Instrument de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	2 875
Instrument de dettes	-	-	-	-	-	-	274
Administration générale ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	261
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	1
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	13
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 334	349	167	88	6 938	7 813	11 514
Administration générale ⁽¹⁾	1 107	99	75	46	1 327	1 647	1 546
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	1
Établissements de crédit	35	-	-	-	35	243	406
Grandes entreprises	2 424	114	22	18	2 578	2 587	4 343
Clientèle de détail	2 768	136	70	24	2 998	3 335	5 219
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	6 334	349	167	88	6 938	10 962	14 697

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre "Facteurs de risque - Risque de marché")

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- ▶ les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- ▶ les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- ▶ les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- ▶ les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013 Retraité	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	2 955	8 283	18 051	29 289	28 404
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 820	8 115	17 941	28 876	27 923
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps - floors - collars	-	-	-	135	168	110	413	481
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	59	16	59	134	116
Opérations fermes de change	-	-	-	57	16	59	132	116
Options de change	-	-	-	2	-	-	2	-
Autres instruments	-	-	-	55	-	-	55	66
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	55	-	-	55	66
Sous-total	-	-	-	3 069	8 299	18 110	29 478	28 586
Opérations de change à terme	-	-	-	729	107	109	945	150
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	3 798	8 406	18 219	30 423	28 736

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013 Retraité	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	4 282	8 725	14 426	27 433	30 802
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 033	8 724	14 311	27 068	30 387
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps - floors - collars	-	-	-	248	-	114	362	410
Autres instruments conditionnels	-	-	-	1	1	1	3	5
Instruments de devises et or	-	-	-	56	42	5	103	160
Opérations fermes de change	-	-	-	54	42	5	101	160
Options de change	-	-	-	2	-	-	2	-
Autres instruments	-	-	-	6	-	-	6	8
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	6	-	-	6	8
Sous-total	-	-	-	4 344	8 767	14 431	27 542	30 970
Opérations de change à terme	-	-	-	135	5	3	143	167
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	4 479	8 772	14 434	27 685	31 137

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013 Retraité	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	7	311	1 174	12 337	36 455	92 904	143 188	119 162
Futures	7	304	1 174	-	-	-	1 485	1
FRA	-	-	-	463	105	-	568	387
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10 931	27 898	57 532	96 361	81 944
Options de taux	-	-	-	181	2 986	31 472	34 639	25 305
Caps - floors - collars	-	-	-	762	5 466	3 900	10 128	11 404
Autres instruments conditionnels	-	7	-	-	-	-	7	121
Instruments de devises et or	-	-	-	6 507	3 606	2 946	13 059	9 176
Opérations fermes de change	-	-	-	4 461	1 445	1 189	7 095	4 351
Options de change	-	-	-	2 046	2 161	1 757	5 964	4 825
Autres instruments	63	153	9	2 603	7 004	488	10 320	12 787
Dérivés sur actions & indices boursiers	63	153	9	1 748	4 157	352	6 482	7 052
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	2	1	-	3	13
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	853	2 841	135	3 829	5 722
Autres	-	-	-	-	5	1	6	-
Sous-total	70	464	1 183	21 447	47 065	96 338	166 567	141 125
Opérations de change à terme	-	-	-	12 299	3 357	217	15 873	9 219
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	70	464	1 183	33 746	50 422	96 555	182 440	150 344

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	64	285	798	13 008	34 972	95 662	144 789
Futures	64	285	798	-	-	-	1147
FRA	-	-	-	440	103	-	543
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	11 749	24 987	58 205	94 941
Options de taux	-	-	-	345	3 587	32 511	36 443
Caps - floors - collars	-	-	-	470	6 276	4 881	11 627
Autres instruments conditionnels	-	-	-	4	19	65	88
Instruments de devises et or	9	-	-	4 486	3 596	2 641	10 732
Opérations fermes de change	-	-	-	2 924	1 310	1 203	5 437
Options de change	9	-	-	1 562	2 286	1 438	5 295
Autres instruments	44	124	6	4 164	6 060	469	10 867
Dérivés sur actions & indices boursiers	44	124	6	2 941	3 013	364	6 492
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	1	-	-	1
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	1 202	3 038	89	4 329
Autres	-	-	-	20	9	16	45
Sous-total	117	409	804	21 658	44 628	98 772	166 388
Opérations de change à terme	-	-	-	13 006	1 264	204	14 474
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	117	409	804	34 664	45 892	98 976	180 862
							149 258

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	11 323 287	12 404 129
Futures	7 164 071	1 951 696
FRA	70 976	96 953
Swaps de taux d'intérêts	2 039 270	8 065 598
Options de taux	1155 609	1 304 230
Caps - floors - collars	847 300	985 523
Autres instruments conditionnels	46 061	129
Instruments de devises et or	3 172 143	2 444 153
Opérations fermes de change	2 609 087	1 971 497
Options de change	563 056	472 656
Autres instruments	445 083	756 371
Dérivés sur actions & indices boursiers	63 305	75 309
Dérivés sur métaux précieux	222	594
Dérivés sur produits de base	1	-
Dérivés de crédits	381 454	680 465
Autres	101	3
Sous-total	14 940 513	15 604 653
Opérations de change à terme	360 294	254 789
TOTAL NOTIONNELS	15 300 807	15 859 442

RISQUE DE CHANGE

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 257 253	1 280 703	1 193 174	1 199 577
Autres devises de l'Union européenne	31 411	33 316	34 916	41 454
USD	218 654	212 395	209 516	213 358
JPY	36 826	28 786	30 457	24 790
Autres devises	44 932	33 876	50 748	39 632
TOTAL BILAN	1 589 076	1 589 076	1 518 811	1 518 811

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	66 205	15 633	4 349	64 990	16 096	5 806
Autres devises de l'Union européenne	492	1 067	1 082	1 253	978	1 010
USD	8 320	1 197	1 990	6 903	1 138	2 730
JPY	3 694	-	-	1 735	-	-
Autres devises	2 228	146	204	1 701	143	190
TOTAL	80 939	18 043	7 625	76 582	18 355	9 736

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	99 842	79 632	126 394	62 178	593	368 639
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	75 975	40 425	109 481	94 232	5 291	325 404
Total	175 817	120 057	235 875	156 410	5 884	694 043
Dépréciations						(11 455)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						682 588

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	112 621	77 275	116 660	62 162	1 320	370 038
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	77 046	32 959	108 305	91 969	4 417	314 696
Total	189 667	110 234	224 965	154 131	5 737	684 734
Dépréciations						(11 649)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						673 085

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	77 641	10 274	29 464	22 536	1 261	141 176
Dettes envers la clientèle	398 575	32 619	35 037	6 354	1 399	473 984
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	476 216	42 893	64 501	28 890	2 660	615 160

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 522	14 430	34 411	20 251	726	152 340
Dettes envers la clientèle	401 796	34 437	29 871	7 470	3 739	477 313
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	484 318	48 867	64 282	27 721	4 465	629 653

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	79	102	9	-	-	190
Titres du marché interbancaire	-	2 420	7 310	9 005	-	18 735
Titres de créances négociables	30 467	26 115	12 282	167	-	69 031
Emprunts obligataires	6 173	10 930	39 756	24 080	-	80 939
Autres dettes représentées par un titre	928	1 867	1 082	149	-	4 026
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	37 647	41 434	60 439	33 401	-	172 921
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	319	128	9 028	8 568	-	18 043
Dettes subordonnées à durée indéterminée	147	9	27	-	7 442	7 625
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	148	148
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	120	121
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	466	137	9 055	8 569	7 710	25 937

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>Dettes représentées par un titre</i>						
Bons de caisse	112	67	-	-	-	179
Titres du marché interbancaire	-	2 544	7 704	10 129	-	20 377
Titres de créances négociables	33 938	15 056	10 769	255	-	60 018
Emprunts obligataires	7 661	7 610	40 880	20 431	-	76 582
Autres dettes représentées par un titre	1 445	1 408	423	84	-	3 360
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	43 156	26 685	59 776	30 899	-	160 516
<i>Dettes subordonnées</i>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	585	539	5 045	12 186	-	18 355
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3	117	-	1 210	8 406	9 736
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	141	141
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	120	121
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	588	656	5 045	13 397	8 667	28 353

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	165	58	-	-	-	223

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	201	340	-	-	-	541

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre "Facteurs de risque - Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- ▶ de couverture de valeur ;
- ▶ de couverture de résultats futurs ;
- ▶ de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur de marché		Montant notional	Valeur de marché		Montant notional
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	28 090	27 566	996 420	27 566	30 838	1 116 351
Taux d'intérêt	27 050	27 418	920 428	27 324	30 583	1 056 262
Instruments de capitaux propres	8	1	10	11	2	9
Change	1 032	147	75 982	231	253	50 300
Crédit	-	-	-	-	-	9 769
Matières premières	-	-	-	-	-	11
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	2 309	74	39 621	1 148	283	44 735
Taux d'intérêt	2 238	15	20 242	1 078	218	30 018
Instruments de capitaux propres	47	5	175	55	6	196
Change	24	54	19 204	15	59	14 521
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	24	45	6 079	21	16	3 246
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	30 423	27 685	1 042 120	28 736	31 137	1 164 332

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre "Facteurs de risque - Risques opérationnels")

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "congolomérats financiers", le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'impudent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la "directive conglomérat financier", sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques

En 2014, comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires.

NOTE 4

Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2013 des comptes de Crelan dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole S.A. ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	967	1 186
Sur opérations internes au Crédit Agricole	4 670	5 063
Sur opérations avec la clientèle	11 456	12 267
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 736	6 967
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	601	623
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 642	1 596
Sur opérations de location-financement	788	870
Autres intérêts et produits assimilés	19	27
PRODUITS D'INTÉRÊTS ⁽¹⁾	26 879	28 599
Sur opérations avec les établissements de crédit	(793)	(930)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 684)	(1 419)
Sur opérations avec la clientèle	(5 692)	(6 431)
Sur dettes représentées par un titre	(4 302)	(4 409)
Sur dettes subordonnées	(1 378)	(1 467)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 502)	(1 075)
Sur opérations de location-financement	(178)	(197)
Autres intérêts et charges assimilées	(3)	14
CHARGES D'INTÉRÊTS	(15 532)	(15 914)

(1) Dont 159 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 204 millions d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	311	(169)	142	241	(48)	193
Sur opérations internes au Crédit Agricole	652	(974)	(322)	563	(1 116)	(553)
Sur opérations avec la clientèle	1 860	(197)	1 663	1 700	(182)	1 518
Sur opérations sur titres	58	(96)	(38)	184	(167)	17
Sur opérations de change	31	(14)	17	32	(13)	19
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	268	(137)	131	242	(125)	117
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 017	(2 814)	(797)	1 911	(2 693)	(782)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 754	(741)	2 013	2 653	(717)	1 936
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	7 951	(5 142)	2 809	7 526	(5 061)	2 465

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dividendes reçus	564	435
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature	1 344	26
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	4 225	2 525
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(255)	524
Résultat de la comptabilité de couverture	54	(100)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 932	3 410

(1) Ce poste comprend principalement l'effet positif de la forte baisse des taux sur les gains sur actifs obligataires pour 1 973 millions d'euros, ainsi que la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte pour - 291 millions d'euros du fait de l'évolution des marchés financiers. Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les "produits nets des autres activités".

L'impact du *spread* émetteur en produit net bancaire est une charge de 47 millions d'euros au 31 décembre 2014 et une charge de 529 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'impact de la première application du *Funding Valuation Adjustment* (FVA) au 30 juin 2014 s'est traduit par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	6 048	(6 045)	3
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 367	(3 531)	(1 164)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3 681	(2 514)	1 167
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	29 872	(29 880)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts	13 596	(16 279)	(2 683)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 276	(13 601)	2 675
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	72	(13)	59
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	72	(13)	59
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	35 992	(35 938)	54

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	10 110	(10 128)	(18)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 250	(5 729)	(1 479)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 860	(4 399)	1 461
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	24 946	(24 941)	5
Variations de juste valeur des éléments couverts	12 806	(12 041)	765
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	12 140	(12 900)	(760)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	10	(97)	(87)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	10	(97)	(87)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	35 066	(35 166)	(100)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dividendes reçus	848	620
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 105	1 783
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(133)	(394)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(10)	-
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2 810	2 009

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(8)	(12)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	10 258	6 901
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(17 690)	(12 169)
Produits nets des immeubles de placement	109	117
Autres produits (charges) nets	286	276
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(7 045)	(4 887)

(1) La hausse de 3 357 millions d'euros des Autres produits de l'activité d'assurance résulte de l'augmentation de la collecte nette, qui concerne principalement les contrats d'épargne en unités de comptes.

(2) La hausse de 5 521 millions d'euros de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance est majoritairement due à une dotation aux provisions mathématiques de - 3 668 millions d'euros (dont - 1 713 millions d'euros liés aux contrats en unité de compte et - 1 955 millions d'euros liés aux contrats en euros) ainsi qu'à l'augmentation de la participation aux bénéfices différée de - 1 666 millions d'euros en lien avec les gains réalisés et latents sur les actifs obligataires.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Charges de personnel	(6 335)	(6 312)
Impôts et taxes	(514)	(503)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 617)	(3 656)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(10 466)	(10 471)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2014 :

(en milliers d'euros hors taxes)	2014						2013
	EY	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	Retraité
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	13 185	11 957	1 114	229	82	503	27 070
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	6 251	5 419	33	150	90	6	11 949
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	19 436	17 376	1 147	379	172	509	39 019
							39 691

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dotations aux amortissements	(628)	(665)
Immobilisations corporelles	(362)	(387)
Immobilisations incorporelles	(266)	(278)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(3)	2
Immobilisations corporelles	(2)	3
Immobilisations incorporelles	(1)	(1)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(631)	(663)

4.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(3 992)	(4 308)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(231)	(13)
Prêts et créances	(3 400)	(3 878)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(21)	(17)
Engagements par signature	(130)	(57)
Risques et charges	(210)	(343)
Reprises de provisions et de dépréciations	1 884	1 907
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	266	19
Prêts et créances	1 420	1 569
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	6	5
Engagements par signature	36	46
Risques et charges	156	268
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(2 108)	(2 401)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(34)	(12)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(240)	(565)
Récupérations sur prêts et créances amortis	257	204
Décotes sur crédits restructurés	(35)	(38)
Pertes sur engagements par signature	-	2
Autres pertes	(44)	(84)
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(2 204)	(2 894)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	42	68
Plus-values de cession	50	90
Moins-values de cession	(8)	(22)
Titres de capitaux propres consolidés	11	21
Plus-values de cession	19	27
Moins-values de cession	(8)	(6)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	9
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	53	98

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Retraité
Charge d'impôt courant	133	635	
Charge d'impôt différé	(602)	(733)	
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(469)		(98)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	2 604	38,02 %	(990)
Effet des différences permanentes		(3,69 %)	96
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(6,84 %)	178
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,69 %	(44)
Effet de l'imposition à taux réduit		(8,53 %)	222
Effet des autres éléments		(2,65 %)	69
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	18,01 %		(469)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 752	38,00 %	(666)
Effet des différences permanentes		10,90 %	(191)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(7,19 %)	126
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(2,00 %)	35
Effet de l'imposition à taux réduit		(18,66 %)	327
Effet des autres éléments		(15,47 %)	271
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	5,58 %		(98)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	442	(286)
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	442	(286)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 905	(70)
Écart de réévaluation de la période	2 357	392
Transferts en résultat	(753)	(451)
Autres reclassifications	301	(11)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	699	(406)
Écart de réévaluation de la période	630	(393)
Transferts en résultat	5	6
Autres reclassifications	64	(19)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	41	15
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	41	15
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	266	(130)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		227
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 497	(653)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(300)	41
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	135	(39)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	97	(15)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	12	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(56)	(13)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 441	(666)
Dont part du Groupe	2 177	(583)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	264	(83)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité				Variation				31/12/2014					
					Net					Net				
	Brut	Impôt	d'impôt	Net	dont	Brut	Impôt	d'impôt	Net	dont	Brut	Impôt	d'impôt	Net
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables														
Gains et pertes sur écarts de conversion	(469)	-	(469)	(289)		442	-	442	224		(27)	-	(27)	(65)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	2 966	(723)	2 243	2 220		1 905	(632)	1 273	1 238		4 871	(1 355)	3 516	3 458
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	550	(183)	367	360		699	(226)	473	463		1 249	(409)	840	823
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(41)	(2)	(43)	(39)		41	2	43	39		-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3 006	(908)	2 098	2 252		3 087	(856)	2 231	1 964		6 093	(1 764)	4 329	4 216
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	160	(59)	101	102		266	-	266	260		426	(59)	367	362
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 166	(967)	2 199	2 354		3 353	(856)	2 497	2 224		6 519	(1 823)	4 696	4 578
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables														
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(290)	86	(204)	(192)		(300)	97	(203)	(194)		(590)	183	(407)	(386)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-		-	-	-	-		-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(290)	86	(204)	(192)		(300)	97	(203)	(194)		(590)	183	(407)	(386)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(215)	10	(205)	(205)		135	12	147	147		(80)	22	(58)	(58)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(505)	96	(409)	(397)		(165)	109	(56)	(47)		(670)	205	(465)	(444)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 661	(871)	1 790	1 957		3 188	(747)	2 441	2 177		5 849	(1 618)	4 231	4 134

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

■ Les six pôles métiers suivants :

- Banque de proximité en France - Caisses régionales,
- Banque de proximité en France - LCL,
- Banque de proximité à l'international,
- Gestion de l'épargne et Assurances,
- Services financiers spécialisés,
- Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

2. Banque de proximité en France - LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espírito Santo au Portugal (déconsolidée le 30 septembre 2014), Bankoa en Espagne, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie, Crédit Agricole Romania, Crédit Agricole Bank Albania S.A., ainsi que Crelan S.A. en Belgique classée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5.

Les filiales sont dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique, avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes, exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie ;
- les activités d'assurance dommages, exercées par Pacifica ainsi que par GNB Seguros au Portugal ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A., Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FGA Capital S.p.A.) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors *corporates* et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en millions d'euros)	31/12/2014							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	
	Caisse régionales	LCL						
Produit net bancaire	3 677		2 646	5 113	2 639	3 816	(2 038)	15 853
Charges d'exploitation		(2 532)	(1 469)	(2 565)	(1 350)	(2 295)	(886)	(11 097)
Résultat brut d'exploitation	1 145		1 177	2 548	1 289	1 521	(2 924)	4 756
Coût du risque		(183)	(749)	(63)	(1 044)	(252)	87	(2 204)
Résultat d'exploitation	962		428	2 485	245	1 269	(2 837)	2 552
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 026	-	(717)	17	136	161	24	647
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(1)	(2)	50	-	4	2	53
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	(22)	-	-	-	(22)
Résultat avant impôt	1 026	961	(291)	2 530	381	1 434	(2 811)	3 230
Impôts sur les bénéfices		(347)	(140)	(834)	(37)	(384)	1 273	(469)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	14	-	(22)	3	-	(5)
Résultat net	1 026	614	(417)	1 696	322	1 053	(1 538)	2 756
Participations ne donnant pas le contrôle		30	83	146	43	23	91	416
Résultat net part du Groupe	1 026	584	(500)	1 550	279	1 030	(1 629)	2 340
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	16 791	-	121	104	1 669	1 956	602	21 243
dont écarts d'acquisition	-	5 263	2 018	4 555	1 022	476	-	13 334
TOTAL ACTIF⁽¹⁾	10 285	131 420	62 815	443 144	81 159	755 079	105 174	1 589 076

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 47 millions d'euros en Produit net bancaire, + 16 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 31 millions d'euros en Résultat net dont - 1 million d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2013 Retraité

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France							Activités hors métiers ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
	Caisse régionales	LCL	Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement			
Produit net bancaire	3 811	2 436	5 130	2 902	3 578	(2 175)	15 682		
Charges d'exploitation	(2 514)	(1 517)	(2 494)	(1 422)	(2 287)	(900)	(11 134)		
Résultat brut d'exploitation	1 297	919	2 636	1 480	1 291	(3 075)	4 548		
Coût du risque ⁽¹⁾	(304)	(604)	(27)	(1 459)	(496)	(4)	(2 894)		
Résultat d'exploitation	993	315	2 609	21	795	(3 079)	1 654		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 064	-	(100)	16	123	124	(52)	1 175	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	9	2	-	(1)	83	98		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat avant impôt	1 064	998	224	2 627	144	918	(3 048)	2 927	
Impôts sur les bénéfices	(368)	(91)	(901)	(27)	(278)	1 567	(98)		
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	(24)	-	(76)	156	-	56		
Résultat net	1 064	630	109	1 726	41	796	(1 481)	2 885	
Participations ne donnant pas le contrôle	31	61	163	(43)	16	147	375		
Résultat net part du Groupe	1 064	599	48	1 563	84	780	(1 628)	2 510	
Actifs sectoriels									
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	15 895	-	1 036	87	1 594	1 571	449	20 632	
dont écarts d'acquisition	5 263		2 011	4 552	1 022	476	-	13 324	
TOTAL ACTIF ⁽²⁾	9 389	109 134	58 621	387 687	88 427	673 664	191 889	1 518 811	

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

(2) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 529 millions d'euros en Produit net bancaire, + 182 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 347 millions d'euros en Résultat net dont - 8 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2014				31/12/2013 Retraité			
	Résultat net Part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels		Résultat net Part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	
			dont Écarts d'acquisition	Actifs			dont Écarts d'acquisition	Actifs
France (y compris DOM-TOM)	1 441	8 015	1 270 425	10 296	876	8 140	1 222 484	10 276
Autres pays de l'Union européenne	111	5 237	147 576	2 342	809	4 931	143 836	2 351
Autres pays d'Europe	67	731	17 604	508	145	687	18 312	508
Amérique du Nord	315	780	84 728	63	295	794	75 956	55
Amériques centrale et du Sud	(14)	47	2 904	-	4	39	2 209	21
Afrique et Moyen-Orient	280	427	10 301	92	211	418	9 654	85
Asie et Océanie (hors Japon)	192	456	22 096	14	149	489	21 432	-
Japon	(52)	160	33 442	19	21	184	24 928	28
TOTAL	2 340	15 853	1 589 076	13 334	2 510	15 682	1 518 811	13 324

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Primes émises	29 377	25 701
Variation des primes non acquises	(77)	(26)
Primes acquises	29 300	25 675
Autres produits d'exploitation	78	107
Produits des placements	8 165	7 763
Charges des placements	(628)	(250)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 311	1 237
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	4 364	2 381
Variation des dépréciations sur placements	(228)	(311)
Produits des placements nets de charges	12 984	10 820
Charges de prestations des contrats⁽¹⁾	(36 559)	(31 207)
Produits des cessions en réassurance	480	390
Charges des cessions en réassurance	(522)	(493)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(42)	(103)
Frais d'acquisition des contrats	(1 973)	(1 899)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(2)	(3)
Frais d'administration	(1 316)	(1 204)
Autres produits et charges opérationnels courants	(546)	(313)
Autres produits et charges opérationnels	-	-
Résultat opérationnel	1 924	1 873
Charge de financement	(376)	(270)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(507)	(608)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 041	995
Participations ne donnant pas le contrôle	4	3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 037	992

(1) Dont - 18,8 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2014 (-18,6 milliards d'euros en 2013), - 0,9 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2014 (- 0,8 milliard d'euros en 2013) et - 16,6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2014 (-11,6 milliards d'euros en 2013).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	17 995	2 313	-	16 739	415	(240)
Obligations et autres titres à revenu fixe	146 404	18 860	(1 590)	133 801	9 357	(1 254)
Actions et autres titres à revenu variable	19 249	2 476	(303)	13 967	2 148	(194)
Titres de participation non consolidés	5 445	948	(20)	3 884	682	(1)
Total des Actifs financiers disponibles à la vente	189 093	24 597	(1 913)	168 391	12 602	(1 689)
Impôts	(7 661)	(8 326)	665	(3 632)	(4 221)	589
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	181 432	16 271	(1 248)	164 759	8 381	(1 100)

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 039	3 977	3 171	3 655
Effets publics et valeurs assimilées	11 105	13 380	11 169	12 590
Dépréciations	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 144	17 357	14 340	16 245
Prêts et créances	5 355	5 343	5 547	5 484
Immeubles de placement	4 084	6 158	3 493	5 527

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	86 057		69 878	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		36 592		34 619
Titres reçus en pension livrée		-		-
Effets publics et valeurs assimilées		13 971		5 941
Obligations et autres titres à revenu fixe		20 913		19 777
Actions et autres titres à revenu variable		12 874		8 466
Instruments dérivés		1 707		1 075

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE	298 734		261 649	

5.4 Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales

ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan
Produit net bancaire	13 550		14 172	
Charges de fonctionnement	(7 620)		(7 658)	
Résultat brut d'exploitation	5 930		6 514	
Coût du risque	(704)		(1 005)	
Résultat d'exploitation	5 226		5 509	
Autres éléments du résultat	(2)		5	
Charge d'impôt	(1 899)		(2 032)	
Résultat net corrigé cumulé des Caisses régionales	3 325		3 482	
Résultat net corrigé cumulé des filiales de Caisses régionales	95		46	
Résultat net cumulé (100 %)	3 420		3 528	
Résultat net cumulé en contribution avant retraitements (-25 %)	878		906	
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	160		152	
Résultat de dilution/reution sur variation de capital	(12)		5	
Autres retraitements et éliminations de consolidation	-		1	
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	1 026		1 064	

(1) Écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 390		1 387	
Banques centrales	53 646	4 411	66 764	2 852
VALEUR AU BILAN	55 036	4 411	68 151	2 852

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2014 : une charge de - 47 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 31 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2013 : une charge de - 529 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 347 millions d'euros en Résultat net.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	316 050	281 371
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	89 522	81 511
VALEUR AU BILAN	405 572	362 882
<i>Dont Titres prêtés</i>	225	1

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Instruments de capitaux propres	5 167	3 351
Actions et autres titres à revenu variable	5 167	3 351
Titres de dettes	43 488	42 162
Effets publics et valeurs assimilées	35 126	35 360
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 362	6 802
Prêts et avances	84 955	85 514
Créances sur la clientèle	261	358
Titres reçus en pension livrée	84 694	85 156
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	182 440	150 344
VALEUR AU BILAN	316 050	281 371

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Instruments de capitaux propres	13 918	12 520
Actions et autres titres à revenu variable	13 918	12 520
Titres de dettes	73 792	67 698
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	34 619
Effets publics et valeurs assimilées	13 971	5 941
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 229	27 138
Prêts et avances	1 812	1 293
Créances sur les établissements de crédit	1 613	1 087
Créances sur la clientèle	199	206
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
VALEUR AU BILAN	89 522	81 511

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	290 180	266 512
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 074	33 291
VALEUR AU BILAN	321 254	299 803

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Titres vendus à découvert	34 876	30 246
Titres donnés en pension livrée	74 442	87 007
Dettes représentées par un titre	-	-
Instruments dérivés	180 862	149 259
VALEUR AU BILAN	290 180	266 512

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés	3 814	-	-	-
Autres dépôts	3 814	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dette	27 260	(419)	33 291	(452)
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	31 074	(419)	33 291	(452)

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	67 608	3 174	(251)	65 062	1 224	(584)
Obligations et autres titres à revenu fixe	188 342	19 506	(1 697)	175 211	9 804	(1 331)
Actions et autres titres à revenu variable	19 518	2 590	(359)	14 783	2 332	(255)
Titres de participation non consolidés	7 908	2 066	(522)	6 110	1 189	(182)
Total des titres disponibles à la vente	283 376	27 336	(2 829)	261 166	14 549	(2 352)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	283 376	27 336	(2 829)	261 166	14 549	(2 352)
Impôts		(8 895)	797		(4 712)	737
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS)⁽²⁾		18 441	(2 032)		9 837	(1 615)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 177 millions d'euros (190 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 792 millions d'euros (2 619 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité).

(2) Au 31 décembre 2014, le montant des plus-values nettes latentes de 16 409 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 8 222 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 12 885 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 221 millions d'euros au 31 décembre 2013) ; le solde de 3 524 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2014 en capitaux propres recyclables (plus-value nette latente de 2 001 millions d'euros au 31 décembre 2013).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Établissements de crédit		
Titres de dettes	10 488	5 007
Titres non cotés sur un marché actif	10 488	5 007
Prêts et avances	92 827	91 528
Comptes et prêts	60 049	61 602
dont comptes ordinaires débiteurs sains	7 427	6 363
dont comptes et prêts au jour le jour sains	2 761	4 549
Valeurs reçues en pension	56	200
Titres reçus en pension livrée	32 293	29 157
Prêts subordonnés	344	479
Autres prêts et créances	85	90
Valeur brute	103 315	96 535
Dépréciations	(430)	(407)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	102 885	96 128
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Prêts et avances	265 324	273 503
Comptes ordinaires	1132	2 043
Comptes et avances à terme	264 192	271 460
Prêts subordonnés	-	-
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	265 324	273 503
VALEUR AU BILAN	368 209	369 631

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	11 811	10 742
Titres non cotés sur un marché actif	11 811	10 742
Prêts et avances	299 358	288 601
Créances commerciales	21 114	14 639
Autres concours à la clientèle	261 064	256 267
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 066
Prêts subordonnés	128	139
Créances nées d'opérations d'assurance directe	711	487
Créances nées d'opérations de réassurance	302	277
Avances en comptes courants d'associés	137	126
Comptes ordinaires débiteurs	13 510	14 600
Sous-total	311 169	299 343
Dépréciations	(10 735)	(10 661)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	300 434	288 682
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	6 237	7 183
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	7 998	8 170
Valeur brute	14 235	15 353
Dépréciations	(290)	(581)
Valeur nette des opérations de location-financement	13 945	14 772
VALEUR AU BILAN	314 379	303 454

6

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	12 922	11 489
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 039	3 171
Total	15 961	14 660
Dépréciations	-	-
VALEUR AU BILAN	15 961	14 660

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014

Actifs transférés restant

Nature des actifs transférés (en millions d'euros)	Actifs transférés				Juste valeur ⁽²⁾
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	
Détenus à des fins de transaction	27 489	-	27 264	225	27 489
Instruments de capitaux propres	225	-	-	225	225
Titres de dette	27 264	-	27 264	-	27 264
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 605	-	2 605	-	2 850
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 605	-	2 605	-	2 850
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	12 223	-	9 807	2 416	12 232
Instruments de capitaux propres	461	-	-	461	461
Titres de dette	11 762	-	9 807	1 955	11 771
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	18 587	13 071	3 864	1 652	18 546
Titres de dette	5 516	-	3 864	1 652	5 516
Prêts et avances	13 071	13 071	-	-	13 030
Détenus jusqu'à l'échéance	2 131	-	2 131	-	2 090
Titres de dette	2 131	-	2 131	-	2 090
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	63 035	13 071	45 671	4 293	63 207
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	63 035	13 071	45 671	4 293	63 207

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

comptabilisés en totalité

						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
						Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
						Actifs et passifs associés	Juste valeur nette	
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Passifs associés	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾			
26 322	-	26 097	225	26 322	1 167	-	-	-
225	-	-	225	225	-	-	-	-
26 097	-	26 097	-	26 097	1 167	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 894	-	9 807	87	9 894	2 338	-	-	-
87	-	-	87	87	374	-	-	-
9 807	-	9 807	-	9 807	1 964	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 765	8 957	3 808	-	13 730	4 816	-	-	-
3 808	-	3 808	-	3 808	1 708	-	-	-
8 957	8 957	-	-	9 922	3 108	-	-	-
2 132	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-
2 132	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
53 718	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
53 718	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2013

Actifs transférés restant

Nature des actifs transférés (en millions d'euros)	Actifs transférés				
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾
Détenus à des fins de transaction	25 902	-	25 902	-	25 902
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	25 902	-	25 902	-	25 902
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	472	-	472	-	457
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	472	-	472	-	457
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	13 649	-	11 676	1 974	13 574
Instruments de capitaux propres	383	-	-	383	383
Titres de dette	13 266	-	11 676	1 591	13 191
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	16 899	14 359	2 404	136	16 899
Titres de dette	2 540	-	2 404	136	2 540
Prêts et avances	14 359	14 359	-	-	14 359
Détenus jusqu'à l'échéance	1 915	-	1 915	-	1 869
Titres de dette	1 915	-	1 915	-	1 869
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	58 837	14 359	42 369	2 110	58 701
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	58 837	14 359	42 369	2 110	58 701

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	407	-	11	(27)	39	-	-	430
Créances sur la clientèle	10 661	(1)	3 497	(3 626)	202	-	2	10 735
dont dépréciations collectives	2 640	-	311	(363)	100	(1)	(34)	2 653
Opérations de location-financement	581	-	143	(365)	-	(151)	82	290
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 885	(13)	366	(680)	15	-	-	1 573
Autres actifs financiers	119	-	28	(42)	4	-	-	109
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	13 653	(14)	4 045	(4 740)	260	(151)	84	13 137

comptabilisés en totalité

						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
						Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Passifs associés	Actifs et passifs associés	Juste valeur nette				
		Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾				
25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
25 838		25 838		25 838	64			
-	-	-	-	-	-	-	-	-
472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
472		472		472	(15)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 687	-	11 613	74	11 687	1 887	-	-	-
74	-	-	74	74	309	-	-	-
11 613	-	11 613	-	11 613	1 578	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 980	7 685	2 295	-	9 980	6 920	563	-	-
2 295	-	2 295	-	2 295	245	-	-	-
7 685	7 685	-	-	7 685	6 675	563	-	-
1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
49 892	7 685	42 133	74	49 892	8 810	563	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 892	7 685	42 133	74	49 892	8 810	563	-	-

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	545	-	3	(121)	(20)	-	-	407
Créances sur la clientèle	11 471	(7)	3 809	(4 397)	(142)	-	(73)	10 661
dont dépréciations collectives	2 798	-	322	(420)	(55)	-	(5)	2 640
Opérations de location-financement	559	(2)	235	(213)	(1)	-	3	581
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 270	48	407	(813)	(12)	-	(15)	1 885
Autres actifs financiers	128	(3)	19	(10)	(12)	-	(3)	119
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	14 973	36	4 473	(5 554)	(187)	-	(88)	13 653

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions des entités comptabilisées conformément à la norme IFRS 5 ne sont pas intégrées.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2014 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire			Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat					
Allemagne	205	1 292	28	-	-	1 525	(9)	1 516
Belgique	-	2 877	-	-	917	3 794	(170)	3 624
Espagne	-	2 383	-	150	-	2 533	(12)	2 521
États-Unis	-	142	-	-	2 632	2 774	(4)	2 770
France	1 612	28 702	20	830	338	31 502	(1 712)	29 790
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	50	50	-	50
Italie	-	6 112	-	112	253	6 477	(348)	6 129
Japon	-	1 675	-	406	22	2 103	-	2 103
Portugal	-	-	-	1	35	36	-	36
TOTAL	1 817	43 183	48	1 499	4 247	50 794	(2 255)	48 539

31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire			Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	550	-	27	1 650	2 227	3	2 230
Belgique	-	265	4	-	304	573	-	573
Espagne	-	-	13	-	-	13	-	13
États-Unis	-	441	-	-	2 994	3 436	(7)	3 429
France	319	36 514	93	784	797	38 507	(2 146)	36 361
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	91	-	-	-	91	-	91
Italie	-	4 880	7	154	-	5 041	(182)	4 859
Japon	-	1 056	-	25	245	1 326	-	1 326
Portugal	-	-	-	1	-	1	-	1
TOTAL	319	43 797	116	991	5 990	51 213	(2 331)	48 882

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Allemagne	261	263
Belgique	866	865
Espagne	835	592
États-Unis	19	49
France	29 878	21 229
Grèce	-	-
Irlande	632	576
Italie	6 136	4 920
Japon	-	-
Portugal	4	954
TOTAL EXPOSITION	38 631	29 448

DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ BANCAIRE

VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	319	(9)	-	6	-	-	1 296	1 612
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	319	(9)	-	6	-	-	1 296	1 612
Espagne	-	-	-	17	-	-	2 366	2 383
France	36 514	(108)	-	(29)	(1 404)	(8 913)	2 642	28 702
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	91	-	-	(1)	-	(90)	-	-
Italie	4 880	367	-	95	-	(1 130)	1 900	6 112
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	41 485	259	-	82	(1 404)	(10 133)	6 908	37 197
Espagne	13	-	-	-	-	(13)	-	-
France	93	-	-	-	-	(93)	20	20
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	7	-	-	-	-	(7)	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	113	-	-	-	-	(113)	20	20
Espagne	-	-	-	-	-	-	150	150
France	784	-	-	29	(96)	(167)	280	830
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	154	-	-	-	(33)	(10)	-	111
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	939	-	-	29	(129)	(177)	430	1 092
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	797	-	-	-	-	(459)	-	338
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	50	50
Italie	-	-	-	-	-	-	253	253
Portugal	-	-	-	-	-	-	35	35
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	797	-	-	-	-	(459)	338	676
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	43 653	250	-	117	(1 533)	(10 881)	8 992	40 597

VARIATIONS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013 Retraité
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	-	-	-	319	319
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	319	319
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	42 047	(1 077)	-	229	(352)	(8 383)	4 050	36 514
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	96	(2)	-	(3)	-	-	-	91
Italie	4 252	83	-	(19)	(37)	(642)	1 243	4 880
Portugal	146	(4)	-	(2)	-	(140)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	46 541	(1 000)	-	205	(389)	(9 165)	5 293	41 485
Espagne	-	-	-	-	-	-	13	13
France	33	93	-	-	-	(33)	-	93
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	8	-	-	-	-	(8)	7	7
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	41	93	-	-	-	(41)	20	113
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	394	4	-	-	(37)	(10)	433	784
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	173	-	-	-	(27)	-	8	154
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	568	4	-	-	(64)	(10)	441	939
Espagne	61	-	-	-	-	(61)	-	-
France	1 687	(7)	-	-	(6)	(877)	-	797
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	47	-	-	-	-	(47)	-	-
Portugal	27	-	-	-	-	(27)	-	-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	1 822	(7)	-	-	(6)	(1 012)	-	797
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	48 972	(910)	-	205	(459)	(10 228)	6 073	43 653

DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ D'ASSURANCE

VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014
Espagne	592	231	-	-	-	(2)	14	835
France	21 229	3 330	(109)	(24)	(7)	(8 519)	13 978	29 878
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	576	57	-	-	-	(1)	-	632
Italie	4 920	602	(26)	(1)	(25)	(722)	1 388	6 136
Portugal	954	171	(55)	(9)	-	(1 070)	13	4
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	28 271	4 391	(190)	(34)	(32)	(10 314)	15 393	37 485

VARIATIONS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013 Retraité
Espagne	979	114	(3)	(21)	-	(494)	17	592
France	15 434	(443)	(27)	73	(120)	(2 081)	8 393	21 229
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 045	70	(26)	(16)	-	(497)	-	576
Italie	4 387	178	7	10	(21)	(1 717)	2 076	4 920
Portugal	1 560	82	90	(7)	-	(771)	-	954
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	23 405	1	41	39	(141)	(5 560)	10 486	28 271

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	63 903	69 731
dont comptes ordinaires créditeurs	10 531	11 078
dont comptes et emprunts au jour le jour	5 350	8 175
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	35 604	33 488
Total	99 507	103 219
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 789	3 144
Comptes et avances à terme	36 880	45 977
Total	41 669	49 121
VALEUR AU BILAN	141 176	152 340

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	124 826	123 406
Comptes d'épargne à régime spécial	242 345	234 616
Autres dettes envers la clientèle	95 456	106 311
Titres donnés en pension livrée	9 600	11 265
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	739	711
Dettes nées d'opérations de réassurance	339	373
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	631
VALEUR AU BILAN	473 984	477 313

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	190	179
Titres du marché interbancaire	18 735	20 377
Titres de créances négociables	69 032	60 018
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	80 938	76 582
Autres dettes représentées par un titre	4 026	3 360
VALEUR AU BILAN	172 921	160 516
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	18 043	18 355
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	7 626	9 736
Dépôt de garantie à caractère mutuel	147	141
Titres et emprunts participatifs	121	121
VALEUR AU BILAN	25 937	28 353

(1) Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI", de titres de créances complexes de capital jumelés "T3CJ" et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie.

Au 31 décembre 2014, l'encours des titres super-subordonnés est de 4 642 millions d'euros contre 5 386 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie (958 millions d'euros) ainsi que les titres "T3CJ" (470 millions d'euros) ont été remboursés intégralement le 2 janvier 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La gestion des fonds propres prudentiels a été marquée en 2014 par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de la directive et du règlement CRD 4/CRR. Ces textes définissent les conditions plus restrictives que précédemment sous lesquelles les nouveaux instruments peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi que la disqualification progressive entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas les nouveaux critères.

Par ailleurs, toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne ("bail-in") en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013.

Les différents types de dettes subordonnées émises par le Crédit Agricole et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous.

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRR/CRD 4

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal, ou si l'ACPR anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision.

Émissions de titres *Additional Tier 1* (AT1)

Crédit Agricole S.A. a émis en 2014 des obligations subordonnées *Additional Tier 1* conformes aux nouvelles exigences de la CRD 4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes.

Les obligations *Additional Tier 1* émises par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et/ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées, et *pari passu* avec les TSS.

Les AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Ils comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion du régulateur et de l'émetteur, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les émissions de titres *Additional Tier 1* réalisées en 2014 sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les titres super-subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en

Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

Émission de titres de créances complexes de capital jumelés

Le solde de l'émission de titres de créances complexes de capital jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour 470 millions d'euros le 2 janvier 2014, à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE "COVERED BONDS"

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered Bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2014 s'élève à 21,1 milliards en contre-valeur euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2014 s'élève à 2 milliards d'euros.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2014					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
			Autres montants compensables sous conditions			
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés ⁽¹⁾	328 850	143 069	185 780	158 194	11 975	15 612
Prises en pension de titres ⁽²⁾	106 081	18 728	87 353	66 648	13 441	7 264
Prêts de titres ⁽³⁾	3 026	-	3 026	-	465	2 561
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	437 957	161 797	276 159	224 842	25 881	25 437

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 87,28 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 73,14 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 74,60 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

31/12/2013 Retraité

Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions			Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ⁽¹⁾	330 438	158 731	171 707	156 067	5 408		10 232
Prises en pension de titres ⁽²⁾	53 101	-	53 101	43 156	1 332		8 613
Prêts de titres ⁽³⁾	3 878	-	3 878	-	383		3 495
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-		-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	387 417	158 731	228 686	199 223	7 123		22 340

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95,89 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 45,55 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 63,45 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

31/12/2014

Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions			Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ⁽¹⁾	331 598	143 070	188 528	158 194	17 003		13 331
Mises en pension de titres ⁽²⁾	104 153	18 728	85 426	66 648	10 555		8 223
Emprunts de titres	-	-	-	-	-		-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-		-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	435 751	161 798	273 954	224 842	27 558		21 554

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 90,40 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,40 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

31/12/2013 Retraité

Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Autres montants compensables sous conditions					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention- cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés ⁽¹⁾	337 965	158 710	179 255	156 067	7 911	15 277
Mises en pension de titres ⁽²⁾	78 655	-	78 655	43 156	16 895	18 604
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	416 620	158 710	257 910	199 223	24 806	33 881

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,37 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 60,94 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervenait dans un

contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

L'effet de compensation s'élevait à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Impôts courants	1 280	1 953
Impôts différés	2 698	2 697
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 978	4 650
Impôts courants	825	791
Impôts différés	2 304	1 275
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 129	2 066

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Décalages temporaires comptables-fiscaux	2 181	2 490
Charges à payer non déductibles	318	299
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 341	2 533
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	(478)	(342)
Impôts différés sur réserves latentes	(1 238)	(473)
Actifs disponibles à la vente	(879)	(1 166)
Couvertures de flux de trésorerie	(508)	606
Gains et pertes sur écarts actuariels	149	87
Impôts différés sur résultat et réserves	(549)	(595)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	394	1 422

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 656 millions d'euros pour 2014 contre 658 millions d'euros en 2013 retraité.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Autres actifs	45 260	42 312
Comptes de stocks et emplois divers	158	145
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers	27 789	34 970
Comptes de règlements	15 736	5 667
Capital souscrit non versé	-	13
Autres actifs d'assurance	272	286
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 305	1 231
Comptes de régularisation	5 825	7 785
Comptes d'encaissement et de transfert	2 389	2 506
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	444	1 946
Produits à recevoir	1 701	1 825
Charges constatées d'avance	408	406
Autres comptes de régularisation	883	1 102
VALEUR AU BILAN	51 085	50 097

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Autres passifs	44 538	35 814
Comptes de règlements	19 682	9 981
Créditeurs divers	24 707	25 770
Versement restant à effectuer sur titres	114	24
Autres passifs d'assurance	35	39
Comptes de régularisation	12 854	12 379
Comptes d'encaissement et de transfert	3 743	5 213
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 832	929
Produits constatés d'avance	1 482	1 613
Charges à payer	3 753	3 547
Autres comptes de régularisation	2 044	1 077
VALEUR AU BILAN	57 392	48 193

6.15 Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées

COMpte de RÉsultat des ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du compte de résultat en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En application d'IFRS 5, la contribution aux résultats du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 de Crelan, CAL Hellas, Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux résultats du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Produit net bancaire	(11)	413
Charges générales d'exploitation	(10)	(314)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	(16)
Coût du risque	6	(38)
Résultat avant impôt	(16)	45
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(2)	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	(6)	(34)
Résultat net	(24)	13
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	19	43
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(5)	56
Participation ne donnant pas le contrôle	(2)	(11)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES - PART DU GROUPE	(7)	45
Résultat de base par action (en euros)	(0,003)	0,018
Résultat dilué par action (en euros)	(0,003)	0,018

BILAN DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

En application d'IFRS 5, la contribution au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 de Crelan, CAL Hellas, Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar a été reclassée en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés. Les entités concernées par ce reclassement au 31 décembre 2013 étaient Newedge, les entités nordiques de Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Bulgarie, BNI Madagascar et Crédit Agricole Immobilier.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux bilans du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Caisse, banques centrales	-	92
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	(24)
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	69
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	(13)
Prêts et créances sur la clientèle	-	861
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	22
Comptes de régularisation et actifs divers	-	126
Participations dans les entreprises mises en équivalence	94	411
Immeubles de placement	-	13
Immobilisations corporelles	-	35
Immobilisations incorporelles	-	8
Écart d'acquisition	-	162
Total actif	94	1 762
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	1
Dettes envers les établissements de crédit	-	378
Dettes envers la clientèle	-	432
Dettes représentées par un titre	-	5
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	4
Comptes de régularisation et passifs divers	-	185
Provisions	-	39
Dettes subordonnées	-	15
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	-	41
Total passif	-	1 100
ACTIF NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET ABANDONNÉES	94	662

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6	(181)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(113)	(55)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(8)	(25)
TOTAL	(115)	(261)

6.16 Co-entreprises et entreprises associées

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-après correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, pour lesquelles un indice objectif de perte de valeur a été identifié, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisations décrits dans la note 6.19 "Écarts d'acquisition".

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A. ;

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices

distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant ;

Autres contraintes

Une filiale de Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Saudi Monetary Authority) la distribution de dividendes.

6.16.1. CO-ENTREPRISES

INFORMATIONS SUR LA CO-ENTREPRISE FGA CAPITAL

FGA Capital est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A./Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Group Automobiles (FGA) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est à ce titre stratégique pour le développement de l'activité de JV Automobiles du Groupe. En janvier 2015, FGA Capital a adopté le statut de banque et a changé de dénomination sociale pour FCA Bank.

(en millions d'euros)

	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
FGA Capital S.p.A.	1 288	-	(41)	105
Autres	405	-	(10)	(17)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)		1 693		88

(en millions d'euros)

	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
FGA Capital S.p.A.	1 216	-	(15)	87
Autres	320	-	(12)	14
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)		1 536		101

Les montants ci-dessous correspondent aux derniers états financiers IFRS publiés de la co-entreprise après retraitements d'homogénéisation et avant élimination des transactions réalisées et des encours existants en fin de période entre sociétés du Groupe.

(en millions d'euros)

	31/12/2014							Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres
	Compte de résultat						Résultat global	
	PNB	RBE	Coût du risque	Charge/Produit d'impôt	Résultat net			
FGA Capital S.p.A.	599	374	(74)	(87)	214	(8)	206	

(en millions d'euros)	31/12/2013						Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global		
	Compte de résultat									
	PNB	RBE	Coût du risque	Charge/Produit d'impôt	Résultat net					
FGA Capital S.p.A.	587	356	(99)	(79)	178	3		181		

(en millions d'euros)	31/12/2014										Total Capitaux propres	
	Actifs					Passifs						
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont établissements de crédit	Dont dettes envers la clientèle/établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre		
FGA Capital S.p.A.	16 921	14	10	14 740	-	14 947	17	6 880	7 098	1 973		

(en millions d'euros)	31/12/2013										Total Capitaux propres	
	Actifs					Passifs						
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont établissements de crédit	Dont dettes envers la clientèle/établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre		
FGA Capital S.p.A.	16 567	37	10	14 645	-	14 737	39	7 486	6 367	1 830		

La réconciliation entre les capitaux propres des co-entreprises et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2014				Valeur de mise en équivalence
	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition		
FGA Capital S.p.A.	895	-	393		1 288
Autres	498	(141)	48		405
TOTAL	1 393	(141)	441		1 693

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2013				Valeur de mise en équivalence
	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition		
FGA Capital S.p.A.	823	-	393		1 216
Autres	291	10	18		320
TOTAL	1 114	10	411		1 536

(1) Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES CO-ENTREPRISES NON SIGNIFICATIVES

Co-entreprises (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable globale des intérêts	17	42
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	(18)	18
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	3	(4)
Quote-part dans le résultat global	(15)	14

6.16.2. ENTREPRISES ASSOCIÉES

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe (nets)	Quote-part de résultat net
Bank Saudi Fransi	1 768	2 571	(186)	177
B.E.S. ⁽¹⁾	-	-	-	(721)
Caisses régionales et filiales	16 912	-	(147)	1 030
Eurazeo	470	567	(12)	22
Autres	400	-	(22)	51
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)	19 550			559

(1) Déconsolidation de Banco Espírito Santo au 30 septembre 2014 (note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période").

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe (nets)	Quote-part de résultat net
Bank Saudi Fransi	1 370	1 898	(5)	115
B.E.S.	816	840	-	(105)
Caisses régionales et filiales	16 117	-	(263)	1 071
Eurazeo	449	529	(14)	44
Autres	344	-	(27)	(51)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)	19 096			1 074

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives du groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après. Ces données correspondent aux derniers états financiers IFRS publiés des entreprises associées après retraitements d'homogénéisation et avant élimination des transactions réalisées et des encours existant en fin de période entre sociétés du Groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
Bank Saudi Fransi	1167	709	127	836
Caisses régionales et filiales	14 733	4 026	72	4 098
Eurazeo ⁽¹⁾	4 104	150	(1)	149

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2013 et du premier semestre 2014.

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
Bank Saudi Fransi	1 012	482	49	531
B.E.S. ⁽¹⁾	1 871	(508)	(247)	(755)
Caisses régionales et filiales	15 038	3 658	(12)	3 646
Eurazeo ⁽²⁾	4 375	251	(106)	145

(1) Les montants mentionnés correspondent à des estimations au 31 décembre 2013 telles que comptabilisées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. à cette date.

(2) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2012 et du premier semestre 2013.

(en millions d'euros)	31/12/2014								
	Actifs				Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponible à la vente	Dont prêts et créances	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Capitaux propres
Bank Saudi Fransi	41 401	471	1 938	25 559	35 598	-	32 707	2 002	5 803
Caisse régionales et filiales	524 077	1 672	42 974	439 947	453 432	1 735	416 969	14 700	70 645
Eurazeo ⁽¹⁾	13 153	-	784	1 407	10 338	-	4 034	-	2 815

(1) Les données du bilan sont celles publiées par la société au 30 juin 2014 retraitées des impacts d'homogénéisation.

(en millions d'euros)	31/12/2013								
	Actifs				Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponible à la vente	Dont prêts et créances	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Capitaux propres
Bank Saudi Fransi	32 879	63	1 521	21 526	28 390	49	26 161	1 379	4 489
B.E.S. ⁽¹⁾	80 608	6 382	8 487	6 931	74 484	1 284	4 999	11 919	6 124
Caisse régionales et filiales	534 769	1 582	40 302	456 005	467 771	1 425	431 975	16 497	66 998
Eurazeo ⁽²⁾	12 438	-	422	1 297	9 758	-	3 519	-	2 680

(1) Les données du bilan sont celles publiées par la société au 31 décembre 2013 retraitées des impacts d'homogénéisation.

(2) Les données du bilan sont celles publiées par la société au 30 juin 2013 retraitées des impacts d'homogénéisation.

La réconciliation entre les capitaux propres des entreprises associées et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Bank Saudi Fransi	1 807	(39)	-	1 768
Caisse régionales et filiales	18 355	(1 551)	107	16 912
Eurazeo	438	(8)	41	470
Autres	318	1	81	400
TOTAL ASSOCIÉES	20 918	(1 597)	229	19 550

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de l'entreprise associée lorsque l'entreprise associée est un sous-groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Bank Saudi Fransi	1 396	(26)	-	1 370
B.E.S.	1 232	(416)	-	816
Caisse régionales et filiales	17 201	(1 200)	116	16 117
Eurazeo	421	(13)	41	449
Autres	873	(606)	77	344
TOTAL ASSOCIÉES	21 123	(2 261)	234	19 096

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de l'entreprise associée lorsque l'entreprise associée est un sous-groupe.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Entreprises associées (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable globale des intérêts	123	66
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	46	40
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	14	(9)
Quote-part dans le résultat global	60	31

6.17 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute	3 637	-	-	919	(336)	-	(6)	4 214
Amortissements et dépréciations	(67)	-	-	(3)	2	-	(5)	(73)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	3 570	-	-	916	(334)	-	(11)	4 141

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
	Retraité							Retraité
Valeur brute	2 993	161	(13)	605	(168)	-	59	3 637
Amortissements et dépréciations	(91)	-	-	(3)	66	-	(39)	(67)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	2 902	161	(13)	602	(102)	-	20	3 570

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	6 282	1	6 252	30
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	6 282	1	6 252	30

(en millions d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Valeur de marché estimée au 31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan					
Immeubles de placement	5 667	23	5 642	1	
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	5 667	23	5 642	1	

6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2013	Variations de Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation									
Valeur brute									
Valeur brute	7 536	-	-	486	(361)	14	171	7 846	
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 639)	-	-	(376)	239	(16)	(93)	(3 885)	
VALEUR AU BILAN	3 897	-	-	110	(122)	(2)	78	3 961	
Immobilisations incorporelles									
Valeur brute									
Valeur brute	4 620	-	-	343	(53)	8	(2)	4 916	
Amortissements et dépréciations	(3 048)	-	-	(306)	33	(8)	(43)	(3 372)	
VALEUR AU BILAN	1 572	-	-	37	(20)	-	(45)	1 544	

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2013	Variations de Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation									
Valeur brute									
Valeur brute	7 552	39	-	413	(603)	(45)	180	7 536	
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 595)	1	-	(404)	438	28	(107)	(3 639)	
VALEUR AU BILAN	3 957	40	-	9	(165)	(17)	73	3 897	
Immobilisations incorporelles									
Valeur brute									
Valeur brute	4 441	(4)	-	418	(201)	(10)	(24)	4 620	
Amortissements et dépréciations	(2 794)	4	-	(327)	117	9	(57)	(3 048)	
VALEUR AU BILAN	1 647	-	-	91	(84)	(1)	(81)	1 572	

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.19 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité BRUT	31/12/2013 Retraité NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 BRUT	31/12/2014 NET
Banque de proximité en France	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
dont Groupe LCL	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
Banque de proximité à l'international	3 425	2 011	-	-	-	7	-	3 391	2 018
dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 872	1 660
dont Pologne	265	265	-	-	-	-	-	265	265
dont Ukraine	115	-	-	-	-	-	-	68	-
dont autres pays	173	86	-	-	-	7	-	186	93
Gestion de l'épargne et Assurances	4 552	4 552	13	-	(22)	14	(2)	4 579	4 555
dont gestion d'actifs	2 049	2 049	13	-	-	13	(2)	2 073	2 073
dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont banque privée internationale	634	634	-	-	(22)	1	-	637	613
Services financiers spécialisés	2 735	1 022	-	-	-	-	-	2 735	1 022
dont crédit à la consommation	1 714	953	-	-	-	-	-	1 714	953
dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont factoring	452	69	-	-	-	-	-	452	69
Banque de financement et d'investissement	1 701	476	-	-	-	-	-	1 701	476
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	17 676	13 324	13	-	(22)	21	(2)	17 669	13 334
Part du Groupe	17 251	13 075	10		(22)	14	14	17 250	13 091
Participations ne donnant pas le contrôle	425	249	3	-	-	7	(16)	419	243

En application de la norme IFRS 11, l'écart d'acquisition sur l'UGT Services financiers spécialisés - Crédit à la consommation - Partenariats automobiles a été reclassé en valeur de mise en équivalence pour un montant de 411 millions d'euros.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

■ **les projections des plans métiers** ont été élaborées à partir du scénario économique de Crédit Agricole S.A. à fin septembre 2014 qui repose sur un maintien de taux d'intérêts longs à des niveaux très bas, mais s'accompagnant toutefois d'une normalisation en fin de période.

Les principales hypothèses relatives à l'environnement économique sont les suivantes :

- une amélioration graduelle des perspectives pour la zone euro, caractérisée par une reprise fragile de la croissance, sous l'effet des incertitudes sur les finances publiques, notamment en France, et de la montée du risque géopolitique en Europe centrale,
- une situation qui devrait se normaliser aux États-Unis où la confiance semble solidement rétablie. Le chômage devrait continuer à baisser et la croissance devrait se raffermir,
- une visibilité limitée pour les pays émergents, avec des situations contrastées : une croissance sous pression en Chine, une reprise fragile en Inde, une croissance durablement inférieure à la normale au Brésil et un ralentissement économique en Russie aggravé par la crise géopolitique ;

- les taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation et taux d'allocation des fonds propres se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2014	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France	2,0 %	8,30 %	8,0 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	10,0 % à 16,9 %	8,0 % à 9,0 %
Services financiers spécialisés	2,0 %	8,3 % à 8,7 %	8,0 %
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0 %	8,3 % à 9,2 %	8,0 % à 9,0 % 80 % de la marge de solvabilité
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	10,0 %	8,0 %

Les fonds propres alloués aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2014 à 80 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance, 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires, avec un taux d'allocation porté à 9 % pour les activités bancaires en Italie et 9 % des emplois pondérés pour les activités de gestion d'actifs, *versus* 8 % au 31 décembre 2013 pour ces deux activités.

La tendance baissière durable affectant les taux d'intérêt à long terme, notamment en France, a été prise en compte pour la

détermination des taux d'actualisation. Elle se traduit par une baisse de l'ordre de 90 points de base des taux retenus par rapport à fin 2013 pour les filiales françaises, cohérente avec le décalage des hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections à trois ans.

Le taux d'actualisation appliqué aux activités de banque de financement et d'investissement a été revu à la baisse pour refléter l'évolution du profil de risque de ces activités.

SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au coût du risque en année terminale		
	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10 pb	+ 10 pb
Banque de proximité en France	(4,2 %)	7,0 %	(6,0 %)	6,6 %	(6,6 %)
Banque de proximité à l'international	(4,4 %)	5,7 %	(5,1 %)	3,3 %	(3,3 %)
Services financiers spécialisés	(8,4 %)	8,6 %	(7,4 %)	6,5 %	(6,5 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(5,9 %)	7,2 %	(6,2 %)	n.s.	n.s.
Banque de financement et d'investissement	(10,5 %)	6,8 %	(6,0 %)	8,7 %	(8,7 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT.

- S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 170 millions d'euros :
 - 50 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France,
 - 120 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels,
 - une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 90 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels,

■ une variation de - 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 80 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels ;

- S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :
 - une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 60 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels,
 - une variation de + 10 points de base du coût du risque en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 100 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France.

Aucun de ces différents scénarios n'entraînerait de dépréciation sur les autres UGT.

6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	142 896	3 134	11 901	1 495	159 426
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 133	-	9 294	-	99 427
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 334	-	748	-	3 082
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	21 439	-	643	-	22 082
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	256 802	3 134	22 586	1 495	284 017
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(740)	(205)	(49)	(311)	(1 305)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽²⁾	256 062	2 929	22 537	1 184	282 712

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 19 633 millions d'euros avant impôts, soit 12 885 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	126 890	2 913	10 340	1 437	141 580
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	95 531	-	6 683	-	102 214
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 928	-	785	-	2 713
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	8 804	-	146	-	8 950
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	233 153	2 913	17 954	1 437	255 457
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(686)	(209)	(38)	(298)	(1 231)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽²⁾	232 467	2 704	17 916	1 139	254 226

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 9 423 millions d'euros avant impôts, soit 6 221 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée	31/12/2014 PBD passive	31/12/2013 Retraité PBD passive
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	20 562	9 809
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	494	(960)
Autres participations différées (annulation PRE)	1 026	101
TOTAL	22 082	8 950

(1) Au 31 décembre 2014, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 19 633 millions d'euros avant impôts, soit 12 885 millions net d'impôts. Au 31 décembre 2013, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 9 423 millions d'euros avant impôts, soit 6 221 millions net d'impôts (voir note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

6.21 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne-logement	333	-	77	-	-	-	-	-	410
Risques d'exécution des engagements par signature	299	-	130	(168)	(36)	3	-	10	238
Risques opérationnels	65	-	28	(8)	(17)	-	-	-	68
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 566	-	184	(207)	(52)	11	(2)	301	1 801
Litiges divers	1 193	1	224	(111)	(115)	46	-	2	1 240
Participations	8	-	1	-	-	-	-	1	10
Restructurations	30	-	6	(11)	(2)	1	-	(2)	22
Autres risques	981	-	218	(73)	(156)	1	11	(55)	927
TOTAL	4 475	1	868	(578)	(378)	62	9	257	4 716

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Risques sur les produits épargne-logement	334	-	77	-	(78)	-	-	-	333
Risques d'exécution des engagements par signature	309	-	57	(5)	(47)	(15)	-	-	299
Risques opérationnels	70	-	24	(3)	(24)	-	-	(2)	65
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 695	-	116	(137)	(79)	(5)	(20)	(4)	1 566
Litiges divers	1 081	-	303	(43)	(56)	(32)	(1)	(59)	1 193
Participations	55	-	4	(2)	(33)	-	(3)	(13)	8
Restructurations	33	-	17	(6)	(3)	-	-	(11)	30
Autres risques	1 106	-	321	(227)	(289)	(5)	(19)	94	981
TOTAL	4 683	-	919	(423)	(609)	(57)	(43)	5	4 475

Au 31 décembre 2014, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 212 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation (contre 230 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la provision pour restructurations comprend les coûts non sociaux de ces plans.

Des échanges avec l'Administration ont eu lieu durant 2014. En l'absence, malgré ceux-ci, d'évolution notable au cours dudit exercice, cette provision est maintenue.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Crédit Agricole CIB Milan a, lors de chacun des derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2013. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction fiscale de Crédit Agricole S.A.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

Le montant des provisions pour litiges et risques fiscaux significatifs s'élève à 451 millions d'euros au 31 décembre 2014.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT**ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	22 698	13 502
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	25 046	24 831
Ancienneté de plus de 10 ans	28 846	32 736
Total plans d'épargne-logement	76 590	71 069
Total comptes épargne-logement	11 895	12 718
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	88 485	83 787

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement	24	34
Comptes épargne-logement	147	196
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	171	230

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	12	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	10	5
Ancienneté de plus de 10 ans	388	327
Total plans d'épargne-logement	410	333
Total comptes épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	410	333

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	333	77	-	-	410
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	333	77	-	-	410

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL. Le risque porté par les Caisses régionales est comptabilisé via leur consolidation par mise en équivalence.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.22 Capitaux propres – actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/2014 (en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	Janvier 2003	1 500	-	1 235	1 088
CA Preferred Funding LLC	Juillet 2003	550	-	-	399
CA Preferred Funding LLC	Décembre 2003	-	550	550	550
TOTAL		2 050	550	1 785	2 037

6.23 Capitaux propres – part du Groupe

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boétie	1 454 590 012	56,46 %	56,57 %
Actions en autodétenzione	4 855 393	0,19 %	-
Salariés (FCPE)	104 035 134	4,04 %	4,05 %
Public	1 012 885 235	39,31 %	39,38 %
Investisseurs institutionnels	761 401 441	29,55 %	29,60 %
Actionnaires individuels	251 483 794	9,76 %	9,78 %
TOTAL	2 576 365 774	100,00 %	100,00 %

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales. Du fait de la structure capitaliste du Groupe et de la rupture de chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part.

Les actions en autodétenzione le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux (cf. note 2.1. "Principales opérations de structure et événements significatifs de

l'exercice 2013"). Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant de 50 millions d'euros.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 729 097 322 euros composé de 2 576 365 774 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale.

TITRES SUPER-SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions de titres super-subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres – part du Groupe sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2013 (en millions d'unités)	Rachats partiels et remboursements (en millions d'unités)	Montant en devises au 31 décembre 2014 (en millions d'unités)	Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	-	-	1 750	1 283	(97)
8/04/2014	GBP	-	-	500	607	(34)
8/04/2014	EUR	-	-	1 000	1 000	(46)
18/09/2014	USD	-	-	1 250	971	(20)

Les mouvements relatifs aux titres super-subordonnés à durée indéterminée sont :

(en millions d'euros)	31/12/2014
Rémunération versée comptabilisée en dividendes	(197)
Évolutions des nominaux en 2014	3 861
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres ⁽¹⁾	74
Frais d'émission nets d'impôt	(24)
Autres	-

(1) Impôt comptabilisé en résultat.

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	2 340	2 510
Résultat net attribuable aux titres super-subordonnés	(221)	-
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	2 119	2 510
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 540 105 087	2 483 390 011
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 540 105 087	2 483 390 011
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	0,834	1,011
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	0,837	0,993
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)	(0,003)	0,018
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	0,834	1,011
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	0,837	0,993
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)	(0,003)	0,018

Le calcul intègre les frais d'émission et les intérêts échus des émissions obligataires super-subordonnées *Additional Tier 1* réalisées en 2014 pour un montant de - 221 millions d'euros (cf. note 2 "Principales opérations de structures et événements significatifs de la période").

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A., le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 17 février 2015, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du

20 mai 2015 le paiement d'un dividende par action de 0,35 euro, correspondant à un taux de distribution d'au maximum 43 % ⁽¹⁾ (hors autocontrôle) du Résultat net attribuable aux actionnaires, établi sur base consolidée, augmenté d'une prime de 10 % pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement.

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Cette option porte sur 100 % du dividende unitaire. Le prix des actions nouvelles ne pourra pas être inférieur à 90 % de la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende. Cette décote de 10 % correspond à la décote maximale autorisée par l'article L. 232-19 du Code de commerce en matière de paiement de dividende en action.

(en euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Dividende ordinaire	0,35	0,35	-	0,45	0,45
Dividende majoré	0,385	0,385	-	-	-

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2013, l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2014 a approuvé le paiement d'un dividende par action de 0,35 euro augmenté d'une prime de 10 % pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré, avec une option pour un paiement en numéraire ou en action(s) nouvelle(s).

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mercredi 20 mai 2015.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2014 est positif et s'élève à 3 112 232 272,63 euros.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale :

- de constater que le bénéfice de l'exercice et le report à nouveau s'élèvent respectivement à 3 112 232 272,63 euros et 1 869 586,25 euros ;

- de fixer le montant du dividende ordinaire à 0,35 euro par action et celui du dividende majoré à 0,385 euro par action arrondi au rompu inférieur pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement du dividende ;
- de distribuer le dividende versé par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice pour un montant maximum de 906 527 799,10 euros ⁽¹⁾ ;
- de porter en report à nouveau le solde du bénéfice non distribué, soit 2 207 574 059,78 euros.

(1) Il conviendra de déduire le total des majorations de dividendes relatifs aux actions ouvrant droit au dividende majoré au 31 décembre 2014, qui auront été cédées entre le 1^{er} janvier 2015 et la date de mise en paiement du dividende.

6.24 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	23 %	23 %	46	1 174	28
Groupe Amundi	21 %	21 %	106	705	48
Groupe CACEIS	15 %	15 %	17	189	9
CA Preferred Funding LLC	0 %	94 %	112	1 936	127
Agos S.p.A.	39 %	39 %	39	349	-
Autres entités ⁽¹⁾			95	1 699	97
TOTAL			415	6 052	309

(1) Dont 745 millions d'euros liés à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisée le 14 octobre 2014 par Crédit Agricole Assurances comptabilisé en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	25 %	25 %	32	1 205	19
Groupe Amundi	26 %	26 %	119	791	71
Groupe CACEIS	15 %	15 %	27	180	8
CA Preferred Funding LLC	0 %	94 %	142	2 167	142
Agos S.p.A.	39 %	39 %	(49)	310	(1)
Autres entités			104	942	63
TOTAL			375	5 595	302

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	52 556	1 809	171	260
Groupe Amundi	13 249	1 540	489	528
Groupe CACEIS	50 774	723	(240)	(204)
CA Preferred Funding LLC	1 968	114	114	114
Agos S.p.A.	17 023	975	90	92
TOTAL	135 570	5 161	624	790

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	50 227	1 656	159	279
Groupe Amundi	12 620	1 438	451	396
Groupe CACEIS	47 396	803	180	190
CA Preferred Funding LLC	2 244	144	144	144
Agos S.p.A.	17 883	969	(145)	(143)
TOTAL	130 370	5 010	789	866

6.25 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	55 036	-	-	-	-	55 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	103 785	27 562	74 807	135 160	64 258	405 572
Instruments dérivés de couverture	2 609	1 190	8 405	18 219	-	30 423
Actifs financiers disponibles à la vente	14 890	19 930	89 081	129 736	29 739	283 376
Prêts et créances sur les établissements de crédit	99 448	79 597	126 393	62 178	593	368 209
Prêts et créances sur la clientèle	69 461	39 645	108 387	93 654	3 232	314 379
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 740	-	-	-	-	16 740
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	598	4 429	10 934	-	15 961
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	361 969	168 522	411 502	449 881	97 822	1 489 696
Banques centrales	3 011	-	1 400	-	-	4 411
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	105 802	17 320	68 427	129 704	1	321 254
Instruments dérivés de couverture	3 546	934	8 772	14 433	-	27 685
Dettes envers les établissements de crédit	77 641	10 274	29 464	22 536	1 261	141 176
Dettes envers la clientèle	398 575	32 619	35 037	6 354	1 399	473 984
Dettes représentées par un titre	37 647	41 434	60 439	33 401	-	172 921
Dettes subordonnées	466	137	9 055	8 569	7 710	25 937
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 338	-	-	-	-	16 338
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	643 026	102 718	212 594	214 997	10 371	1 183 706

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	68 151	-	-	-	-	68 151
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	114 189	23 803	73 782	91 275	59 833	362 882
Instruments dérivés de couverture	2 119	1 356	10 421	14 840	-	28 736
Actifs financiers disponibles à la vente	18 545	18 628	76 822	123 872	23 299	261 166
Prêts et créances sur les établissements de crédit	111 787	76 908	116 658	62 044	2 234	369 631
Prêts et créances sur la clientèle	71 808	32 768	106 068	90 624	2 186	303 454
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 627	-	-	-	-	10 627
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	69	4 631	9 819	-	14 660
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	397 367	153 532	388 382	392 474	87 552	1 419 307
Banques centrales	2 852	-	-	-	-	2 852
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	114 741	17 558	76 598	88 044	2 862	299 803
Instruments dérivés de couverture	1 766	1 063	10 697	17 611	-	31 137
Dettes envers les établissements de crédit	82 524	14 431	34 412	20 252	721	152 340
Dettes envers la clientèle	401 795	34 437	29 872	7 470	3 739	477 313
Dettes représentées par un titre	43 156	26 685	59 776	30 899	-	160 516
Dettes subordonnées	588	656	5 045	13 397	8 667	28 353
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 323	-	-	-	-	7 323
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	654 745	94 830	216 400	177 673	15 989	1 159 637

NOTE 7

Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(4 261)	(4 213)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(361)	(367)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(79)	(25)
Autres charges sociales	(1 047)	(1 084)
Intéressement et participation	(229)	(231)
Impôts et taxes sur rémunération	(358)	(392)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(6 335)	(6 312)

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 53 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre une charge de 57 millions d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
France	38 053	39 276
Étranger	34 514	36 253
TOTAL	72 567	75 529

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les

sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2014	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2013
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 887	3 063
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	216	213
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	312	310
Pôle Banque de financement et d'investissement	CACIB	Régime type art. 83	4 836	4 928
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB ⁽¹⁾	Régime type art. 83	527	433
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/Sirca	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 149	3 004
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art. 83	73	76
Pôle Assurances	CACI	Régime type art. 83	190	212

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	1 308	1 183	2 491	2 500
Écart de change	-	68	68	(30)
Coût des services rendus sur l'exercice	43	35	78	78
Coût financier	36	41	77	69
Cotisations employés	-	12	12	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	(1)	(1)	(33)
Variation de périmètre	(35)	4	(31)	23
Prestations versées (obligatoire)	(79)	(38)	(117)	(103)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/ pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(15)	(10)	(25)	9
(Gains)/ pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	225	162	387	(32)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	1 483	1 456	2 939	2 491

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	44	34	78	45
Charge/produit d'intérêt net	21	3	24	22
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	65	37	102	67

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écart actuariel cumulé en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	140	134	274	249
Écart de change	-	9	9	(3)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(9)	(63)	(72)	(11)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(15)	(10)	(25)	9
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	225	162	387	(32)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	201	98	299	(37)

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	315	1 036	1 351	1 351
Écart de change	-	59	59	(26)
Intérêt sur l'actif (produit)	8	38	46	41
Gains/(pertes) actuariels	10	63	73	12
Cotisations payées par l'employeur	80	28	108	34
Cotisations payées par les employés	-	12	12	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	(11)	3	(8)	(4)
Taxes, charges administratives et primes	(1)	-	(1)	-
Prestations payées par le fonds	(34)	(36)	(70)	(67)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	367	1 203	1 570	1 351

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	235	-	235	188
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	7	-	7	6
Gains/(pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	22	-	22	15
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	28
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(2)	-	(2)	(1)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	261	-	261	235

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	(1 483)	(1 456)	(2 939)	(2 491)
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	367	1 203	1 570	1 351
POSITION NETTE (PASSIF)/ ACTIF FIN DE PÉRIODE	(1 116)	(253)	(1 369)	(1 140)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2014		31/12/2013	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,54 %	2,65 %	2,83 %	3,43 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,17 %	9,31 %	2,74 %	4,46 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,83 %	2,40 %	1,94 %	2,62 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,30 %	10,00 %	4,50 %	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	En montant	dont coté	En %	En montant	dont coté	En %	En montant	dont coté
Actions	7,0 %	44	43	24,5 %	294	294	18,5 %	338	337
Obligations	49,0 %	307	299	51,1 %	615	615	50,4 %	922	914
Immobiliers	3,3 %	22	-	6,9 %	84	-	5,7 %	106	-
Autres actifs	40,7 %	255	-	17,5 %	210	-	25,5 %	465	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,30 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,98 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2015 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 109 millions d'euros (versus 46 millions d'euros versés en 2014) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 77 millions d'euros (versus 75 millions d'euros versés en 2014).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 62 % au 31 décembre 2014 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de résultat net part du Groupe donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

6

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Un plan d'options d'achat d'actions a été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2014. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014. Le plan d'option d'achat d'actions 2007 est arrivé à échéance le 16 juillet 2014 sans que le prix d'exercice ait été atteint.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. autodétenues.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2014 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2008
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006
Date du Conseil d'administration	15/07/2008
Date d'attribution des options	16/07/2008
Durée du plan	7 ans
Durée de la période d'inaccessibilité	4 ans
Date de départ de l'exercice des options	16/07/2012
Date d'expiration des options	15/07/2015
Nombre d'attributaires	3
Nombre d'options attribuées	74 000
Prix d'exercice	14,42 €
Conditions de performance	non
Conditions en cas de départ du Groupe	
Démission	perte
Licenciement	perte
Retraite	maintien
Décès	maintien ⁽¹⁾
Nombre d'options	
Attribuées aux mandataires sociaux	-
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	74 000
Levées en 2014	-
Annulées et levées depuis l'origine	45 000
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2014	29 000
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	24,30 %
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	2007	2008	Total
Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	17/07/2007	16/07/2008	
Options existantes au 31 décembre 2013	104 759	74 000	178 759
Options annulées ou échues en 2014	104 759	45 000	149 759
Options exercées en 2014	-	-	-
OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2014	-	29 000	29 000

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	16/07/2008
Durée de vie estimée	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %
Taux de dividende estimé	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France, les titres ont été livrés fin 2013 et font l'objet d'une période de conservation de deux ans. À l'international, le calendrier a été adapté en fonction notamment de l'environnement fiscal local. Dans les pays où la livraison n'est pas intervenue en 2013, celle-ci interviendra fin 2015. Il n'y aura alors pas de période de conservation.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014.

7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2013 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2015, mars 2016 et mars 2017.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de

l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;

- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2014 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 34,1 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 4,1 millions d'euros versés en actions) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 3,3 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2014, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 515 586 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. qui figurent dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" du Document de référence.

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur des établissements de crédit	25 076	46 020
Engagements en faveur de la clientèle	115 852	117 697
● Ouverture de crédits confirmés	98 622	94 795
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	5 276	6 721
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	93 346	88 074
● Autres engagements en faveur de la clientèle	17 230	22 902
Engagements de garantie	80 627	90 392
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 644	12 347
● Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 137	1 917
● Autres garanties	6 507	10 430
Engagements d'ordre de la clientèle	71 983	78 045
● Cautions immobilières	2 447	2 526
● Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 536	75 519
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus des établissements de crédit	65 048	93 470
Engagements reçus de la clientèle	6 834	13 735
Engagements de garantie	249 226	201 494
Engagements reçus des établissements de crédit ^①	77 561	66 994
Engagements reçus de la clientèle	171 665	134 500
● Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	18 840	16 868
● Autres garanties reçues	152 825	117 632

(1) Dont 23,9 milliards d'euros relatifs aux garanties Switch mises en place le 2 janvier 2014, en amendement des garanties précédentes octroyées le 23 décembre 2011 pour 14,7 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) ^①		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	148 645	182 179
Titres prêtés	5 056	6 113
Dépôts de garantie sur opérations de marché	20 547	19 591
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	119 646	129 064
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	293 894	336 947
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	2	2
Titres et valeurs reçus en pension	275 227	270 453
Titres vendus à découvert	34 875	30 244
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	310 104	300 699

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 101,9 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 145,7 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2014.

CRÉANCES REÇUES ET APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2014, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 74,8 milliards d'euros de créances (principalement pour le

compte des Caisses régionales), contre 88,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 14,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2014, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 19,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 21,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 6,9 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2014, en raison de l'arrivée à maturité de l'ensemble des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, aucune créance n'est apportée en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. (contre 10,8 milliards au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 35,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

NOTE 9

Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que cela est permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

NATURE, JUSTIFICATION ET MONTANT DES RECLASSEMENTS OPÉRÉS

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2014 des reclassements de la catégorie "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances". La possibilité de reclassement entre ces deux catégories est prévue par IAS 39. Cela concerne des parts de fonds communs de titrisation souscrits dans le cadre d'activités de financement et répondant à la définition de la catégorie "prêts et créances".

Ces reclassements ont été opérés à la date du 30 juin 2014 pour la partie actifs financiers disponibles à la vente et en date du 16 décembre 2014 pour la partie actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie "actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers la catégorie "prêts et créances" et sont relatifs à des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2014, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2014 et la valeur au 31 décembre 2014 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date :

(en millions d'euros)	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2014			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	1 572	1 533	24	24	22	1 548	1 511	2 786	2 755
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	396	396	398	396	396	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	1 968	1 929	422	420	418	1 548	1 511	2 786	2 755

VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2014 est reprise dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	En 2014, jusqu'à la date de reclassification	En 2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	2	-
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	2	-

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassification, comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

IMPACT RÉSULTAT AVANT IMPÔT, DEPUIS LE RECLASSEMENT

(en millions d'euros)	Actifs reclassés en 2014		Actifs reclassés antérieurement				Impact cumulé au 31/12/2014	
	Impact en 2014		Impact cumulé au 31/12/2013		Impact en 2014			
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2	-	(104)	(174)	56	47	(46)	(127)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	10	10	-	-	-	-	10	10
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	12	10	(104)	(174)	56	47	(36)	(117)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les informations données ci-dessous sont relatives aux seuls actifs reclassés en 2014 :

VALEUR ATTENDUE AU MOMENT DU RECLASSEMENT

(en millions d'euros)	Flux trésorerie futurs	TIE (en %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	24	1,80 %
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	428	2,23 %
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	452	

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles

d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	668 643	701 282	-	436 687	264 595
Créances sur les établissements de crédit	368 209	378 041	-	376 306	1 735
Comptes ordinaires & prêts JJ	11 320	11 320	-	11 320	-
Comptes et prêts à terme	313 623	323 454	-	323 154	300
Valeurs reçues en pension	56	57	-	-	57
Titres reçus en pension livrée	32 293	32 319	-	32 319	-
Prêts subordonnés	344	332	-	30	302
Titres non cotés sur un marché actif	10 488	10 474	-	9 398	1 076
Autres prêts et créances	85	85	-	85	-
Créances sur la clientèle	300 434	323 241	-	60 381	262 860
Créances commerciales	21 021	21 106	-	4 613	16 493
Autres concours à la clientèle	251 150	273 775	-	40 276	233 499
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 385	-	2 368	17
Prêts subordonnés	126	123	-	5	118
Titres non cotés sur un marché actif	11 683	11 801	-	110	11 691
Créances nées d'opérations d'assurance directe	711	711	-	79	632
Créances nées d'opérations de réassurance	302	302	-	-	302
Avance en comptes courants d'associés	137	126	-	18	108
Comptes ordinaires débiteurs	12 912	12 912	-	12 912	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 961	19 174	19 174	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	12 922	15 197	15 197	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 039	3 977	3 977	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	684 604	720 456	19 174	436 687	264 595

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
(en millions d'euros)					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	658 313	675 787	-	435 065	240 722
Créances sur les établissements de crédit	369 631	374 345	-	368 396	5 949
Comptes ordinaires & prêts JJ	12 955	12 817	-	12 811	6
Comptes et prêts à terme	321 743	326 622	-	321 198	5 424
Valeurs reçues en pension	200	200	-	12	188
Titres reçus en pension livrée	29 157	29 133	-	29 133	-
Prêts subordonnés	479	110	-	110	-
Titres non cotés sur un marché actif	5 007	461	-	137	324
Autres prêts et créances	90	5 002	-	4 995	7
Créances sur la clientèle	288 682	301 442	-	66 669	234 773
Créances commerciales	14 567	14 545	-	957	13 588
Autres concours à la clientèle	246 370	259 080	-	49 939	209 141
Titres reçus en pension livrée	2 066	135	-	6	129
Prêts subordonnés	137	2 064	-	2 031	33
Titres non cotés sur un marché actif	10 595	10 604	-	1	10 603
Créances nées d'opérations d'assurance directe	487	488	-	-	488
Créances nées d'opérations de réassurance	277	277	-	-	277
Avance en comptes courants d'associés	126	127	-	30	97
Comptes ordinaires débiteurs	14 057	14 122	-	13 705	417
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 660	16 564	16 564	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	11 489	12 909	12 909	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 171	3 655	3 655	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	672 973	692 351	16 564	435 065	240 722

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les

pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	141 176	151 331	-	150 564	767
Comptes ordinaires & prêts JJ	20 670	21 171	-	21 168	3
Comptes et emprunts à terme	84 902	94 565	-	93 801	764
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	35 604	35 595	-	35 595	-
Dettes envers la clientèle	473 984	473 703	-	371 698	102 005
Comptes ordinaires créditeurs	124 826	124 917	-	124 790	127
Comptes d'épargne à régime spécial	242 345	242 340	-	204 812	37 528
Autres dettes envers la clientèle	95 456	95 077	-	32 494	62 583
Titres donnés en pension livrée	9 600	9 602	-	9 602	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	739	749	-	-	749
Dettes nées d'opérations de réassurance	339	339	-	-	339
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	679	-	-	679
Dettes représentées par un titre	172 921	174 204	44 403	129 590	211
Dettes subordonnées	25 937	25 804	24 724	1 080	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	814 018	825 042	69 127	652 932	102 983

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	152 340	154 049	-	152 920	1 129
Comptes ordinaires & prêts JJ	22 397	20 068	-	20 063	5
Comptes et emprunts à terme	96 455	100 613	-	99 489	1 124
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	33 488	33 368	-	33 368	-
Dettes envers la clientèle	477 313	477 000	-	374 674	102 326
Comptes ordinaires créditeurs	123 406	123 372	-	123 255	117
Comptes d'épargne à régime spécial	234 616	234 614	-	198 067	36 547
Autres dettes envers la clientèle	106 311	106 038	-	42 088	63 950
Titres donnés en pension livrée	11 265	11 264	-	11 264	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	711	708	-	-	708
Dettes nées d'opérations de réassurance	373	373	-	-	373
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	631	-	-	631
Dettes représentées par un titre	160 516	169 050	75 005	93 901	144
Dettes subordonnées	28 353	27 444	25 229	2 215	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	818 522	827 543	100 234	623 710	103 599

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables pertinentes. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisant une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* - CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* - DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés, ou des proxys de CDS, lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

L'ajustement de FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou *Funding Valuation Adjustment* lié au financement de ces instruments.

Sa première application au 30 juin 2014 s'est traduite par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	316 050	49 227	262 839	3 984
Créances sur la clientèle	261	-	-	261
Titres reçus en pension livrée	84 694	-	84 694	-
Titres détenus à des fins de transaction	48 655	47 529	477	649
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 126	34 907	219	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	8 362	7 455	258	649
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	5 167	5 167	-	-
Instruments dérivés	182 440	1 698	177 668	3 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	89 522	58 653	26 788	4 081
Créances sur les établissements de crédit	1 613	-	1 613	-
Créances sur la clientèle	199	-	-	199
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	19 237	17 320	35
Titres à la juste valeur par résultat sur option	51 118	39 416	7 855	3 847
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	13 971	13 971	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	23 229	19 710	3 393	126
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	13 918	5 735	4 462	3 721
Actifs financiers disponibles à la vente	283 331	245 747	35 040	2 544
Effets publics et valeurs assimilées	67 608	67 403	205	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	188 342	158 395	29 689	258
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	27 381	19 949	5 146	2 286
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	30 423	45	30 267	111
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	719 326	353 672	354 934	10 720
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			6 294	32
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 541		864
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		1	569	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 542	6 863	896

(1) Hors 45 millions d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des actions.

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	281 371	45 322	231 900	4 149
Créances sur la clientèle	358	-	-	358
Titres reçus en pension livrée	85 156	-	85 156	-
Titres détenus à des fins de transaction	45 513	45 243	253	17
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 360	35 170	190	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	6 802	6 722	63	17
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 351	3 351	-	-
Instruments dérivés	150 344	79	146 491	3 774
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	81 511	50 460	27 065	3 986
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-	1 087	-
Créances sur la clientèle	206	-	-	206
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 619	21 537	13 023	59
Titres à la juste valeur par résultat sur option	45 599	28 923	12 955	3 721
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	5 941	5 941	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	27 138	21 805	5 332	1
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	12 520	1 177	7 623	3 720
Actifs financiers disponibles à la vente	261 121	229 453	28 779	2 889
Effets publics et valeurs assimilées	65 062	64 032	1 030	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 211	152 053	22 251	907
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	20 848	13 368	5 498	1 982
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	28 736	1 628	27 091	17
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	652 739	326 863	314 835	11 041
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			222	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		3 780		4 146
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	72	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		3 780	294	4 146

(1) Hors 45 millions d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	290 180	37 100	249 138	3 942
Titres vendus à découvert	34 876	34 829	46	1
Titres donnés en pension livrée	74 442	389	74 049	4
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	180 862	1 882	175 043	3 937
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 074	5 165	19 277	6 632
Instruments dérivés de couverture	27 685	-	27 302	383
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	348 939	42 265	295 717	10 957
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			46	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		175		1 376
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	507	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		175	553	1 376

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

(en millions d'euros)	31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	266 512	31 209	230 327	4 976
Titres vendus à découvert	30 246	30 246	-	-
Titres donnés en pension livrée	87 007	391	86 616	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	149 259	572	143 711	4 976
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 291	1 840	26 232	5 219
Instruments dérivés de couverture	31 137	563	30 411	163
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	330 940	33 612	286 970	10 358
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		8 039
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	79	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	79	8 039

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change,

taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps de change*) ;

- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

■ **Titres**

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible,
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables,
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré ;

■ **Dettes comptabilisées en juste valeur sur option**

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3 ;

■ **Dérivés de gré à gré**

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires de taux, de change ou action de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont

pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;

- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi-sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits cross asset de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- Les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- Les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés "Vol Bonds") ;
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012.
- Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 428	3 631	Produits annulables de maturité longue (swaps annulables, swaps zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité forward	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0 %/100 %
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0 %/50 %
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50 %/80 %
			Produits multi-sous-jacents (<i>dual range</i> , etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation taux/change	- 50 %/50 %
					Corrélation - Fx/Equity	- 50 %/75 %
					Corrélation - Change/Change	- 20 %/50 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/Equity	- 25 %/75 %
Dérivés de crédit	502	539	CDO sur panier de crédit <i>corporate</i>	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50 %/90 %

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
		Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01/01/2014 Retraité)	11 041	358	17	-	17	3 774
Gains/pertes de la période	(190)	75	103	-	103	(528)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	<i>(307)</i>	<i>75</i>	<i>103</i>	<i>-</i>	<i>103</i>	<i>(528)</i>
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	<i>117</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Achats de la période	1 900	-	195	-	195	40
Ventes de la période	(1 384)	(172)	(66)	-	(66)	(17)
Émissions de la période	4	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(964)	-	-	-	-	(240)
Reclassements de la période	1	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(14)	-	-	-	-	-
Transferts	326	-	400	-	400	45
<i>Transferts vers niveau 3</i>	<i>896</i>	<i>-</i>	<i>418</i>	<i>-</i>	<i>418</i>	<i>443</i>
<i>Transferts hors niveau 3</i>	<i>(570)</i>	<i>-</i>	<i>(18)</i>	<i>-</i>	<i>(18)</i>	<i>(398)</i>
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2014)	10 720	261	649	-	649	3 074

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable		
		Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option					
59	206	1	3 720	3 721	-	907	1 982	17	
(12)	-	(15)	113	98	-	20	(40)	94	
(12)	-	(75)	113	98	-	20	(157)	94	
-	-	-	-	-	-	-	117	-	
-	15	-	719	719	-	89	842	-	
(12)	(22)	-	(691)	(691)	-	(30)	(374)	-	
-	-	-	-	-	-	-	4	-	
-	-	-	-	-	-	(721)	(3)	-	
-	-	140	(140)	-	-	-	1	-	
-	-	-	-	-	-	-	(14)	-	
-	-	-	-	-	-	(7)	(112)	-	
-	-	-	-	-	-	3	32	-	
-	-	-	-	-	-	(10)	(144)	-	
35	199	126	3 721	3 847	-	258	2 286	111	

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction		Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Solde d'ouverture (01/01/2014 retraité)	10 358	4 976	5 219	163	
Gains/pertes de la période	(1 280)	(941)	(364)	25	
Comptabilisés en résultat	(1 280)	(941)	(364)	25	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	
Achats de la période	1 888	60	1 762	66	
Ventes de la période	(643)	(47)	(596)	-	
Émissions de la période	198	-	-	198	
Dénouements de la période	(459)	(269)	(154)	(36)	
Reclassements de la période	26	26	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	
Transferts	869	137	765	(33)	
Transferts vers niveau 3	1 376	488	888	-	
Transferts hors niveau 3	(507)	(351)	(123)	(33)	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2014)	10 957	3 942	6 632	383	

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2014 à - 920 millions d'euros, provenant notamment de :

- une variation des gains et pertes de la période de + 1 090 millions d'euros ;
- des achats nets de - 729 millions d'euros ;
- des émissions nettes de - 194 millions d'euros ;
- des dénouements nets pour - 505 millions d'euros, essentiellement liés au plan de *deleveraging* d'activités taux en extinction ;
- des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de - 543 millions d'euros s'expliquant principalement par + 400 millions d'euros de titres comptabilisés en titres détenus à fins de transaction, - 765 millions d'euros au titre des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et - 92 millions d'euros sur les dérivés de transaction.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (i.e. remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) - ex : Libor 3M USD/Libor 3 M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) - ex : USD/JPY - USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

L'exposition aux corrélations des activités gérées en extinction, traditionnellement les principales contributrices, ayant fortement déclenché sous l'effet couplé des efforts de *deleveraging* et de l'évolution des conditions de marché, les principales expositions aux corrélations proviennent désormais des activités Cross Asset.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond aux taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaillance). Le nominal des swaps de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *mark-to-market*, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (*i.e.* corrélations CMS) : 3 %
- corrélations *cross assets* (ex : *Equity/FX* ou *IR/Equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5 %

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par *book*, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 7,1 millions d'euros, en léger retrait par rapport au 30 juin 2014 (+/- 7,9 millions d'euros) et en forte réduction par rapport au 31 décembre 2013 (14,4 millions d'euros). Ce retrait s'explique pour environ 5,2 millions d'euros par la forte réduction de la position de corrélation CMS en Euro et pour 2,6 millions d'euros par la réduction des expositions du *book* LTFX. Les impacts sur les autres périmètres sont significativement plus réduits, notamment sur le *book* Cross Asset.

Les principaux contributeurs sont désormais :

- *Cross Asset* : 4 millions d'euros (4,4 millions d'euros au 31 décembre 2013)
- *Long Term FX* : 0,9 million d'euros (vs 3,5 millions d'euros)

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Marge différée au 1^{er} janvier	62	102
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	26	15
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(23)	(55)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	65	62

- *Legacy Rates* : 0,9 million d'euros (vs 6,2 millions d'euros)
- *Structured USD* : 0,8 million d'euros (vs 0,1 million d'euros)

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Le périmètre hors dérivés de taux concerne les titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO : l'ampleur de l'incertitude est captée *via* un choc de 1 bp sur les spreads de crédit.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser ces produits est quasi nulle.

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

NOTE 11

Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements

En application d'IFRS 5, la contribution au résultat du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 de Crelan a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En application d'IFRS 10 et IFRS 11, la contribution aux résultats et aux bilans du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 de FGA Capital, de Forso Denmark, de Forso Finland, de Forso Norway, de Forso Sweden, de Menafinance, d'UBAF et d'Elipso a été reclassée en Quote-part du résultat net

des entreprises mises en équivalence au résultat et en Participation dans les entreprises mises en équivalence au bilan.

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan et du compte de résultat dédiées aux activités abandonnées.

COMpte DE RÉSULTAT

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION ET DES RECLASSEMENTS DUS À IFRS 5 AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Impact IFRS 5	31/12/2013 Publié
Intérêts et produits assimilés	28 598	59	(342)	-	28 881
Intérêts et charges assimilées	(15 914)	(53)	142	-	(16 003)
Commissions (produits)	7 526	25	(63)	-	7 564
Commissions (charges)	(5 061)	(22)	5	-	(5 044)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 410	-	-	-	3 410
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 009	-	-	-	2 009
Produits des autres activités	28 291	-	(364)	-	28 655
Charges des autres activités	(33 178)	-	279	-	(33 457)
Produit net bancaire	15 681	9	(343)	-	16 015
Charges générales d'exploitation	(10 469)	(1)	142	-	(10 610)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(663)	-	4	-	(667)
Résultat brut d'exploitation	4 549	8	(197)	-	4 738
Coût du risque	(2 893)	-	68	-	(2 961)
Résultat d'exploitation	1 656	8	(129)	-	1 777
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 175	(3)	106	(2)	1 074
Gains ou pertes nets sur autres actifs	97	-	(19)	-	116
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 928	5	(42)	(2)	2 967
Impôts sur les bénéfices	(98)	-	42	-	(140)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	56	-	-	2	54
Résultat net	2 886	5	-	-	2 881
Participations ne donnant pas le contrôle	376	-	-	-	376
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 510	5	-	-	2 505

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013**

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Résultat net	2 885	4	-	2 881
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	41	6	-	35
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	(2)	-	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	41	4	-	37
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(39)	(1)	-	(38)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(15)	(1)	-	(14)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(13)	2	-	(15)
Gains et pertes sur écarts de conversion	(286)	60	-	(346)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(70)	2	-	(72)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(406)	(81)	-	(325)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	15	(1)	-	16
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(747)	(20)	-	(727)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	(130)	20	-	(150)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	227	2	-	225
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)	(3)	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(653)	(1)	-	(652)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(666)	1	-	(667)
RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	2 219	5	-	2 214
Dont part du Groupe	1 927	4	-	1 923
Dont participations ne donnant pas le contrôle	292	1	-	291

BILAN ACTIF

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Caisse, banques centrales	68 151	-	(33)	68 184
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	362 882	2 525	32	360 325
Instruments dérivés de couverture	28 736	-	(14)	28 750
Actifs financiers disponibles à la vente	261 166	-	391	260 775
Prêts et créances sur les établissements de crédit	369 631	347	249	369 035
Prêts et créances sur la clientèle	303 454	7 880	(5 536)	301 110
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 627	-	(23)	10 650
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 660	-	-	14 660
Actifs d'impôts courants et différés	4 650	-	(87)	4 737
Compte de régularisation et actifs divers	50 097	5	(134)	50 226
Actifs non courants destinés à être cédés	1 762	-	(24 189)	25 951
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	20 632	49	1 487	19 096
Immeubles de placement	3 570	-	-	3 570
Immobilisations corporelles	3 897	-	(568)	4 465
Immobilisations incorporelles	1 572	-	(33)	1 605
Écarts d'acquisition	13 324	-	(410)	13 734
TOTAL DE L'ACTIF	1 518 811	10 806	(28 868)	1 536 873

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 1^{ER} JANVIER 2013

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 Publié
Caisse, banques centrales	42 468	-	(246)	42 714
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	399 014	2 190	(3 094)	399 918
Instruments dérivés de couverture	41 768	(63)	(19)	41 850
Actifs financiers disponibles à la vente	261 330	50	659	260 621
Prêts et créances sur les établissements de crédit	375 644	(17)	(9 906)	385 567
Prêts et créances sur la clientèle	325 109	8 090	(12 737)	329 756
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14 236	-	(56)	14 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 602	-	-	14 602
Actifs d'impôts courants et différés	7 152	-	(116)	7 268
Compte de régularisation et actifs divers	55 820	57	(1 781)	57 544
Actifs non courants destinés à être cédés	21 496	-	-	21 496
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	20 372	-	1 812	18 560
Immeubles de placement	2 902	-	(139)	3 041
Immobilisations corporelles	3 957	-	(560)	4 517
Immobilisations incorporelles	1 647	-	(53)	1 700
Écarts d'acquisition	13 572	-	(411)	13 983
TOTAL DE L'ACTIF	1 601 089	10 307	(26 647)	1 617 429

BILAN PASSIF

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Banques centrales	2 852	-	-	2 852
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	299 803	2 814	45	296 944
Instruments dérivés de couverture	31 137	-	(35)	31 172
Dettes envers les établissements de crédit	152 340	(38)	(1 562)	153 940
Dettes envers la clientèle	477 313	(7 278)	(29)	484 620
Dettes représentées par un titre	160 516	15 305	(2 722)	147 933
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 323	-	-	7 323
Passifs d'impôts courants et différés	2 066	-	(60)	2 126
Compte de régularisation et passifs divers	48 193	9	(214)	48 398
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 100	-	(24 190)	25 290
Provisions techniques des contrats d'assurance	255 457	-	-	255 457
Provisions	4 475	-	(100)	4 575
Dettes subordonnées	28 353	-	(1)	28 354
Total dettes	1 470 928	10 812	(28 868)	1 488 984
Capitaux propres	47 883	(6)	-	47 889
Capitaux propres – part du Groupe	42 288	(6)	-	42 294
Capital et réserves liées	30 780	-	-	30 780
Réserves consolidées	7 041	(11)	-	7 052
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 997	-	-	1 997
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)	-	-	(40)
Résultat de l'exercice	2 510	5	-	2 505
Participations ne donnant pas le contrôle	5 595	-	-	5 595
TOTAL DU PASSIF	1 518 811	10 806	(28 868)	1 536 873

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 1^{ER} JANVIER 2013

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 Publié
Banques centrales	1 061	-	-	1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	351 321	2 190	(1 123)	350 254
Instruments dérivés de couverture	42 329	-	(82)	42 411
Dettes envers les établissements de crédit	154 944	-	(5 706)	160 650
Dettes envers la clientèle	467 998	(6 135)	(9 505)	483 638
Dettes représentées par un titre	162 783	14 173	(1 780)	150 390
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 776	-	-	12 776
Passifs d'impôts courants et différés	5 470	-	(76)	5 546
Compte de régularisation et passifs divers	55 711	90	(8 064)	63 685
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	22 015	-	-	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	244 577	-	-	244 577
Provisions	4 651	-	(115)	4 766
Dettes subordonnées	29 784	-	(196)	29 980
Total dettes	1 555 420	10 318	(26 647)	1 571 749
Capitaux propres	45 669	(11)	-	45 680
Capitaux propres – part du Groupe	40 164	(11)	-	40 175
Capital et réserves liées	30 538	-	-	30 538
Réserves consolidées	13 475	(11)	-	13 486
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 540	-	-	2 540
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	(6 389)	-	-	(6 389)
Participations ne donnant pas le contrôle	5 505	-	-	5 505
TOTAL DU PASSIF	1 601 089	10 307	(26 647)	1 617 429

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION ET AUX RECLASSEMENTS DUS À IFRS 5 AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013 retraité	Impacts IFRS 10	Impacts IFRS 11	Impact IFRS 5	31/12/2013 publié
Résultat avant impôt	2 927	-	(38)	(2)	2 967
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	679	-	(4)	-	683
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	14 169	-	(209)	-	14 378
Quote-part de résultat lié aux entreprises mises en équivalence	(1 175)	-	(103)	2	(1 074)
Résultat net des activités d'investissement	(173)	-	19	-	(192)
Résultat net des activités de financement	3 987	-	(55)	-	4 042
Autres mouvements	(3 990)	-	(50)	-	(3 940)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	13 497	-	(402)	2	13 897
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(15 817)	-	774	-	(16 591)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	38 092	(1 558)	418	-	39 232
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(24 246)	1 636	122	-	(26 004)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 794)	(80)	(35)	-	(2 679)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	311	-	-	-	311
Impôts versés	(659)	-	39	-	(698)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(5 113)	(2)	1 318	-	(6 429)
Flux provenant des activités abandonnées	(181)	-	(50)	-	(131)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	11 130	(2)	828	-	10 304
Flux liés aux participations	(15)	2	-	-	(17)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(636)	-	(20)	-	(616)
Flux provenant des activités abandonnées	(55)	-	4	-	(59)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(706)	2	(16)	-	(692)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	36	-	28	-	8
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(3 045)	-	(703)	-	(2 342)
Flux provenant des activités abandonnées	(25)	-	9	-	(34)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(3 034)	-	(666)	-	(2 368)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(2 979)	-	(2)	-	(2 977)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	4 411	-	144	-	4 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	51 553	13	(2 499)	-	54 039
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	41 813	-	(246)	-	42 059
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 740	13	(2 253)	-	11 980
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	55 964	13	(2 355)	-	58 306
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	65 385	-	(37)	-	65 422
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(9 421)	13	(2 318)	-	(7 116)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 411	-	144	-	4 267

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014
12.1 Information sur les filiales
12.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

- Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

12.1.2 SOUTIENS AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014																	
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement			Financement structuré						
	Non contractuel effectif sur la période		Intention de fournir un soutien financier		Engagement contractuel de fournir un soutien financier		Non contractuel effectif sur la période		Intention de fournir un soutien financier		Engagement contractuel de fournir un soutien financier		Non contractuel effectif sur la période		Intention de fournir un soutien financier		Engagement contractuel de fournir un soutien financier	
	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier			
Engagements de rachat d'actifs sous-jacents ou de titres émis/rachat d'actifs sous-jacents ou de titres émis	-	-	21 858	-	-	-	-	-	-	-	9 058	-	-	-	-			
TOTAL DU SOUTIEN FINANCIER APPORTÉ AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES	-	-	21 858	-	-	-	-	-	-	-	9 058	-	-	-				

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2014, le montant de ces émissions est de 9 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2014, le montant de ces lignes de liquidités est de 22 milliards d'euros.

12.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les

- Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-dessus.

- Autres contraintes

Une filiale de Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole CIB Algérie, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Banque d'Algérie) la distribution de dividendes.

montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 13 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 7 556 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 11 451 millions d'euros. Ainsi, le montant des titres utilisés sur le marché est de 3 895 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 1 802 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 7 236 millions d'euros au 31 décembre 2014.

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt			
			31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*		
Banque de proximité en France								
Établissement bancaire et financier								
Banque Chalus	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Banque Thémis	■	France	Filiale	100,0	100,0	95,1		
Caisse régionale Alpes Provence	▲	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2		
Caisse régionale Alsace Vosges	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Aquitaine	▲	France	Entreprise associée	29,3	29,3	29,3		
Caisse régionale Atlantique Vendée	▲	France	Entreprise associée	25,6	25,6	25,6		
Caisse régionale Brie Picardie	▲	France	Entreprise associée	27,4	27,3	27,4		
Caisse régionale Centre Est	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Centre France	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Centre Loire	▲	France	Entreprise associée	27,7	27,7	27,7		
Caisse régionale Centre Ouest	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Champagne Bourgogne	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Charente Maritime - Deux-Sèvres	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Charente-Périgord	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Côtes d'Armor	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale des Savoie	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Finistère	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Franche-Comté	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Guadeloupe	▲	France	Entreprise associée	27,2	27,2	27,2		
Caisse régionale Ille-et-Vilaine	▲	France	Entreprise associée	26,0	26,0	26,0		
Caisse régionale Languedoc	▲	France	Entreprise associée	25,8	25,7	25,8		
Caisse régionale Loire - Haute-Loire	▲	France	Entreprise associée	25,4	25,4	25,4		
Caisse régionale Lorraine	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Martinique	▲	France	Entreprise associée	28,2	28,2	28,2		
Caisse régionale Morbihan	▲	France	Entreprise associée	28,0	27,7	28,0		
Caisse régionale Nord de France	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Nord-Est	▲	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5		
Caisse régionale Normandie	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Caisse régionale Normandie Seine	▲	France	Entreprise associée	25,6	25,6	25,6		

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt			
			31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*		
Sociétés de crédit-bail et location								
Sociétés d'investissement								
Bercy Participations	▲	France	Entreprise associée	25,6	25,5	25,6		
CA Centre France Développement	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	20,8		
CACF Immobilier	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
CADS Développement	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Calixte Investissement	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
CAM ÉNERGIE SAS	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Crédit Agricole F.C. Investissement	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
L'Immobilière d'A Côté	▲	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2		
Nord Capital Investissement	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	26,6		
Nord Est Champagne Agro Partenaires	▲	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5		
Nord Est Expansion	▲	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,4		
Prestimmo	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Sepi	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0		
Sequana	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0		

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
Socadif	▲	France	Entreprise associée	25,6	25,5	25,7	25,7
Développement touristique-immobilier							
Aquitaine Immobilier Investissement	▲	France	Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
Franchise Comté Développement Foncier	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Franchise Comté Développement Immobilier	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Aménagement Promotion	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
Nord Est Gestion Immobilière	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
Nord Est Immo	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
Nord Est Immo Entreprises	▲ D3 E1 S1	France	Entreprise associée				
Nord Est Optimmo S.A.S.	▲	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
Nord Est Patrimoine Immobilier	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
Nord Est Square Habitat	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
Normandie Seine Foncière	▲	France	Entreprise associée	25,6	25,6	25,6	25,6
S.A. Foncière de l'Érable	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Arcadim Fusion	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Chalons Mont Bernard	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
S.A.S. Charleville Forest	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
S.A.S. Laon Brosselette	▲ D3	France	Entreprise associée	26,5	26,4	26,5	26,4
SCI 106 BD GL de Gaulle	▲ S3 E2	France	Entreprise associée				
SCI Crystal Europe	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quartz Europe	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Divers							
Adret Gestion	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite	▲	France	EAS	25,0	25,0	23,7	23,7
Anjou Maine Gestion	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitaux Rendement	▲	France	EAS	29,3	29,3	29,3	29,3
Armor Fonds Dédié	▲ E2	France	EAS	25,0		25,0	
Audaxis France	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Bercy Champ de Mars	▲ E1	France	Entreprise associée	25,6		25,6	
CL. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	■	Allemagne	Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières	▲	France	Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Aquitaine Immobilier	▲	France	Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Participations	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4	▲	France	Entreprise associée	25,2	25,2	24,9	24,9
Caapimmo 6	▲	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
CAP Actions 2	▲	France	EAS	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Actions 3	▲	E2	France	EAS	25,2		25,2
CAP Obligataire	▲	France	EAS	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Régulier 1	▲	France	EAS	25,2	25,2	25,2	25,2
CAPI Centre-Est	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance	▲ S1	France	Entreprise associée		25,0		25,0
CD COM (ChampagneFM)	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Centre France Location	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Cercle Bleu	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
CFM Opalis	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Chabriac	▲ D3	France	Entreprise associée	24,8	24,8	22,0	22,0
Cineweb	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Contact FM	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Courrier Picard	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,1	6,1
CR Provence Côte d'Azur LCR	▲ E2	France	EAS	25,0		25,0	
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	■	France	Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1
Edokial	▲ D3	France	Entreprise associée	16,5	16,5	14,7	14,7
Emeraude Croissance	▲	France	EAS	26,0	26,0	26,0	26,0
Europimmo	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Financière PCA	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Force 29	▲ E2	France	Entreprise associée	25,0		25,0	
Force Alsace	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Languedoc	▲	France	EAS	25,8	25,7	25,8	26,4
Force Lorraine Duo	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profile 20	▲	France	EAS	25,6	25,6	25,8	25,7
Force Run	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié	▲	France	EAS	26,5	26,5	26,5	26,5
Force 4	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0
GB Affichage	▲ D3	France	Entreprise associée	12,5	12,5	3,9	3,9
GB Sud	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Graphi	▲ D3 S3	France	Entreprise associée		25,0		22,2
Green Island	▲ S2	France	EAS		25,0		25,0
Images en Nord	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	3,2	3,2
Immobilière de Picardie	▲	France	Entreprise associée	27,4	27,3	27,4	27,3

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12 2014		31/12 2013*		31/12 2014		31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Inforsud Diffusion	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	22,2	22,2				
Inforsud Gestion	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	22,2	22,2				
Internep	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
La Voix Conseil	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
La Voix du Nord	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,1	6,1				
La Voix du Nord Multimedia	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
L'Aisne Nouvelle	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
L'Indépendant du Pas de Calais	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Merico Delta Print	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	22,2	22,2				
Meura	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Morbihan Gestion	▲	France	EAS	28,0	27,7	28,0	27,7				
MSI Arras	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
MSI Boulogne/Mer	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
MSI Calais	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
MSI le Touquet	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
MSI Lens	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
MSI Lille	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
MSI Valenciennes	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
MSI Wimereux	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
Nacarat	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	7,7	7,7				
Nep TV	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,0	6,0				
NMP Gestion	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0				
Nord de France Immobilier	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
Nord Éclair	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Nord Littoral	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Nordispress	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Norpicom	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,1	6,1				
NS Immobilier Finance	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
Ozenne Institutionnel	▲	France	EAS	26,5	26,5	26,5	26,5				
PCA Immo	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
PG Immo	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
PG Invest	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
Picardie Matin	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Presse Flamande	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12 2014		31/12 2013*		31/12 2014		31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Presse Gratuite Lille Métropole	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Pyrénées Gascogne Altitude	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0				
Pyrénées Gascogne Gestion	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0				
Répondances	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
S.A.S. Immord	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
SAS Brie Picardie Expansion	▲	France	Entreprise associée	27,4	27,3	27,4	27,3				
SCI Euralliance Europe	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0				
SCI Les Fauvins	▲	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2				
Scica HL	▲	France	Entreprise associée	25,4	25,4	25,1	25,1				
SIA	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
STM	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Sud Rhône Alpes Placement	▲	France	EAS	25,8	25,7	26,0	25,9				
Toulouse 31 Court Terme	▲	France	EAS	26,5	26,5	26,5	26,5				
Val de France Rendement	▲	France	EAS	25,0	25,0	25,0	25,0				
Voix du Nord Étudiant	▲ D3	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				
Voix du Nord Investissement	▲	France	Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3				

Banque de proximité à l'international**Établissement bancaire et financier**

Banca Popolare Friuladria S.p.A.	■	Italie	Filiale	80,2	80,2	61,3	60,1				
Bankoa	▲	Espagne	Entreprise associée	30,0	30,0	28,7	28,7				
BES (Banco Espírito Santo)	▲ S2	Portugal	Entreprise associée			10,8					20,1
BNI Madagascar	■ D4 S2	Madagascar	Filiale			51,0					51,0
Cariparma	■	Italie	Filiale	76,5	75,0	76,5	75,0				
Carispezia	■	Italie	Filiale	80,0	80,0	61,2	60,0				
Crédit Agricole Bank Albania S.A.	■	Albanie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	■	Serbie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Crédit Agricole Bulgaria	■ D4 S2	Bulgarie	Filiale			100,0					100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	■	Égypte	Filiale	60,5	60,5	60,2	60,2				
Crédit Agricole Financement	▲	Suisse	Entreprise associée	36,4	36,4	33,3	33,3				
Crédit Agricole Polska S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Crédit Agricole Romania	■	Roumanie	Filiale	100,0	99,7	100,0	99,7				
Crédit Agricole Service sp z o.o.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Crédit du Maroc	■	Maroc	Filiale	78,7	78,6	78,7	78,6				
Centea	▲ D4	Belgique	Entreprise associée	5,0	5,0	16,6	22,1				
Crelan Insurance SA	▲ D4	Belgique	Entreprise associée	5,0	5,0	16,6	22,1				

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
Crelan SA	▲ D4	Belgique	Entreprise associée	5,0	5,0	16,6	22,1
Europabank	▲ D4	Belgique	Entreprise associée	5,0	5,0	16,6	22,1
Lukas Finanse S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole	■	Ukraine	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Belgium CA S.A.S.	▲	France	Entreprise associée	10,0	10,0	33,2	33,1
Bespar	▲ S1	Portugal	Entreprise associée		26,4		26,4
Crédit du Maroc Succursale de France	■ D3	France (Maroc)	Succursale	100,0	100,0	78,7	78,6
IUB Holding	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade	▲ D4	Belgique	Entreprise associée	5,0	5,0	16,6	22,1
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administrative Dientverlening B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.	■	Italie	Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	▲	France	Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BCC Credito Consumo	▲	Italie	Entreprise associée	40,0	40,0	24,4	24,4
Crealfi	■	France	Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	■	Portugal	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	■	Grèce	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De IJssel" B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	■	Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.	■	Slovaquie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv	■ D4 S2	Danemark	Filiale		100,0		100,0
De Kredietdesk B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealservice B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)	■	Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	■	Espagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	■	Belgique	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	■	Portugal	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.	▲ D6	France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
FGA Bank Polska	▲ D6	Pologne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH	▲ D6	Allemagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH	▲ D6	Autriche	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.	▲ D6	Belgique	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S	▲ D6	Danemark	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.	▲ D6	Grèce	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC	▲ D6	Portugal	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc	▲ D6	Irlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.	▲ D6	Pays-Bas	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited	▲ D6	Irlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.	▲ D6	Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.	▲ D6	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.	▲ D6	Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora	▲ D6	Portugal	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.	▲ D6	Grèce	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska	▲ D6	Pologne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH	▲ D6	Autriche	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.	▲ D6	Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.	▲ D6	Suisse	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	▲ D6	Pays-Bas	Co-entreprise	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB	■ D4 S2	Suède	Filiale		100,0		100,0
Finaref AS	■ D4 S2	Norvège	Filiale		100,0		100,0
Finaref OY	■ D4 S2	Finlande	Filiale		100,0		100,0
Finata Bank N.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto SNC	▲ D6	France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC	▲ D6	France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Denmark	▲ D6	Danemark	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finland	▲ D6	Finlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norway	▲ D6	Norvège	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Sweden	▲ D6	Suède	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	▲ D6	Chine	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.P. Akkerman Financieringen B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	▲ D6	France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12	31/12	31/12	31/12
				2014	2013*	2014	2013*
New Theo	■	Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance AG	■ S1	Suisse	Filiale	100,0		100,0	
Theofinance LTD	■	Maurice (France)	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance SA	■	Uruguay (France)	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring	▲	Tunisie	Entreprise associée	36,4	36,4	36,4	36,4
VoordeelBank B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	▲	Maroc	Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	■	Espagne (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Hellas	■ D4 S2	Grèce	Filiale	100,0		100,0	
Carefleet S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	80,0	78,7
Crédit du Maroc Leasing	■	Maroc	Filiale	100,0	100,0	85,8	85,7
Credium	■	République tchèque	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.	■	Grèce	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.	▲ D6	France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.	▲ D6	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.	▲ D6	Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.	▲ D6	Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucafleet	▲	France	Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Unifergie	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S	■ D4 S2	Danemark	Filiale	100,0		100,0	
Assurance							
Ares Reinsurance Ltd.	■	Irlande	Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	▲	France	Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12	31/12	31/12	31/12
				2014	2013*	2014	2013*
Eda	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestion de l'épargne et Assurances							
Établissement bancaire et financier							
ABC-CA Fund Management CO	▲	Chine	Entreprise associée	33,3	33,3	26,2	24,5
Amundi	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi (UK) Ltd.	■	Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi AI S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi AI LONDON BRANCH	■	Royaume-Uni	Succursale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Belgium	■ E2	Belgique	Succursale	100,0		78,6	
Amundi DEUTSCHLAND	■	Allemagne	Succursale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Distributors Usa Llc	■ E1	États-Unis	Filiale	100,0		78,6	
Amundi Finance	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Finance Emissions	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi GLOBAL SERVICING	■ E1	Luxembourg	Filiale	100,0		78,6	
Amundi Group	■	France	Filiale	78,6	73,6	78,6	73,6
Amundi Hellas MFMC S.A.	■	Grèce	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi HONG KONG BRANCH	■	Hong Kong	Succursale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Hong Kong Ltd.	■	Hong Kong	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Iberia S.G.I.C S.A.	■	Espagne	Filiale	100,0	100,0	87,2	84,5
Amundi Immobilier	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi India Holding	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Intermédiation	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Investments USA LLC	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Japan	■	Japon	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Japan Holding	■	Japon	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Japan Securities Cy Ltd.	■	Japon	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi LONDON BRANCH	■	Royaume-Uni	Succursale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Luxembourg S.A.	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Malaysia Sdn Bhd	■	Malaisie	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Nederland	■	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Polska	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Private Equity Funds	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi SGR S.p.A.	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi SINGAPORE LTD BRUNEI BRANCH	■ S1	Brunei Darussalam	Succursale	100,0		73,6	
Amundi Singapore Ltd.	■	Singapour	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Smith Breeden	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Suisse	■	Suisse	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Tenue de Comptes	■	France	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi USA Inc	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	78,6	73,6

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
Amundi Ventures	■	E1	France	Filiale	100,0	78,6	
BFT Gestion	■		France	Filiale	100,0	100,0	78,6 73,6
CA Brasil DTVM	■		Brésil	Filiale	100,0	100,0	97,8 97,8
CA Indosuez Gestion	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8 97,8
CA Indosuez Private Banking	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8 97,8
CACEIS (Canada) Ltd.	■		Canada	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS (USA) Inc.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH	■		Allemagne	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS BANK France	■		France	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Bank Luxembourg	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	■		Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	■		Belgique	Succursale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	■		Irlande	Succursale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	■		Italie	Succursale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Belgium	■		Belgique	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Corporate Trust	■		France	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Fund Administration	■		France	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Ireland Limited	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
CACEIS Switzerland S.A.	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
Clam Philadelphia	■		France	Filiale	100,0	100,0	78,6 73,6
CPR AM	■		France	Filiale	100,0	100,0	78,6 73,6
Crédit Agricole Luxembourg	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	97,8 97,8
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	■		Belgique (Luxembourg)	Succursale	100,0	100,0	97,8 97,8
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	■		Espagne (Luxembourg)	Succursale	100,0	100,0	97,8 97,8
Crédit Agricole Suisse	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	97,8 97,8
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	■		Bahamas	Filiale	100,0	100,0	97,8 97,8
Crédit Agricole Suisse (Hong Kong)	■		Hong Kong (Suisse)	Succursale	100,0	100,0	97,8 97,8
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	■		Singapour (Suisse)	Succursale	100,0	100,0	97,8 97,8
Crédit Foncier de Monaco	■		Monaco	Filiale	70,1	70,1	67,4 67,4
Etoile Gestion	■		France	Filiale	100,0	100,0	78,6 73,6
Finanziaria Indosuez International Ltd.	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	97,8 97,8
Fund Channel	▲		Luxembourg	Entreprise associée	50,0	50,0	39,3 36,8
IKS KB	■		République tchèque	Filiale	100,0	100,0	78,6 73,6
Investor Service House S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
LCL Emissions	■	E1	France	Filiale	100,0		78,6
NH-CA Asset Management Ltd.	▲	Corée du Sud	Entreprise associée	40,0	40,0	31,4	29,4
Partinvest S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0 85,0
Société Générale Gestion (S2G)	■		France	Filiale	100,0	100,0	78,6 73,6
State Bank of India Fund Management	▲	Inde	Entreprise associée	37,0	37,0	29,1	27,2

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
Wafa Gestion	▲		Maroc	Entreprise associée	34,0	34,0	26,7 25,0
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.	■		France	Filiale	85,0	85,0	85,0 85,0
Assurances							
Assurances Mutualées Fédérales	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
CA Assicurazioni	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
CACI DANNI	■		Italie (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0 100,0
CACI LIFE LIMITED	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
CACI NON LIFE LIMITED	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
CACI NON VIE	■		France (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0 100,0
CACI Reinsurance Ltd.	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
CACI VIE	■		France (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0 100,0
CACI VITA	■		Italie (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0 100,0
CALI Europe Succursale France	■		France	Succursale	100,0	100,0	99,9 99,9
CALI Europe Succursale Pologne	■		Pologne (Luxembourg)	Succursale	100,0	100,0	99,9 99,9
Crédit Agricole Assurances (CAA)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Crédit Agricole Life	■		Grèce	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	■		Japon	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	99,9 99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Dolcea Vie	■	S4	France	Filiale		100,0	
Finaref Assurances	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Finaref Risques Divers	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Finaref Vie	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
GNB Seguros (anciennement BES Seguros)	■		Portugal	Filiale	50,0	50,0	50,0 55,0
Médicale de France	■		France	Filiale	100,0	99,8	100,0 99,8
Pacifica	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Predica	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	■		Espagne	Succursale	100,0	100,0	100,0 100,0
Space Holding (Ireland) Ltd	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Space Lux	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
Spirica	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0 100,0
OPCVM							
Acacia	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	78,6 73,6
Acajou	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	78,6 73,6
Amundi Absolute Credit	■	D5	France	ESC	29,8	29,8	23,5 23,5
Amundi Corporate 3 Ans	■		Italie	ESC	100,0	89,0	100,0 89,0
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	■	D5	Luxembourg	ESC	23,0	23,0	18,1 18,1
Amundi GRD 22 FCP	■		France	ESC	100,0	99,0	100,0 99,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12	31/12	31/12	31/12
				2014	2013*	2014	2013*
Amundi Hk - Green Planet Fund		D3	Hong Kong	ESC	99,0	98,3	77,9
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)		D3	Luxembourg	ESC	100,0	100,0	78,6
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC		D3	Luxembourg	ESC	100,0	100,0	78,6
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV		D3	Luxembourg	ESC	53,2	52,5	41,8
Amundi Performance Absolue Equilibre		D3	France	ESC	100,0	100,0	78,6
BFT opportunité			France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 compartiment 5 A5		E2	France	ESC	100,0		100,0
CAA 2013-2			France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3			France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP1 A1 FIC			France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP2 A2 FIC		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
Chorial Allocation		D3	France	ESC	99,9	99,9	78,5
FCPR CAA COMP			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Edram opportunités			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013			France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 compartiment 1 part A1		D5 E2	France	ESC	100,0		100,0
CAA 2014 investissement part A3		D5 E2	France	ESC	100,0		100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA compartiment 1 PART A1		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2007 A			France	ESC	99,9	100,0	99,9
FCPR Predica 2007 C2		D3	France	ESC	99,9	100,0	99,9
FCPR Predica 2008 A1			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008 A2		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008 A3		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE I A1			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE I A2		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE II A			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE II B		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A			France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1		D5 E2	France	ESC	93,8		93,8
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2		D5 E2	France	ESC	100,0		100,0

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12	31/12	31/12	31/12
				2014	2013*	2014	2013*
Federal			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Genavent		D3	France	ESC	52,3	52,1	41,1
Genavent Partners Lp		D3	États-Unis	ESC	100,0	100,0	78,6
GRD01			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD02			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD03			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD04			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD05			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD07			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD08			France	ESC	100,0	94,7	100,0
GRD09			France	ESC	97,4	98,5	97,4
GRD10			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD11			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD12			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD13			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD14			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD16			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD17			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD18			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD19			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD20			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD21			France	ESC	100,0	100,0	100,0
GRD23		E2	France	ESC	100,0		100,0
Londres Croissance C16		E1	France	ESC	100,0		78,6
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30.13-2111/01A			Luxembourg	ESC	84,2	84,2	84,2
Objectif long terme FCP			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti		D3	France	ESC	89,3	85,2	70,2
Predica 2005 FCPR A			France	ESC	99,9	100,0	99,9
Predica 2006 FCPR A			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 A1			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 A2		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 A3		D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predica SECONDAIRES III			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predicar A1 FCP			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predicar A2 FCP			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predicar A3 FCP			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predicar opportunité			France	ESC	99,7	99,9	99,7
Predicar strategies			France	ESC	100,0	100,0	100,0
Predipark		D5 E2	France	Filière	100,0		100,0
Premium GR 0% 28			Irlande	ESC	94,9	94,9	94,9
Premium Green 4.52% 06-21			Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0
EMTN							
Premium Green 4.54% 06-13.06.21			Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0
Premium Green 4.55 75% 21			Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0
EMTN							
Premium Green 4.56% 06-21			Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0
Premium Green 4.7% EMTN 08/08/21			Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*
Premium Green 4.72%12-250927		Irlande	ESC	78,9	78,9	78,9	78,9
Premium Green PLC 4.30%2021		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 06/22		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 07/22		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 07-22		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 22		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 26/07/22		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV06-16EMTN		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV07-17EMTN		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV2027		Irlande	ESC	75,9	75,9	75,9	75,9
Premium Green TV23/05/2022 EMTN		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green4.33%06-29/10/21		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC							
84 fonds UC ⁽¹⁾ dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95 %		France	ESC	≥ 95 %		≥ 95 %	
Actions 70	D5	France	ESC	37,1	30,0	37,1	30,0
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	D5 E2	Luxembourg	ESC	43,8		43,8	
AF INDEX EQ USA A4E	D5 E2	Luxembourg	ESC	87,7		87,7	
AM CR 1-3 EU PC 3D	D5 E1	France	ESC	76,8		76,8	
AMUN TREO CT PC 3D	D5 E1	France	ESC	77,3		77,3	
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	D5	France	ESC	29,6	3,7	29,6	3,7
Amundi ACT.MONDE P	D5	France	ESC	60,2	60,2	60,2	60,2
Amundi ACTIONS EUROPEENNES	D5 S4	France	ESC		57,1		57,1
Amundi ACTIONS.MINERG FCP 3DEC	D5 E2 S1	France	ESC				
Amundi AFD AV DURABL PI FCP 3DEC	D5	France	ESC	63,5	58,8	63,5	58,8
Amundi B EU COR AEC	D5 E1	Luxembourg	ESC	23,7		23,7	
Amundi BOND GLOBAL CORP AE 3DEC	D5	Luxembourg	ESC	40,1	58,7	40,1	58,7
Amundi CRED.EURO ISR P FCP 3DEC	D5	France	ESC	61,2	66,8	61,2	66,8
Amundi EQ E IN AHEC	D5	Luxembourg	ESC	67,1	70,2	67,1	70,2
Amundi GBL MACRO MULTI ASSET P	D5	France	ESC	72,2	72,0	72,2	72,0
Amundi INDEX EURO P FCP 3DEC	D5 S4	France	ESC		48,2		48,2
Amundi INDEX JAPON P FCP 3DEC	D5 S4	France	ESC		60,5		60,5
Amundi INDEX USA P FCP 3DEC	D5 S4	France	ESC		86,0		86,0
Amundi PATRIMOINE C 3DEC	D5	France	ESC	69,7	70,9	69,7	70,9

(1) Fonds et autres investissements consolidés.

Au 31 décembre 2014, 84 fonds d'investissement de l'assurance consolidés en France détenus entre 95 % et 100 % représentent 18 545 millions d'euros dans les actifs du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle figurent au passif dans le poste "Passifs financiers à la juste valeur sur option".

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*
Amundi PULSACTIONS		D5	France	ESC	90,7	91,4	90,7
Amundi TRIANANCE 3 3DEC		D5 S1	France	ESC		43,8	43,8
ANTINEA FCP		D5	France	ESC	54,8	56,8	54,8
ARAMIS PATRIM D 3D		D5 E1	France	ESC	55,9		55,9
ARC FLEXIBOND-D		D5 E2	France	ESC	64,7		64,7
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC		D5	France	ESC	80,9	80,6	80,9
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC		D5	France	ESC	41,7	41,7	41,7
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC		D5	France	ESC	74,8	73,9	74,8
ATOUT MONDE C FCP 3DEC		D5	France	ESC	87,9	87,8	87,8
ATOUT QUANTEUROLAND SI 3DEC		D5	France	ESC	40,9	40,6	40,9
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC		D5 E2	France	ESC	34,3		34,3
AXA EUR.SM.CAP E 3D		D5 E2	France	ESC	19,2		19,2
BEST BUS MODELS RC		D5 E1	France	ESC	34,4		34,4
CA MASTER EUROPE		D5	France	ESC	51,4	52,7	51,4
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC		D5	France	ESC	84,0	86,6	84,0
CAPITOP MONDOBLIG SI.3DEC		D5	France	ESC	51,1	51,4	51,1
CONVERTEUROPAE		D5 E1	Luxembourg	ESC	53,9		53,9
CPR ACTIVE US P FCP		D5 S3	France	ESC		56,9	56,9
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P		D5	France	ESC	57,2	65,8	57,2
CPR R.ST.0-100E-0-1		D5 S1	France	ESC		100,0	100,0
CPR REAX.0 50 3DEC		D5 S4	France	ESC		98,9	98,9
CPR REAX.0-100 3DE		D5 S4	France	ESC		93,6	93,6
CPR REFL SOLID P 3D		D5 S1	France	ESC		96,9	96,9
CPR REFLEX CIBL.100 P FCP 3DEC		D5	France	ESC	68,3	63,9	68,3
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D		D5 S1	France	ESC		99,51	99,51
CPR RENAISSANCE JAPON HP 3D		D5 E1	France	ESC	52,2		52,2
CPR SILVER AGE P 3DEC		D5	France	ESC	45,2	42,9	45,2
DNA 0% 12-211220		D5	Luxembourg	ESC	89,7	96,2	89,7
DNA 0% 16/10/2020		D5	Luxembourg	ESC	93,5	95,2	93,5
DNA 0% 21/12/20 EMTN		D5	Luxembourg	ESC	71,1	70,5	71,1
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX		D5	Luxembourg	ESC	78,0	78,0	78,0
DNA 0% 27/06/18 INDX		D5	Luxembourg	ESC	74,3	83,2	74,3
DNA 0%1-231216 INDX		D5	Luxembourg	ESC	77,8	77,6	77,8
DNA 0%12-240418 INDX		D5	Luxembourg	ESC	79,2	84,3	79,2
DOLCEYS 1 FCP 3DEC		D5 S1	France	ESC		99,2	99,2
ECOFI MULTI OPPORTUN. FCP 3DEC		D5	France	ESC	86,8	86,8	86,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
FIXEO VIE 2	■ D5 S1	France	ESC	100,0		100,0	
FIXEO VIE FCP 3DEC	■ D5 S1	France	ESC	100,0		100,0	
FONDS AV ECHUS NÂ°1	■ D5 E2 S2	France	ESC				
IND.CAP EMERG.-C-3D	■ D5	France	ESC	71,4	54,3	71,4	54,3
INDO.FLEX100 -C-3D	■ D5 E2	France	ESC	93,9		93,9	
INDOS.EUROPP.3DEC	■ D5 S3	France	ESC		40,7		40,7
INDOSUEZ CRESCENDO FCP	■ D5	France	ESC	46,8	47,6	46,8	47,6
INDOSUEZ EUROPE EXPENSION FCP	■ D5	France	ESC	46,8	55,9	46,8	55,9
INVEST RESP S3 3D	■ D5	France	ESC	68,8	70,6	68,8	70,6
JPM-US S E P-AEURA	■ D5 E2	Luxembourg	ESC	76,6		76,6	
LCL 5 HORIZONS AV FEV2013	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
LCL AC.DEV.DU.EURO	■ D5	France	ESC	42,7	42,4	42,7	42,4
LCL AC.EMERGENTS 3D	■ D5	France	ESC	48,4	52,4	48,4	52,4
LCL ACT.IMMOBI.3D	■ D5	France	ESC	45,7	47,8	45,7	47,8
LCL ACT.US.A ISR 3D	■ D5 E1	France	ESC	49,3		49,3	
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	■ D5	France	ESC	48,1	50,4	48,1	50,4
LCL ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	■ D5	France	ESC	48,2	50,4	48,2	50,4
LCL AUT 11 VIE SW 7.5 3DEC	■ D5 S3	France	ESC		98,3		98,3
LCL AUT 11 VIE 10 3DEC	■ D5 S1	France	ESC		98,0		98,0
LCL AUT.VIE 2011 SW.10/20 FCP	■ D5 S1	France	ESC		97,7		97,7
LCL AUTOC VIE 10 BOM	■ D5 E2 S4	France	ESC				
LCL CAPTURE 40 VIE FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	89,1	99,0	89,1	99,0
LCL D.CAPT.JU.10 3D	■ D5	France	ESC	84,7	84,6	84,7	84,6
LCL DEVELOPPEM.PME C	■ D5 E2	France	ESC	89,0		89,0	
LCL FDS ECH.MONE.3D	■ D5	France	ESC	84,6	96,7	84,6	96,7
LCL FLEX 30	■ D5	France	ESC	67,7		67,7	
LCL GAR.100 AV3DEC	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
LCL HOR.AV.FEV11 3	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
LCL MGEST 60 3DEC	■ D5	France	ESC	87,6	88,3	87,6	88,3
LCL MGEST FL0-100	■ D5	France	ESC	81,2	80,8	81,2	80,8
LCL OBLIGATIONS INFLATION C EUR	■ D5	France	ESC	43,4	46,2	43,4	46,2
LCL ORIENTATION DYNAM FCP3D	■ D5	France	ESC	89,3		89,3	
LCL ORIENTATION EQUIL FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	90,6		90,6	
LCL ORIENTATION PRUDENT	■ D5	France	ESC	92,4	91,9	92,4	91,9
LCL PERSP. 3DEC FCP	■ D5 S1	France	ESC		85,1		85,1
LCL SECU.100(JUIL.11)	■ D5	France	ESC	48,7	49,2	48,7	49,2

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12 2014		31/12 2013*	
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*
LCL STRATEGIE 100	■ D5	France	ESC	59,6	61,0	59,6	61,0
LCL TR.HO.OCTIO.MO	■ D5 E2 S4	France	ESC				
LCL TR.HORIZ.AV(AV11) FCP 3DEC	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
LCL TRIPLE HORIZ AV 09/12 3DEC	■ D5 E2 S3	France	ESC				
LCL TRIPLE HORIZON AV (09 2014)	■ D5	France	ESC	86,6	96,7	86,6	96,7
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	■ D5	France	ESC	79,0	78,9	79,0	78,9
OBJECTIF PRUDENCE FCP	■ D5	France	ESC	83,5	98,8	83,5	98,8
OCELIA 2 FCP 3DEC	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	92,6	92,9	92,6	92,9
OPTALIS EQUILIBRE C FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	83,0	83,2	83,0	83,2
OPTALIS EXPANSION C FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	44,7	44,2	44,7	44,2
OPTALIS SERENITE C FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	85,1	85,0	85,1	85,0
OPTIMANCE FCP 3DEC	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
OPTIMIZ BES TIMING II 3DEC	■ D5	France	ESC	82,4	83,4	82,4	83,4
PARC.RETRAIT.21 3D	■ D5	France	ESC	93,1	93,8	93,1	93,8
PARCOURS RETRAITE 26 FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	81,7	65,2	81,7	65,2
PARCOURS RETRAITE 31 3DEC	■ D5	France	ESC	82,2	48,9	82,2	48,9
PIMENTO 2 FCP 3DEC	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
PREMIUM PLUS 0% 09-17 EMTN	■ D5	Irlande	ESC	99,9	99,9	99,9	99,9
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17	■ D5	Irlande	ESC	100,0	98,9	100,0	98,9
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17 IND	■ D5	Irlande	ESC	98,9	98,9	98,9	98,9
PULSIA VIE FCP 3DEC	■ D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
SEVALES 3D	■ D5	France	ESC	70,3	69,4	70,3	69,4
SOLIDARITE	■ D5 S3	France	ESC		57,4		57,4
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	■ D5	France	ESC	50,0	48,0	50,0	48,0
TRIANANCE 2 3DEC	■ D5 S1	France	ESC		48,8		48,8
TRIANANCE 5 ANS	■ D5 E2	France	ESC	58,6		58,6	
TRIANANCE N5 C	■ D5 E2	France	ESC	48,6		48,6	
TRIANANCE N6 C	■ D5 E2	France	ESC	53,3		53,3	
VEND.DOUBOPPIV 3D	■ D5	France	ESC	41,6	39,6	41,6	39,6
VENDOME DOUBLE OPP II FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	45,7	43,3	45,7	43,3
VENDOME DOUBLE OPPORT FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	41,1	40,7	41,1	40,7
VENDOME INV.FCP 3DEC	■ D5	France	ESC	91,1	91,8	91,1	91,8
OPCI							
Nexus 1	■ E2	Italie	ESC	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12		31/12	
				2014	2013*	2014	2013*
OPCI Camp Invest		France	ESC	68,8	69,0	68,8	69,0
OPCI Immanens	D3	France	ESC	100,0	100,0	78,6	73,6
OPCI Immo Emissions	D3	France	ESC	100,0	100,0	78,6	73,6
OPCI Iris Invest 2010		France	ESC	80,1	80,0	80,1	80,0
OPCI KART	D5 E2	France	ESC	100,0		100,0	
OPCI Messidor		France	ESC	93,6	94,0	93,6	94,0
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	D5	France	ESC	95,0	92,3	95,0	92,3
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	D5	France	ESC	96,6	89,1	96,6	89,1
Predica OPCI Bureau		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI							
SCI Bmedic habitation		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Vicq d'Azir Vellefaux	D5	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Campus Medicis St Denis	E1	France	Filiale	70,0		70,0	
SCI Campus Rimbaud St Denis	E1	France	Filiale	70,0		70,0	
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE		France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERCOM		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG		France	Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GRENIER VELLEF		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 001		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 011		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 017		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 025	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 032		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12		31/12	
				2014	2013*	2014	2013*
SCI IMEFA 043		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 084		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 094	E1 S4	France	Filiale				
SCI IMEFA 096		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12		31/12	
				2014	2013*	2014	2013*
SCI IMEFA 117	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA BAUME	■	France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SCI IMEFA 139	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140	■ EI	France	Filiale	99,0		99,0	
SCI le Village Victor Hugo	■	France	Filiale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI MEDI BUREAUX	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pacifica Hugo	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Amundi Informatique Technique Services	■	France	Filiale	99,8	99,8	80,0	75,9
CACI Gestion	■	France	Filiale	82,0	100,0	82,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking	■	France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SA RESICO	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caagis	■	France	Filiale	50,0	50,0	62,9	62,9
Via Vita	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de financement et d'investissement							
Établissement bancaire et financier							
Altura Markets	▲ S2 D4 D6	Espagne	Co-entreprise		50,0		48,9
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	■	Brésil	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Banque Saudi Fransi - BSF	▲	Arabie Saoudite	Entreprise associée	31,1	31,1	30,4	30,4
Citic Newedge Futures Corp, Ltd	▲ S2 D4 D6	Chine	Co-entreprise		42,0		41,1
Crédit Agricole CIB (Belgique)	■	Belgique (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)	■ D3	Émirats arabes unis (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	■	Allemagne (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Chicago)	■ D3	États-Unis (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	■	Corée du Sud (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	■ D3	Émirats arabes unis (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	■ D3	Émirats arabes unis (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12		31/12	
				2014	2013*	2014	2013*
Crédit Agricole CIB (Espagne)	■	Espagne (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	■	Finlande (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong Kong)	■	Hong Kong (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Îles Caïmans)	■ D3	Îles Caïmans (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Inde)	■	Inde (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)	■	Italie (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	■	Japon (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	■	Luxembourg (France)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (États-Unis)	■	États-Unis (Miami)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (États-Unis)	■	États-Unis (New York)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	■	Royaume-Uni (Royaume-Uni)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	■	Singapour (Singapour)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	■	Suède (Suède)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taïwan)	■	Taïwan (Taipei)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	■	Vietnam (Vietnam)	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie	■	Algérie	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Bank Spa							
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	■	Australie	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	■	Chine	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	■	France	Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	■	Inde	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB ZAO Russia	■	Russie	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cube Financial Holding Ltd.	▲ S1 D4 D6	Royaume-Uni	Co-entreprise		50,0		48,9
Ester Finance Titrisation	■	France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Newedge	▲ S2 D4 D6	France	Co-entreprise		50,0		48,9
Newedge (Dubai)	▲ S2 D4 D6	Émirats arabes unis (France)	Co-entreprise		50,0		48,9
Newedge (Francfort)	▲ S2 D3 D4 D6	Allemagne (France)	Co-entreprise		50,0		48,9
Newedge (Genève)	▲ S2 D4 D6	Suisse (France)	Co-entreprise		50,0		48,9
Newedge (Hong Kong)	▲ S2 D4 D6	Hong Kong (France)	Co-entreprise		50,0		48,9
Newedge (Royaume-Uni)	▲ S2 D3 D4 D6	Royaume-Uni (France)	Co-entreprise		50,0		48,9
Newedge (Zurich)	▲ S2 D4 D6	Suisse (France)	Co-entreprise		50,0		48,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*	
Newedge Australia PTY Ltd.	▲	S2 D4 D6	Australie	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Broker Hong Kong Ltd.	▲	S2 D4 D6	Hong Kong	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Broker India PTE Ltd.	▲	S2 D4 D6	Inde	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Canada Inc.	▲	S2 D4 D6	Canada	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Facilities Management Inc.	▲	S2 D4 D6	États-Unis	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Financial Hong Kong Ltd.	▲	S2 D4 D6	Hong Kong	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Financial Singapore Pte Ltd.	▲	S2 D4 D6	Singapour	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Japan Inc.	▲	S2 D4 D6	Japon	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge Representações Ltda.	▲	S2 D4 D6	Brésil	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge UK Financial Ltd.	▲	S2 D4 D6	Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	48,9		
Newedge USA LLC	▲	S2 D4 D6	États-Unis	Co-entreprise	50,0	48,9		
UBAF	▲	D6	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	▲	D6	Corée du Sud (France)	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Japon)	▲	D6	Japon (France)	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Singapour)	▲	D6	Singapour (France)	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
Sociétés de Bourse								
Crédit Agricole Securities (USA) Inc.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement								
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	■		Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole North America Inc.	■	S1	États-Unis	Filiale	100,0		97,8	
Crédit Agricole Securities Asia BV	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	■		Japon (Pays-Bas)	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Taiwan	■		Taiwan	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Finance S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest	■		France	Filiale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
IPFO.	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez CM II Inc.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
				31/12 2014	31/12 2013*	31/12 2014	31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*	
L.F. Investment Inc.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.F. Investment LP.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurances								
CAIRS Assurance S.A.	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers								
Acieralliage EURO FCC	■	D5	France	ESC	100,0	100,0		
Acieralliage USD FCC	■	D5	États-Unis	ESC	100,0	100,0		
Armo-Invest	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3
Atlantic Asset Securitization LLC	■	D5	États-Unis	ESC	100,0	100,0		
Benelpart	■		Belgique	Filiale	99,0	99,0	96,3	96,3
CAL Conseil	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calciphos	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3
Calixis Finance	■		France	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL	■		Italie	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyce P.L.C.	■		Royaume-Uni	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLSA Financial Products Ltd	■		Bermudes	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	■		Hong Kong	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	■		Guernesey	ESC	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	■		Guernesey	ESC	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	■		France	ESC	99,6	99,7	97,4	97,5
Crédit Agricole CIB Global Banking	■		France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	■		États-Unis	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Private Banking Management Company	■	E2	Luxembourg	Filiale	100,0		97,8	
DGAD International SARL	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Elipso Finance S.r.l.	▲	D5	Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	48,9	48,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	■	E2	France	ESC	100,0		97,8	
Eucalyptus FCT	■	D5	France	ESC	100,0	100,0		
FCT Cablage FCT	■	D5	France	ESC	100,0	100,0		
FIC-FIDC	■	D3	Brésil	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Financière des Scarabées	■		Belgique	Filiale	100,0	100,0	97,6	97,6
Héphaïstos EUR FCC	■	D5	France	ESC	100,0	100,0		
Héphaïstos GBP FCT	■	D5	France	ESC	100,0	100,0		
Héphaïstos Multidevises FCT	■	D5	France	ESC	100,0	100,0		
Héphaïstos USD FCT	■	D5	France	ESC	100,0	100,0		
Himalia P.L.C.	■		Royaume-Uni	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Immobilière Sirius S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II	■		Luxembourg	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II	■		Luxembourg	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL	■		Italie	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12 2014		31/12 2013*		31/12 2014		31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Lafina	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	96,6	96,6				
LMA SA	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Mérisma	■	France	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8				
Miladim	■	France	Filiale	99,0	99,0	96,9	96,9				
Molinier Finances	■	France	Filiale	100,0	100,0	96,5	96,5				
Pacific EUR FCC	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Pacific IT FCT	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Pacific USD FCT	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Placements et réalisations immobilières (SNC)	■	France	Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3				
Sagrantino Italy SRL	■	Italie	ESC	100,0	100,0	97,8	97,8				
Segemil	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3				
Semeru Asia Equity High Yield Fund	■ S2	îles Caïmans	ESC			70,9		69,3			
Shark FCC	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
SNGI	■	France	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8				
SNGI Belgium	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8				
Sococlabeo	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	96,6	96,6				
Sofipac	■	Belgique	Filiale	99,0	99,0	97,3	97,3				
TCB	■	France	Filiale	86,5	86,5	97,5	97,5				
Transpar	■ S4	Belgique	Filiale		100,0			97,3			
Triple P FCC	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Vulcain EUR FCT	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Vulcain GBP FCT	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Vulcain USD FCT	■ D5	France	ESC	100,0	100,0						
Activités hors métiers											
Crédit Agricole S.A.											
Crédit Agricole S.A.	●	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0				
Succursale Crédit Agricole SA	■	Royaume-Uni (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Établissement bancaire et financier											
BFC Antilles Guyane	■	France	Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1				
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	■	France	Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9				
CL Développement de la Corse	■	France	Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9				
Crédit Agricole Home Loan SFH	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Fia-Net	■	France	Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0				
Foncaris	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Sociétés d'investissement											
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Delfinances	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Eurazeo	▲	France	Entreprise associée	21,5	21,4	14,7	14,8				
Sodica	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Divers											
CA Grands Crus	■	France	Filiale	100,0	100,0	82,5	82,5				
CA Preferred Funding LLC	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	6,5	6,5				
CPR Holding (CPRH)	■ S5	France	Filiale		100,0			100,0			

* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle				% d'intérêt			
				31/12 2014		31/12 2013*		31/12 2014		31/12 2013*	
				2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*	2014	2013*
Crédit Agricole Cards & Payments	■	France	Filiale	50,0	50,0	63,0	63,0				
Crédit Agricole Immobilier	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
Crédit Agricole Immobilier Facilities	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
Crédit Agricole Public Sector SCF	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
FCT Evergreen HL1	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0				
Fia Net Europe	■	Luxembourg	Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0				
Finasic	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
S.A.S. Evergreen Montrouge	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
SCI D2 CAM	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
SCI Quentyvel	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
SILCA	■	France	Filiale	100,0	100,0	95,0	94,9				
SIS (Société Immobilière de la Seine)	■	France	Filiale	72,9	72,9	79,8	79,8				
SNC Kalliste Assur	■	France	Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9				
UI Vavin 1	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Unibiens	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
Uni-Éditions	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0				
Développement touristique-immobilier											
Crédit Agricole Immobilier	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
Monné-Decroix Résidences S.A.S.	▲ D2	France	Co-entreprise			100,0					
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	▲ D2 E2	France	Co-entreprise	50,0			50,0				
Selexia S.A.S.	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
SNC Alsace	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				
SNC Éole	▲ D2	France	Co-entreprise	50,0	100,0	50,0	100,0				

(a) Modification de périmètre**Entrées (E) dans le périmètre :**

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10

D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée - ESC

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée - EAS

NOTE 13

Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ce poste s'élève à 7 908 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 6 135 millions d'euros au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont Korian, Crédit Logement (titres A et B) et Altarea. La participation du Groupe dans ces sociétés s'élève respectivement à 668 millions d'euros, 507 millions d'euros et 445 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 24 % du capital de Korian, 33 % du capital de Crédit Logement et 27 % d'Altarea mais ne confèrent pas d'influence notable sur ces entités codétenues par différentes banques et entreprises françaises.

13.2 Entités structurées non consolidées

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRêTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement, soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances du groupe Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances, d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de sociétés de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

ENTITÉS SPONSORISÉES

Le groupe Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- le groupe Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité, et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- le groupe Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- le groupe Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles il ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2014.

Les revenus bruts, essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de gestion d'actifs, d'entités sponsorisées dans lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. ne détient pas d'intérêts à la clôture de l'exercice s'élèvent à 2 004 millions d'euros au 31 décembre 2014.

INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2014, Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2014, Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Financement structuré ⁽¹⁾		Fonds de placement ⁽¹⁾	
	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 216	1 270	535	535	118	118	1 320	1 320
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	382	382	-	-	15 578	15 578
Actifs financiers disponibles à la vente	262	257	1 303	1 303	73	73	5 202	5 199
Prêts et créances	11 082	11 082	-	-	3 422	3 422	553	553
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	12 560	12 609	2 219	2 219	3 613	3 613	22 653	22 650
Instruments de capitaux propres			-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	984	20	1 741	-	7	7	796	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	3 196	-	-	-	781	-	1 600	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	4 180	20	1 741	-	788	7	2 396	-
Engagements donnés								
Engagements de financement		13 116				531		69
Engagements de garantie		24		22 761		240		-
Autres		-		-		-		199
Provisions - Engagements par signature		-		(6)		-		-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	13 140		22 754		771		268	
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES⁽²⁾	15 072		98 497		4 369		184 742	

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(2) La part du total bilan des entités structurées non consolidées détenues à la fois par les entités des familles Gestion d'actifs et Fonds de placements représente un montant de 22 501 millions d'euros.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'options et de *credit default swaps* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif

au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 14 Événements postérieurs à la clôture**14.1 Acquisition de BAWAG P.S.K. Invest par Amundi**

BAWAG P.S.K. et Amundi ont annoncé le 23 octobre 2014 la signature définitive d'un partenariat de long terme dans la gestion d'actifs. Dans le cadre de cet accord, Amundi rachète BAWAG P.S.K. Invest, la filiale de gestion d'actifs de la banque autrichienne. Par ailleurs, les deux parties nouent un accord de distribution. Cette transaction, approuvée par les Conseils d'administration respectifs de BAWAG P.S.K. et d'Amundi en 2014, a été finalisée le 9 février 2015.

Filiale à 100 % de la banque BAWAG P.S.K., BAWAG P.S.K. Invest gérait, au 30 juin 2014, 4,6 milliards d'euros d'actifs via 78 fonds destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels clients de la banque. D'une part, Amundi continuera à développer les activités de BAWAG P.S.K. Invest en Autriche en s'appuyant sur la franchise existante. D'autre part, BAWAG P.S.K. distribuera les produits d'Amundi à travers toute l'Autriche *via ses réseaux physiques (500 agences présentes dans tout le pays) et ses canaux digitaux*.